



Comité de Bassin

Séance plénière du 10 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion	1
2. Ordre du jour	4
3. Procès-verbal	5
4. Liste présence.....	63



Comité de bassin Séance plénière

Mercredi 10 décembre 2025
de 10h à 17h, salle Sologne

(en présentiel et en distanciel)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/94187754212>

ID de réunion : 941 8775 4212

Ordre du jour

MATIN (à partir de 10h00)

Accueil d'une délégation cambodgienne

- Signature du protocole d'accord de coopération

INSTANCES

- Élection d'un(e) représentant(e) du collège des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne D

PLANIFICATION

- Épage Roannaise de l'eau D
- État des lieux..... D
- Enjeux du Sdage D
- Stratégie climatique D

INONDATIONS

- PAPI des Vals de l'Orléanais..... D

APRÈS-MIDI (à partir de 14h30)

- Intervention et témoignage du directeur général de l'Office Français de la Biodiversité

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. le Président :

Mes chers collègues, je vous propose de démarrer nos travaux.

Je salue la présence de Mme Brocas, préfète coordonnatrice de bassin, de Mme Félix et de M. Doron, vice-président(e)s du comité de bassin.

Je salue également notre directeur général et les services de l'agence de l'eau.

J'accueille également 3 nouveaux membres du comité de bassin :

- M. Odeau, président de la commission locale de l'eau du Sage Huisne et vice-président de l'EPTB de la Sarthe ;
- Mme Fayard de la communauté de communes Forez Loire Agglomération ;
- M. Paoletti, président de la communauté de communes Val de Cher Controis.

Bienvenue à tous.

Mme la Préfète va dire quelques mots de soutien en faveur de nos collègues de Rhin-Meuse dont les locaux ont été dégradés lors d'une manifestation. Je pense qu'on peut avoir des divergences, on peut avoir des débats parfois tendus ou houleux, mais la violence ne règle rien. J'affirme notre solidarité avec nos collègues de Rhin-Meuse. Faisons très attention, le climat dans lequel nous vivons est un peu anxiogène. Nous devons tous faire preuve de bienveillance et de modération. Ce n'est pas dans la tension que nous allons régler nos sujets. Le dialogue, la concertation, l'écoute, la bienveillance et la compréhension doivent guider nos réflexions.

Mme BROCAS :

J'appuie les propos que vous venez de tenir à l'instant. Nous n'y arriverons pas si nous nous tapons dessus. Nous ne pouvons pas accepter que notre pays s'organise désormais autour de ce qui nous sépare plus qu'autour de ce qui nous rassemble. J'adresse aussi un message de soutien à l'agence et au comité de bassin Rhin-Meuse. J'espère qu'ici, nous saurons nous comporter en adultes responsables. Chacun a une part de pouvoir entre les mains.

M. OBLED :

Nous avons un ordre du jour très chargé. A 12h30, nous rendrons hommage à M. Gandrieau, qui démissionne de son mandat au comité de bassin.

A 13h, nous irons déjeuner, nous aurons une conférence de presse sur l'état des lieux à 13h30.

Puis, nous reprendrons impérativement nos travaux à 14h avec l'intervention de M. Olivier Thibault, directeur général de l'OFB. Il avait été suggéré régulièrement qu'il puisse y avoir, dans cette instance, des interventions extérieures, en particulier de cet établissement public de l'Etat qui est financé en grande partie par les agences de l'eau.

Les points qui n'auront pas été traités le matin seront repris après 15h.

ACCUEIL D'UNE DELEGATION CAMBODGIENNE

Point n°1 de l'ordre du jour

M. le Président :

Je vais commencer par le premier point de l'ordre du jour qui est l'accueil d'une délégation cambodgienne.

Depuis 2005, le 1% Oudin permet à l'agence d'utiliser jusqu'à 1% de ses recettes pour des actions de solidarité internationale. Elles prennent la forme de financement auprès de porteurs de projets du bassin qui engagent des opérations d'améliorations de l'accès aux services d'eau et d'assainissement dans les pays en développement. En parallèle et de manière complémentaire, l'agence de l'eau a établi des partenariats institutionnels avec des délégations étrangères sur le sujet de la gestion de l'eau. C'est dans ce cadre-là que nous accueillons cette délégation cambodgienne. Notre agence est très engagée sur ces sujets, avec tout le travail mené par Mme Mézière-Fortin et la commission, avec l'aide de M. Gilliard qui est ici.

Cette délégation a été reçue hier par Clermont Auvergne Métropole par l'intermédiaire de notre collègue, M. Vial, que je remercie et qui a pu exposer à cette délégation tout le travail réalisé autour de la gestion intégrée des eaux.

Ce matin, nous avons l'honneur d'accueillir :

- M. Puy Lim, vice-président de l'Autorité du Tonlé Sap ;
- M. Kim San Ouk, président du comité de bassin du Stung Sen ;
- M. Ratha Prim, vice-président du comité de bassin du Stung Sen ;
- Mme Chanvoitna Prak, directrice adjointe de département de l'Autorité du Tonlé Sap.

Je passe la parole à M. Gilliard qui va nous exposer rapidement le projet. Ensuite, nous passerons au protocole. Bienvenue à nos amis cambodgiens.

[Projection d'un court message de M. Oeurng Chantha, sous-secrétaire d'Etat cambodgien]

M. GILLIARD :

Je vous propose de faire un rappel rapide du contexte du Tonlé Sap et du partenariat avec l'Autorité du Tonlé Sap.

La coopération a démarré en 2012 à l'occasion du forum mondial de l'eau à Marseille. Nous travaillons depuis ce temps-là dans le cadre d'une collaboration étroite entre l'agence de l'eau Rhin-Meuse, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Autorité du Tonlé Sap.

Nous bénéficions de l'appui de l'Office international de l'eau qui est notre opérateur technique. Nous travaillons dans le cadre d'un plan d'action bisannuel. Le sous-secrétaire d'Etat a illustré la nature des activités que nous menons ensemble, et que le vice-président du Tonlé Sap va décrire tout à l'heure.

Je propose d'en dire quelques mots. Nous travaillons sur le déploiement de la gestion intégrée des ressources en eau dans le contexte du Cambodge. C'est le souhait des autorités cambodgiennes. Nous pratiquons ces activités à l'échelle d'un bassin pilote qui est le bassin du Stung Sen. C'est un des principaux contributeurs du lac du Tonlé Sap qui est le plus grand lac d'eau douce d'Asie du Sud-Est. C'est une ressource complètement stratégique pour le Cambodge puisque 75 % des poissons d'eau douce qui alimentent la population cambodgienne viennent de ce lac. C'est également une réserve de biosphère remarquable classée au titre de l'UNESCO.

Je vais donner quelques résultats importants, dont le premier est la création d'un comité de bassin avec des groupes thématiques en lien avec l'eau potable, l'agriculture, l'environnement et la communication. Nous avons la présence des deux vices-gouverneurs aujourd'hui qui alternent à la présidence de ce comité de bassin.

Le volet « connaissance » est aussi fondamentale avec, au démarrage du projet, un travail sur le système d'information sur l'eau et progressivement des éléments sur les questions de niveau d'eau et de prélèvement biologique.

Un certain nombre de sujets techniques ont été repris dans le troisième volet qui est le volet « formation ». C'est aussi un volet très important, avec l'idée d'accompagner la montée en compétence des équipes de l'Autorité du Tonlé Sap. Sur la photo, nous voyons quelques activités techniques en lien avec des questions de définition de métrique, des techniques d'échantillonnage, etc.

Puis, un dernier aspect, c'est la question de la professionnalisation des services d'eau et d'assainissement, notamment sur le bassin du Stung Sen. En l'occurrence, le syndicat départemental d'eau et d'assainissement d'Alsace appuie notre démarche de coopération à l'échelle locale pour accompagner la mise en place de l'association de maires dédiée à la professionnalisation de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement, notamment celles qui sont financées dans le cadre du 1 % Oudin. Ainsi, on fait bien le lien entre les démarches au niveau bassin et les démarches d'infrastructures que les agences de l'eau sont amenées à financer.

Aujourd'hui, nous proposons la poursuite et l'approfondissement des activités de partenariat, avec deux perspectives parmi d'autres mais que nous souhaitons souligner.

Aujourd'hui, au Cambodge, a été créé un comité national pour la gestion des bassins versants. Le secrétariat technique est présidé par le sous-secrétaire d'Etat. Le travail que nous avons mené depuis 2012 sur le Stung Sen va servir d'inspiration. D'ailleurs, un membre de l'Autorité du Tonlé Sap va accompagner ce comité pour déployer la politique de l'eau et la politique de gestion intégrée à l'échelle du pays.

Puis, il y a aussi des éléments de contextes qu'il convient de prendre en compte dans nos activités : la question de l'adaptation au changement climatique, et tout le monde est concerné par ces sujets; des prévisions de construction de barrages à horizon 2030, avec la nécessité de suivre et de bien apprécier et anticiper leurs impacts.

Ce sont autant d'éléments que nous avons inscrits dans le protocole d'accord que nous proposons de renouveler aujourd'hui.

M. LIM :

M. le Président, M. le Directeur général, Mme la Préfète, messieurs et mesdames membres du comité de bassin, aujourd'hui, j'ai l'honneur d'être au premier rang. Cinq ou six ans auparavant, j'ai assisté à votre comité de bassin. Mon ami Joël Pélicot est là, cela me fait plaisir de le revoir.

M. Gilliard a retracé les grandes lignes de cette coopération de douze ans. J'insiste sur trois points de cette collaboration.

Au Cambodge, la GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) est portée par plusieurs donateurs. Il y a la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, les Japonais et les Coréens. Le Stung Sen est un bassin pilote qui a une continuité depuis 2012.

Le comité de bassin du Stung Sen se focalise sur quelque chose de fondamental pour les Cambodgiens, à savoir la réalisation de stations d'eau potable pour amener de l'eau propre dans les communes les plus éloignées de la province. Jusqu'à maintenant, 9 stations ont été réalisées.

La première originalité de cette collaboration, c'est le soutien apporté par les deux agences de l'eau (Loire-Bretagne et Rhin-Meuse), qui au-delà de leur implication sur le plan institutionnel apportent des financements au côté du SDEA (syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle).

La deuxième originalité porte sur la formation des formateurs. Les Cambodgiens sont partis de très loin. Nous avons de l'eau pendant six ou sept mois, de juin à décembre. Puis, les quatre mois restants, nous n'avons pas d'eau. Nous creusons les lits des rivières pour avoir de l'eau. Ce contraste fait que nous avons besoin d'une gestion des ressources en eau, encore faut-il que nous identifions ce que nous avons comme quantité.

Dans le travail de base, le ministère de la Ressource en eau s'est équipé de stations tout au long du Stung Sen et sur d'autres bassins.

La troisième originalité, c'est la réplique de cette étude comme l'a précisé Hervé Gilliard. Il a fallu douze ans, voire quinze ans pour que le comité de bassin du Stung Sen devienne « adulte »,

responsable et que des *working group* soient créés pour mener des travaux techniques et administratifs.

Nous espérons que cette collaboration avec les deux agences Loire-Bretagne et Rhin-Meuse continue. Nous avons défini, avec M. le Directeur général de très bonne heure ce matin, des pistes pour les années à venir. Comme l'a dit Hervé Gilliard, le bassin du Stung Sen est encore naturelle, qui part d'une source montagneuse pour traverser deux provinces, et se jeter dans un grand lac qui n'est pas du tout anthropisé.

Mais, dans cinq ans, nous aurons construit trois barrages. Beaucoup de travail nous attend par rapport à la gestion et l'impact de ces barrages.

Enfin, nous vous attendons en 2026 ou 2027 pour découvrir ce que nous avons accompli en collaboration avec vous depuis des années.

M. le Président :

Rassurez-vous, M. le Vice-président, certes vous avez des problèmes de gestion de l'eau comme vous l'avez fort bien indiqué. Ici en métropole, nous avons aussi quelques soucis. Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres.

Je veux aussi souligner le partenariat avec l'Office international de l'eau qui est un outil vraiment extraordinaire dont nous disposons aujourd'hui sur le territoire.

Signature du protocole d'accord entre l'Autorité du Tonlé Sap, le comité de bassin et l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour le développement d'actions communes dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de la coopération décentralisée.

**REUNION DES REPRESENTANTS DES REGIONS
AU COMITE DE BASSIN
TEMOIGNAGE DE MME LYDIE BERNARD
Point « actualités » n°1 de l'ordre du jour**

M. le Président :

Je vous propose de passer aux points d'actualité, avec deux sujets d'importance. Le premier est le travail que nous souhaitons organiser avec les régions. Nous en avons longuement parlé avec la Mme la Préfète coordonnatrice de bassin et M. le Directeur. Nous souhaitons que les travaux du Sdage se co-construisent avec les régions, notamment avec les SRADDET des régions. Le Sdage a pour ambition de bien gérer les fleuves, de bien gérer nos ressources en eau, de bien les préserver. Je pense que nous ne pouvons pas le faire sans des compétences majeures que sont l'aménagement de l'espace et le développement économique, aujourd'hui gérés par les régions.

Je vous rappelle que quand nous avons voté notre Sdage, l'Autorité environnementale nous avait dit que nous avons réalisé un très beau document mais que malheureusement, il ne parlait pas aux SRADDET des régions. Par curiosité, j'étais allé voir l'avis de l'Autorité environnementale sur les SRADDET des régions. C'était intéressant parce que l'Autorité environnementale disait : le document des SRADDET des régions est un très bon document mais il ne parle pas au Sdage. Des documents de planification aussi importants qui ne se parlent pas, ce n'est pas possible.

Je le dis clairement : nous n'arriverons pas à gérer la politique de l'eau si nous ne faisons pas le lien avec l'économie et l'aménagement du territoire. Nous avons proposé, en accord avec Mme la Préfète et M. le Directeur général, de renforcer nos partenariats avec les régions. Mme Bernard a été à l'initiative d'une première rencontre entre les conseillers régionaux pour parler de ces sujets. Sans plus attendre, je lui passe la parole. Ensuite, nous pourrions en discuter.

Mme BERNARD :

Bonjour à toutes et à tous. Avec mes collègues élus régionaux et M. Obled, nous avons eu un temps de partage le 6 novembre pour voir comment nous pouvions renforcer notre collaboration et faire en sorte qu'au sein de nos débats (comité de bassin, agence, commissions), nous puissions amener des éclairages pour que tout le monde mesure les décisions et calibre les décisions que nous prenons collectivement.

Trois objectifs ont été partagés. Le premier consiste à renforcer la visibilité et organiser l'expression des régions dans les instances du comité de bassin. Je veux rassurer tout le monde, l'idée n'est pas de dire qu'il faut que les régions soient une vraie force et qu'elles décident de tout. Ce n'est pas du tout notre état d'esprit. Comme l'a dit M. le Président, il y a des enjeux au niveau des régions, notamment des enjeux économiques. La conjugaison des enjeux régionaux emmène les enjeux du comité de bassin.

Le deuxième objectif est de favoriser un enrichissement mutuel. Entre les régions, nous avons cette capacité à dialoguer mais dans d'autres instances. Je pense à l'instance Régions de France où nous avons de très bons dialogues entre régions. Nous souhaitons renforcer cela à l'échelle du comité de bassin.

Le troisième objectif est de creuser et de travailler certaines thématiques communes aux régions.

Concernant les modalités de fonctionnement, c'est quelque chose d'assez nouveau, donc nous étions tous assez d'accord pour aller vers des modalités de fonctionnement. Néanmoins, nous sommes très humbles par rapport à tout cela. Nous verrons au fur et à mesure comment tout cela peut fonctionner. Si des adaptations sont nécessaires, nous les ferons.

L'idée était de partir sur une réunion trimestrielle. Une grande demande de mes collègues élus régionaux a été d'avoir une réunion positionnée en amont. Je vais vous la faire aussi pour que nous puissions poser cela dans nos agendas. Les ordres du jour seront construits par avance pour une efficacité maximale lors des échanges.

Nous sommes huit représentants des conseils régionaux. L'idée est de partager et de construire des positions communes dans la perspective de l'instance du bassin. Nous n'écartons pas non plus – cela a été discuté et tout le monde l'a partagé – une composition à géométrie variable, c'est-à-dire que sur des thématiques particulières, nous pourrions élargir notre groupe de dialogue pour partager, avancer, notamment avec des collègues élus régionaux qui ne sont pas au comité de bassin. Nous pensons aux thématiques agricoles mais cela peut aussi être des thématiques « environnement ». Cela peut être des thématiques économiques ou industrielles.

Ainsi, en fonction des dossiers, nous avons le socle des huit élus régionaux mais nous n'écartons pas le fait d'étayer et d'associer les élus régionaux qui ne siègent pas au comité de bassin pour des thématiques. Nous pensons notamment à la thématique PSN. Ce serait très intéressant d'avoir les élus du monde agricole de toutes les régions dans cette thématique PSN. Cela peut être aussi d'autres thématiques.

Nous allons aussi créer un groupe WhatsApp pour partager des informations au fil de l'eau. Cela nous permettrait également de tisser des liens entre les uns et les autres.

Mme ALEXANDRE :

Je souscris en tous points à ce qui a été dit. C'est tout à fait fidèle à nos échanges. La volonté a aussi été exprimée que lorsque nous avons des points divergents, nous ayons notre capacité et notre autonomie pour les exprimer.

Je salue l'initiative qui a été prise de créer cet échange régional qui, à mon sens, peut aussi porter des questions au niveau national. Lorsqu'on a une parole construite et que l'on fait consensus, on peut avoir un poids politique, notamment pour influencer sur une question telle que le financement de la politique de l'eau par exemple.

M. FERRAND :

Je suis un peu désolé de devoir relativiser ce qu'a dit Mme Bernard. Ce jour-là, toutes les régions n'étaient pas présentes. Toutes les régions n'ont pas forcément été consultées sur ces propositions. Je représente, depuis huit ans, la région Auvergne-Rhône-Alpes au comité de bassin.

Je n'ai pas été consulté sur cette chose-là, ni la région que je représente, tout simplement parce que la date de cette réunion avait été choisie le jour du congrès des Régions de France. Je ne sais pas si cela a été fait intentionnellement ou pas, mais toujours est-il que beaucoup de conseillers régionaux étaient au congrès des Régions de France et ne pouvaient pas participer à cette réunion.

Cela étant, je suis assez favorable à ce groupe. Néanmoins, échaudé par huit années de représentation qui se passent d'une manière assez compliquée, je demande à voir comment cela peut s'améliorer vu que jusqu'à maintenant, l'avis des régions n'a jamais été pris en compte ou quasiment jamais.

Mme BERNARD :

Effectivement, la date a été fixée. Néanmoins, je suis aussi vice-présidente de région et j'ai donné la priorité à la réunion du comité de bassin. Cela étant, chacun ses priorités. Je pouvais aussi être au congrès des Régions de France.

Effectivement, la région AuRA n'était pas là. Avec M. Ferrand, nous nous connaissons bien. Il y avait l'envie collective de toutes les régions qui étaient présentes de construire ensemble. Le noyau dur des régions présentes a émis cette envie et la porte très fortement. Nous aimerions mettre le passé derrière nous, travailler le présent et nous projeter dans l'avenir.

En tout cas, d'une manière ou d'une autre, ce groupe sera mis en place. La région AuRA, malgré son absence à la réunion, peut toujours s'associer à ces travaux. J'en serais très heureuse parce que nous avons toutes nos particularités régionales. Toutefois, l'idée n'est pas de forcer la main aux régions. Je considère que force la main à quelqu'un, surtout avec l'époque actuelle et le climat actuel, cela ne fonctionne pas.

J'ai envie de dire à toutes les régions qui ont envie de collaborer, de jouer collectif, de partager, et comme l'a dit ma collègue élue de Bretagne, tout en acceptant nos divergences, qu'elles viennent. Puis, à celles qui ne souhaitent pas venir, qu'elles ne viennent pas. Il faut que nous soyons très bienveillants sur tout cela. Forcer la main à qui que ce soit, ce n'est pas bon.

Mme BROCAS :

Il y a sans doute des articulations à trouver entre les documents programmatiques des régions qui expriment une vision sur l'aménagement du territoire, le développement économique et le Sdage. Dans ce groupe de travail qui vise à échanger et à trouver ces articulations, je ne verrais que des avantages à ce que les préfets de région puissent être associés.

M. le Président :

Ce sera avec plaisir, Mme la Préfète. Je crois que nous sommes tous dans la même barque. Si nous voulons parler sérieusement de ces sujets, il faut que nous parlions économie, industrie, agriculture, etc. Nous ne pouvons pas être à côté. C'est ensemble collectivement. Je ne doute pas que M. Ferrand sera le porte-parole auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour participer à ces travaux parce que c'est essentiel. Le droit à l'eau, c'est le droit au développement économique. C'est l'accès à l'urbanisation. On ne peut pas régler tout cela tout seul. C'est donc une initiative que nous appuyons effectivement avec beaucoup de bienveillance.

Mme BRUNY :

Il me semble qu'il y a des régions qui ont déjà pris une animation « eau », par exemple la région Bretagne avec l'Assemblée bretonne de l'eau, tout comme les Pays de la Loire. Toutefois, ce n'est pas le cas de toutes les régions. Cela ne va-t-il pas poser des difficultés ? Comment ces régions, qui sont en pointe sur cette question de l'animation du domaine de l'eau, vont-elles prendre les choses ?

M. SERVANT :

Je trouve cette proposition, qui a été faite par l'agence de l'eau, très louable. Je la salue. Je crois qu'elle part d'un constat assez clair, c'est qu'aujourd'hui, nous ne pouvons plus traiter d'un côté

l'environnement et de l'autre l'économie ou autre chose. Ce n'est pas nouveau. C'est tout simplement la définition du développement durable qui a près de 40 ans. Cela a été repris par l'ONU il y a plus de dix ans pour dire qu'il faut travailler en équilibre sur les trois piliers.

Aujourd'hui, l'organisation est telle que nous allons traiter dans le Sdage à la fois la question environnementale et la question de l'eau, ce qui est normal. C'est son rôle et sa définition. C'est le rôle des agences. Par contre, on ne traite pas en parallèle la question de l'économie et celle du développement durable. Le constat ou la difficulté que nous avons aujourd'hui, et que nous déplorons tous, est que nous arrivons dans des impasses parfois parce que nous traitons les choses en silo.

Je pense que le fait de travailler de cette façon va être la trame d'un bon nombre de dossiers. Cela va beaucoup ressortir aujourd'hui. Ce serait bien de proposer quelque chose. Nous manquons de visibilité dans le milieu économique, dans l'agriculture. On définit de nouvelles normes, de nouvelles contraintes, de nouveaux objectifs. De notre côté, que faisons-nous ? Comment répondons-nous à nos mandants ? Comment remplissons-nous notre objectif ?

Il a fallu prendre une loi il y a un an, à savoir la loi d'orientation agricole, pour dire que l'agriculture est d'intérêt général, comme l'environnement l'est mais comme d'autres choses. Le développement durable ne revient pas à dire qu'il y en a un plus que l'autre. Ce sont les trois. Que l'économie soit du même niveau que l'environnement ou que le social, cela me paraît indispensable.

Je crois que ce travail ira dans le bon sens. Il faut associer d'autres acteurs. Je me tourne vers les services de l'Etat. Il faut que tout cela soit pris en compte par les services de l'Etat pour faire évoluer les textes et que nous arrivions à répondre à l'ensemble des enjeux principaux qui se présentent à nous en termes de changement climatique, de sécurité, de souveraineté, que ce soit alimentaire, agricole ou énergétique, etc. Je pense que cela va dans le bon sens et peut donner un peu de perspective pour la suite.

M. COMBEMOREL :

Cette initiative mérite effectivement d'être saluée. Elle répond à un certain nombre d'attentes formulées par les acteurs économiques. Je n'ai pas la prétention de parler au nom de tous les industriels. Ce n'est pas mon rôle. En même temps, c'est quand même l'occasion de dire que nous avons déjà poussé dans ce sens et c'est très bien. Une initiative comme celle-ci tombe à point. A nous aussi les acteurs économiques, en particulier les industriels, d'agir dans nos régions d'implantation pour alimenter les réflexions des conseillers régionaux. Cela doit venir de tous les étages. Nous serons toujours disponibles pour travailler avec les régions et parler « eau » dans le théâtre des discussions des conseils régionaux.

M. DEGUET :

C'est toujours un peu difficile de réagir à la volée à des nouvelles auxquelles on répond dans les trois minutes qui viennent derrière. Bien entendu, toutes les régions doivent dialoguer. Nous avons montré à plusieurs reprises que nous pensons effectivement que le dialogue avec les régions était extrêmement important.

Je voudrais ajouter une chose. Ce dialogue permettra peut-être que l'on dise clairement qui a la compétence. Il faut faire dialoguer des entités qui ne font pas toutes les choses. Par conséquent, ce n'est pas la compétence du comité de bassin d'intervenir sur l'économie – pour nous, c'est quelque chose d'extrêmement important – sinon on perd complètement toute notre originalité qui est de maintenir les écosystèmes en bon état. Cela est sa responsabilité principale.

Je veux le redire ici, il est absolument légitime de se poser toutes les questions mais tout le monde ne fait pas tout. De la même façon qu'à plusieurs reprises, nous avons indiqué que les régions ne pouvaient pas mordre sur les compétences des agences de l'eau, je pense qu'il faut aussi que les agences de l'eau ne mordent pas sur les compétences des régions. Si l'on veut qu'il y ait un vrai dialogue, il faut que chacun développe ses propres compétences.

Nous sommes a priori compétents complètement sur les questions de l'écosystème. Sommes-nous réellement compétents sur des analyses économiques ? Ce n'est pas tout à fait sûr. Cependant, que nous puissions dialoguer avec des instances qui l'ont, c'est parfaitement une bonne idée.

Mme ROUSSET :

Je vais réagir au nom des départements. Malgré qu'au niveau des compétences, nous soyons un peu écrasés, nous étions néanmoins des acteurs historiques sur le sujet de l'eau. Nous avons essayé de continuer à accompagner, d'être co-financeurs quand nous le pouvions. C'est très difficile pour nous parce que ce n'est pas à notre main mais nous continuons d'être présents.

Je l'indiquais à plusieurs reprises, je trouve que le maillage territorial d'un département est suffisamment vaste pour couvrir une petite partie d'un territoire et suffisamment fin pour que nous ayons une connaissance fine du territoire. Je comprends les difficultés que peut avoir M. Ferrand quand il nous dit des choses. Quand on a affaire à de très grandes régions, qui en plus sont découpées sur différents bassins, il est difficile d'avoir une politique concertée sur ce type de sujet alors qu'un département peut réunir les acteurs s'il a la volonté de le faire. Sauf que pour l'instant, nous ne sommes pas organisés de façon à avoir la volonté de le faire, sauf au coup par coup.

Nous sommes gênés parce que depuis longtemps, on a essayé de balayer les départements, y compris ici puisque nous avons perdu en nombre de conseillers représentants. Néanmoins, cela me pose question parce que la qualité et l'usage territorial étaient vrais et reconnus à l'échelle d'un département.

M. MOREAU :

Je salue l'initiative parce que d'une part, sur l'aspect qui nous concerne qui est souvent un sujet sur le PSN, quand nous avons des discussions en amont avec les différentes régions, différents GRAB ainsi que l'agence de l'eau, cela nous permet d'avancer et d'avoir des mesures plus explicites et plus compréhensibles pour tout le monde. D'autre part, cela pourrait éviter de se retrouver dans des situations où l'on reprocherait à telle ou telle région de ne pas avoir fait ceci ou cela. La concertation en amont nous permet de prendre des mesures parfois plus efficaces et concertées. Je suis donc plutôt favorable.

L'AFA (Association française d'agronomie) pourrait être intéressée également pour participer à vos travaux.

M. FRECHET :

Je trouve intéressant que de façon collective, les régions puissent discuter. Je rappelle néanmoins qu'il existe un outil qui est l'établissement public Loire. Certes, nous n'allons pas sur l'ensemble des thématiques mais au moins sur l'aspect « quantité », toutes les régions sont autour de la table pour discuter. Le petit bémol que je mettrais à cela, c'est que la région Pays de la Loire a voulu sortir de l'établissement public Loire. Ils pourraient se reposer la question et se dire que nous allons pouvoir discuter de la politique de l'eau de façon collective.

C'est le petit message que je voulais faire passer par rapport à la volonté des Pays de la Loire de sortir de l'établissement public Loire qui est un outil parmi d'autres pour discuter de la Loire sur l'ensemble des territoires.

M. OBLED :

Au-delà de toutes les interventions qui étaient plutôt de l'enthousiasme ou de l'apport de matière, il y a la question : comment fait-on avec les régions qui ont des prises de compétences diverses ? Effectivement, des régions ont pris la compétence « animation ». Une région l'a demandée. En tout état de cause, toutes les régions, de près ou de loin, s'impliquent sur l'eau ou sur des politiques publiques qui peuvent avoir un lien avec l'eau. A l'agence, nous avons des conventions avec quasiment les huit régions du bassin. L'objectif de cette première réunion était justement de dire : qui fait quoi ? Qui s'est engagé sur quoi ? Sur quelle ligne politique et comment cela se traduit-il dans le partenariat avec l'agence de l'eau ? Le simple fait de faire cela a permis un échange pour voir toutes les possibilités. C'était un premier pas.

Nous aurons certainement, si tout le monde en est d'accord, des points réguliers pour faire des retours d'expérience. C'est aussi cela qui est important.

M. le Président :

La conférence ligérienne de l'eau s'est beaucoup inspirée de la conférence bretonne. Nous avons tous à apprendre les uns et les autres.

Je ne voudrais exclure personne, surtout pas les départements. Il y a quelques semaines, j'étais en Creuse. Nous avons rencontré la présidente du conseil départemental avec le département voisin. Nous avons fait de l'interconnexion entre la Creuse et l'Allier pour venir en soutien financier aux petites communes rurales qui avaient des problèmes d'interconnexion. Des départements aujourd'hui, malgré le fait qu'ils n'aient pas la compétence, sont très engagés sur le sujet.

Il faut prendre toutes les bonnes volontés. Les régions sont importantes parce que c'est l'économie, c'est l'énergie, c'est de l'urbanisation, c'est évidemment les SRADDET et cela m'apparaît déterminant.

Nous allons essayer de travailler là-dessus en vous remerciant. Je suis certain que nous avons tous à gagner à être plus cohérents dans la mise en œuvre de nos politiques publiques.

INFORMATION SUR LES ETUDES HMUC

Point « actualités » n°2 de l'ordre du jour

M. le Président :

Le bureau du comité de bassin s'est réuni le 27 novembre 2025. Nous avons échangé assez longuement sur les études HMUC et sur l'obligation aujourd'hui de compléter ces études hydrologie-milieux-usages-climat par des analyses socioéconomiques.

Je vais passer la parole à Mme la Préfète qui a pris une initiative très heureuse de rencontrer les présidents de commissions locales de l'eau qui sont engagés dans ce travail pour les informer de la situation. Elle va vous dire un petit peu comment nous allons organiser les choses dans les semaines qui viennent.

Mme BROCAS :

Merci, M. le Président, de me donner l'occasion de m'exprimer sur ce point. Pour que ce soit clair dans l'esprit de tout le monde, je voudrais rappeler les responsabilités qui incombent à l'Etat aux termes du Code de l'environnement et dire que ces responsabilités de l'Etat sont prises, assumées et endossées dans chaque bassin par le préfet coordonnateur de bassin.

L'Etat a deux responsabilités en amont et en aval. En amont, il a la responsabilité de définir la stratégie d'évaluation des volumes prélevables. C'est ce que nous avons fait avec l'arrêté préfectoral d'avril dernier. Il revient aussi à l'Etat de définir la méthode pour conduire ces évaluations de volumes prélevables. C'est ce que nous avons fait dans le guide HMUC qui a été publié fin 2024.

En aval, il revient à l'Etat, et donc aux préfets coordonnateurs, de définir les volumes prélevables dans un arrêté tel que les CLE le proposent. En effet, dans ce bassin, les CLE ont été chargées au plus près du terrain, au plus près des spécificités de chaque sous-bassin, de chaque unité de gestion, de conduire la concertation entre les acteurs. Au terme de cette concertation, la CLE va proposer au préfet de bassin des volumes prélevables.

Pour éclairer tout ce travail, nous avons les études HMUC. Je crois pouvoir affirmer que dans notre bassin, nous sommes en avance. Nous sommes un peu des pionniers. Ces études HMUC, dont la méthode a été définie par le guide fin 2024, sont lancées sur 80 % du bassin. 31 études HMUC sont en cours. Certaines sont achevées. Quelques CLE ont même déjà transmis à la Dreal de bassin et à moi-même une proposition de volume prélevable.

C'est un changement de paradigme important. Ces études HMUC visent à éclairer les décideurs publics, les décideurs économiques, les acteurs d'un territoire sur la ressource qui sera disponible pour arriver à concilier des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Ces études HMUC

suscitent donc des questions, des réactions, des tensions, des contestations, etc. C'est normal parce qu'elles changent de paradigme en nous invitant à aller vers une gestion durable et équilibrée de la ressource, laquelle va beaucoup diminuer avec le changement climatique qui est en cours.

Ces études HMUC doivent se poursuivre. Elles sont indispensables. Contrairement à ce que certains ont pu dire ou écrire dans la presse, il n'y a pas de moratoire sur ces études HMUC. C'est ce que j'ai dit aux agriculteurs. C'est ce que j'ai écrit aux présidents de chambre. C'est ce que j'ai dit aux présidents de CLE que nous avons réuni le 19 novembre. D'ailleurs, ils étaient très nombreux. Je les remercie parce que je sais à quel point leur travail n'est pas simple.

Ces études HMUC constituent une connaissance objective. Il faut aller au bout même si cela fait peur. Comme chacun le sait, la peur n'évite pas le danger. Nous avons besoin de cette connaissance pour chercher les meilleures options, les meilleures solutions et les meilleures réponses.

Entretemps, la loi d'août 2025, dite loi Duplomb, a indiqué dans son article 5 qu'il fallait faire des études d'impacts socioéconomiques, dont les résultats devaient être pris en compte dans la définition des volumes prélevables. Le législateur a utilisé le terme « intégrer ». En droit, cela ne veut rien dire. Nous avons simplement une étude scientifique HMUC, il faut qu'elle aille au bout.

Ainsi, la loi a demandé à ce qu'il y ait des études d'impacts socioéconomiques. Cette disposition est d'application immédiate, y compris pour les études HMUC qui sont terminées, y compris pour celles qui ont donné lieu à une proposition par la CLE de volumes prélevables.

A quoi cette étude d'impacts socioéconomiques sert-elle ? Il faut que nous soyons clairs entre nous. Nous savons que cela ne va pas créer des volumes d'eau supplémentaires. Ce n'est pas l'étude d'impacts socioéconomiques qui va faire qu'il y aura plus d'eau. L'étude d'impacts socioéconomiques va permettre de connaître le nombre d'agriculteurs concernés par unité de gestion, mais aussi le nombre d'éleveurs, de maraîchers, d'irrigants, d'industriels, de collectivités qui ont, par exemple, une croissance forte de leur population l'été, etc.

Ainsi, la mesure des impacts des différents scénarios proposés par l'étude HMUC va éclairer les membres de la CLE pour choisir les valeurs les plus appropriées.

Effectivement, on peut imaginer les valeurs les moins pénalisantes. Cela va aider pour décider des valeurs à mettre dans les scénarios qui auront été proposés par l'étude HMUC. Je le dis et le redis encore une fois, l'étude HMUC n'a pas vocation à dire : la valeur est tant. L'étude HMUC est une étude scientifique qui propose plusieurs scénarios. Ensuite, les membres de la CLE doivent s'exprimer sur ces scénarios en tenant compte des résultats de l'étude d'impacts socioéconomiques.

Cette étude d'impacts socioéconomiques peut aussi permettre, dans les unités de gestion où la baisse sera extrêmement sévère, de proposer une trajectoire plus progressive pour revenir à une ressource gérée de manière durable.

J'ai entendu les présidents de CLE. Je les comprends. Ils se sont beaucoup donnés. Ils ont fait beaucoup d'efforts. C'est une mission difficile. Tout d'un coup, alors qu'ils avaient envoyé leurs volumes prélevables, on leur demande encore de faire une étude d'impacts socioéconomiques. Ils ont l'impression qu'ils n'arriveront jamais à faire aboutir ces volumes prélevables.

Or, le temps qui paraît perdu maintenant sera gagné demain. En effet, ces études d'impacts socioéconomiques vont aussi aider à élaborer les plans d'action. Ils vont permettre d'envisager, à tel endroit, une déconnexion du plan d'eau, la remise en état d'une zone humide ou une retenue de substitution ou à faire émerger, à tel autre endroit, une filière plus sobre qui assurera un revenu aux agriculteurs.

Cette étude d'impacts socioéconomiques constitue donc du temps gagné pour demain. De toute façon, il faut la faire. Un arrêté préfectoral qui arrêterait aujourd'hui des volumes prélevables sans avoir fait l'étude d'impacts socioéconomiques serait absolument fragile au plan juridique puisque cela ne respecterait pas une partie de la loi, dans le cas d'espèce la loi Duplomb.

Nous avons donné six mois pour faire cette étude d'impacts socioéconomiques. J'ai entendu un certain nombre de présidents de CLE qui disaient qu'ils ne vont pas y arriver en six mois parce qu'il y a les élections municipales. Je pense qu'il faut s'approcher de ces six mois au maximum. Il faut arriver à avancer vers l'adoption de ces volumes prélevables et que tout le monde se mette en

mouvement. Notre objectif final n'est pas de connaître les volumes prélevables mais d'arriver à un plan d'action qui permet d'atteindre ces volumes prélevables.

J'ai demandé à tout le monde, aux agriculteurs et aux chambres régionales d'agriculture, aux présidents de CLE et à mes collègues préfets – une circulaire des ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique viendra le confirmer – que nous nous mobilisions tous pour que les plans d'action avancent et que nous puissions, au plus vite, avoir une visibilité sur ce qu'il faut faire demain pour y arriver.

Cette étude d'impacts socioéconomiques sera principalement sur le champ agricole parce que c'était bien l'intention de la loi Duplomb. Elle peut aussi éventuellement intéresser telle ou telle entreprise selon les unités de gestion qui s'y trouvent.

Je rappelle également que c'est tout le monde qui doit faire des efforts dans les plans d'action, y compris les collectivités locales qui ont des réseaux fuyards parce que tout ce qui augmente la pression sur l'eau impacte l'ensemble des acteurs qui en ont besoin.

Un projet de cahier des charges pour ces études d'impacts socioéconomiques est en cours d'élaboration pour qu'il y ait une harmonisation dans la façon de les envisager au niveau du bassin et que nous n'ayons pas d'effet de bord.

M. le Président :

Je n'ai pas grand-chose à rajouter, sauf que j'apprécie beaucoup l'engagement de Mme la Préfète autour de ces sujets. Ce n'est pas simple. Les acteurs sont nombreux. Nous maintenons le cap néanmoins.

Dans la continuité de ce que j'ai dit tout à l'heure sur les régions, comment mettre en place des mesures dont on n'évaluerait pas l'impact économique ? On peut se faire plaisir mais si c'est inapplicable parce que cela ne passe pas financièrement, ce n'est pas utile.

J'ai été très frappé – et je vous invite à aller voir – par le travail du Haut-commissariat au plan concernant les scénarios de sortie sur les questions du dérèglement climatique et de l'eau. Allez voir les scénarios, notamment le scénario de rupture. Je ne sais pas qui a écrit le scénario de rupture. Allez voir les conséquences. J'ai regardé pour la Bretagne. Il faut que la Bretagne revienne à 80 % de prairies. Comment fait-on ? On peut l'écrire mais comment allons-nous faire ? C'est le sujet de fond de notre affaire.

Nous allons devoir évaluer l'impact des changements. De ce point de vue-là, l'analyse socioéconomique nous permet aussi de réfléchir et d'engager un vrai dialogue. D'ailleurs, nous avons eu la réunion avec les présidents de CLE, que je félicite parce que c'est un véritable engagement. Il faut être courageux pour être président de CLE aujourd'hui. C'est dur, c'est long.

Nous sommes dans le dur parce que sans eau, nous ne faisons rien d'autre. C'est un enjeu majeur de ressource qui est fragile, qu'il nous faut préserver. Je suis très heureux que l'on ne remette pas en cause l'objectif des études HMUC parce que c'est fondamental. Au contraire, on les complète.

Je vais vous passer la parole. Je demande aux collègues d'avoir une expression par groupe sinon nous allons ouvrir la boîte de pandore. Je vous promets – Mme la Préfète avait fait la proposition – qu'au moment où le cahier des charges des études socioéconomiques va sortir, nous aurons une réunion de bureau. Nous organiserons des réflexions autour de cela parce que nous aurons plus d'éléments.

Mme ROUSSET :

J'ai plusieurs sujets. Je suis présidente de CLE. Or, je n'ai pas suivi cette réunion parce que je ne me sentais pas concernée. Mon préfet est venu me voir complètement affolé en me disant : « Madame, il faut que nous avancions, etc. ». Les histoires de volumes prélevables sont-elles pour toutes les CLE ou pas ? Certains secteurs n'en ont pas besoin. Que fait-on ?

Que fait-on des CLE qui avaient déjà des volumes classés dans le cadre de leur règlement ? Je suis allée faire cette étude pour avoir les connaissances scientifiques. Aujourd'hui, j'ai des connaissances scientifiques avec un grand nombre d'erreurs. Nous avons passé notre temps à récupérer des calculs. Il reste potentiellement des erreurs. Sur la base d'une seule étude, je vais

me retrouver avec des valeurs réglementaires. Je suis gênée de cela. De toute façon, je n'irai pas plus loin.

On parle des CLE et du rôle des présidents de CLE. Franchement, c'est la galère. J'aimerais savoir aujourd'hui à quoi sert une CLE. Nous sommes en train d'avoir des classements des zones vulnérables alors que je ne suis pas au courant. Je me fais démolir par les agriculteurs.

Je ne suis pas non plus au courant des études « risques inondation » pour les communes. Des maires ont été consultés au téléphone. A quoi sert une CLE ? Nous sommes juste là pour faire les gens désagréables qui viennent fixer d'autres volumes supplémentaires sur lesquels nous allons chercher de la connaissance à tâtons. Puis, au final, on nous balance des règles au bout. Tous les territoires ne sont pas dans la même situation. De fait, cela me gêne. De plus, on est sur des décisions collectives alors que dans certains endroits, on a fait des trucs très fins et l'on va finir par avoir des décisions individuelles. Dans les sous-sous-bassins, il n'y a qu'une personne qui y habite. Quand on prend une règle sur un sous-sous-bassin, cela devient une règle individuelle. En droit, normalement, on ne gère pas ces choses de la même façon. Nous avons un problème de droit à appliquer cela. Je suis gênée aujourd'hui.

Mme BRUNY :

J'ai deux questions. Mme la Préfète, avons-nous une date pour la remise du cahier des charges sur ces études ? C'est important.

Je m'interroge sur le fait que certaines CLE aient déjà démarré et qu'elles aient confié des études à des chambres régionales d'agriculture. Cela m'interroge parce qu'on peut être juge et partie dans ce cas. L'expérience avec les chambres d'agriculture sur certaines études dans les CLE où je suis présente a montré qu'il a été très difficile d'obtenir des données. Cela a été extrêmement long. Il a fallu vraiment batailler pour arriver à la fin de ces études.

C'est à la fois une question. Comme vous l'avez dit, cela concerne surtout la profession agricole. Comment peut-on être juge et partie ? Comment peut-on avoir un cadre absolument précis pour qu'il n'y ait aucune dérive de ces études ?

M. GANDRIEAU :

Vous allez m'entendre citer beaucoup d'acronymes. Or, si nous voulons être compris de nos concitoyens, il va falloir que nous apprenions à parler français. Cela devient terrible.

Je veux modérer. Sur le territoire vendéen, l'eau potable est complètement concernée. Vouloir se focaliser uniquement sur l'irrigation, l'agriculture ou l'élevage me gêne. C'est la première chose. Je veux rappeler – c'est souvent oublié – que les volumes prélevables sont calculés sur une période de basses eaux déterminée qui peut être changée par la CLE. Pourtant, nous avons l'impression que l'on veut définir des volumes prélevables en période de hautes eaux. Je rappelle que ce n'est pas possible.

Nous avons visité l'école Rémi-Oudin. On nous a expliqué que c'était une absurdité de vouloir évaluer des prélevables en période de hautes eaux. Par contre, on peut étudier si c'est mobilisable ou pas, si l'on peut développer ou pas pour faire de la substitution. Il faut y aller par étape. Les études hydrologie-milieus-usages-climat sont un apport scientifique, technique qui donne des orientations.

Puis, il y a la nécessité de bien savoir ce que cela va coûter. A un moment donné, il faudra que l'Etat soit fort et rappelle que même s'il n'y a pas de compensation, il y a des conséquences économiques qu'il faudra assumer tous. Sinon, on peut faire de la substitution et en l'occurrence, on travaille ensemble. Il ne faut surtout pas faire l'inverse, c'est-à-dire faire de la substitution tout de suite parce qu'on tomberait dans un combat idéologique. C'est la pire des choses, donc il faut y aller par étape.

De grâce, les études PTGE (projets de territoire pour la gestion de l'eau) sont parfois des usines à gaz. Tout le monde s'enlise dans tout cela. Des plans d'action simples sont possibles. Il y a trente ans, j'ai mis en place un plan d'action sur mon bassin. Nous n'avons pas eu besoin de tous ces éléments. Aujourd'hui, c'est trop cadré. Des plans d'action plus simples peuvent apporter des solutions rapides sur des sous-bassins.

M. POIRIER :

Evidemment, nous allons appliquer ce que la loi nous dit sur les études socioéconomiques. La difficulté que j'observe porte sur la granulométrie que l'on mettrait sur cette étude socioéconomique. Jusqu'où irons-nous ? A quelle granulométrie ferons-nous cette étude pour ne pas nous retrouver au même niveau qu'à la sortie de l'étude HMUC ? Si l'étude socioéconomique reste encore trop macro et va juste à l'échelle des sous-bassins, nous avons de grandes valeurs et de nouveau, nous nous heurterions à grandes valeurs contre grandes valeurs et nous gérerions des positions de principe.

Dans le travail que vous êtes en train de faire sur l'écriture du cahier de charges, il est important de réfléchir à cette granulométrie pour ne pas remettre les CLE dans la même situation où elles étaient au niveau de l'étude HMUC. De fait, on se retrouverait dans une étape où la discussion resterait bloquée. Il faut prendre cette précaution.

M. le Président :

Je propose que quand nous aurons le cahier des charges, nous puissions réunir les présidents de CLE et regarder cela de près.

M. SERVANT :

Les propositions que vous avez faites, Mme la Préfète, vont dans le sens de ce que demandait la profession agricole mais pas que. Je crois que c'est aussi au secteur économique de mesurer les conséquences économiques.

Mme BROCAS :

La profession demandait pour partie la suspension des études HMUC. Pas tous mais certains... Je voudrais le dire ici quand même.

M. SERVANT :

La suspension des études certes mais pour savoir les conséquences... Si l'on avait les conséquences, on pourrait avancer sur les études.

Aujourd'hui, on prend des mesures. On prend des définitions, des contraintes. La définition des volumes prélevables, ce n'est pas nouveau. C'est la loi sur l'eau de 2006. Cela fait presque vingt ans. Pourquoi est-ce que cela n'avance pas ? Parce que derrière, on ne donne pas les mesures, le plan d'action comme vous dites, pour voir quelle compensation on pourrait donner. Tout ce qui a été essayé sur les territoires avance très difficilement. Quelques territoires ont avancé mais d'autres, après avoir réduit les volumes de 50 ou de 70 %, vont encore devoir réduire de moitié ce qui reste, peut-être de trois-quarts. Mesurer l'impact est indispensable. C'est aussi pour avoir les éléments derrière pour avancer vite.

Quand on pense à l'agriculture en France qui était un grand pays agricole, il faut que le ministère de l'Agriculture fasse une conférence sur la souveraineté alimentaire. On se pose la question aujourd'hui en France de notre souveraineté alimentaire parce que petit à petit, nous voyons que l'on décroche, comme nous avons décroché dans l'industrie, comme nous avons décroché sur beaucoup de secteurs industriels. Aujourd'hui, c'est l'agriculture. L'impact est très fort. On ne peut plus prendre de mesures ou de décisions aujourd'hui sans mesurer l'impact et sans travailler un plan d'action.

Je crois que l'urgence très vite derrière, cela va être le plan d'action. Vous dites que la ressource en eau va se réduire. Oui, elle va se réduire à certains moments. Nous ne le nions pas. Nous le voyons bien, les sécheresses sont de plus en plus fortes. Globalement, nous avons encore de l'eau. Quand je refais le bilan de l'agriculture dans mon secteur, depuis sept années, nous avons eu cinq automnes difficiles pour semer les céréales à l'automne. Je ne prends pas en compte les printemps humides. Par moments, c'était très compliqué. Les sécheresses sont de plus en plus fortes mais parfois, nous avons aussi de l'eau. C'est ce qu'il faut gérer sur un cycle complet, comme le disaient nos collègues tout à l'heure.

M. DEGUET :

Notre collègue a été tout le temps absolument favorable aux études HMUC pour les raisons que vous avez dites, Mme la Préfète, c'est-à-dire qu'il faut connaître la situation si l'on veut la défendre, et pour une autre raison que je veux dire ici. Je vais prendre les acronymes. Le M, c'est « milieux ». Le U, c'est « usages ». Ce n'est pas la même chose. Les milieux ne sont pas des usages. Les milieux sont une donnée à partir de laquelle nous devons travailler. Les usages anthropiques doivent s'inscrire dans les besoins des milieux et c'est extrêmement important.

Autrement, si l'on mettait tout à égalité, on s'autoriserait à détruire complètement un certain nombre de milieux. Cela est extrêmement important.

De ce fait, j'interroge la façon dont vous avez présenté les choses. Nous avons très bien compris que dans les études HMUC, on regarde des fourchettes. Nous savons aussi, parce que nous sommes dans les CLE, que la plupart du temps, on est déjà descendu en bas de la fourchette, c'est-à-dire qu'on est descendu dans des volumes au-delà desquels la survie des milieux est réellement en cause.

La question se pose forcément : si l'étude montre que c'est vraiment douloureux de conserver les milieux dans leur état, va-t-on pouvoir décider de ne pas conserver les milieux ? C'est la question.

Vous dites deux choses. Vous dites d'une part qu'on ne descend pas en dessous. Je rappelle que dans beaucoup d'endroits, on est déjà arrivé à cette borne inférieure. Cela signifie que dans ces endroits-là, cela ne va pas changer le niveau puisqu'ils sont déjà au plus bas. Cette question est fondamentale.

D'autre part, la situation s'est construite avec des à-coups qui sont liés à des stratégies d'obstruction qui font que nous n'avons pas avancé. D'une certaine manière, les acteurs qui sont sur place considèrent aussi que tout ce qui vient en rallonger constitue encore des stratégies d'obstruction. J'entends que cela pourrait ne pas l'être mais franchement, il va falloir le démontrer.

J'entends que nous allons discuter du cadre quand il sortira. Quand nous aurons fini de discuter, les six mois seront passés. Comment allons-nous concevoir le financement ? Y a-t-il des plafonds au financement ? Qui les mène ? Il n'est pas normal que les chambres d'agriculture gèrent les choses. Jusqu'à preuve du contraire, ce sont les CLE qui les gèrent. Elles ne prennent pas des paquets qui viennent purement et simplement de telle ou telle composante de la CLE.

M. le Président :

Nous allons attendre la sortie du cahier des charges. Nous nous étions engagés, avec Mme la Préfète, à revoir les présidents de CLE. Nous en reparlerons ici. Il y a des questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre parce que nous n'avons pas le cahier des charges.

M. FRECHET :

En tant que président de CLE et président d'EPL où l'on gère 9 Sage, je vais être beaucoup plus terre à terre. Nous avons vraiment un souci financier. Même si l'agence propose, et nous les en remercions, de financer à 70 %, il manque 30 %. Aujourd'hui, c'est très compliqué. Jusqu'à maintenant, ce sont les départements qui complétaient. Or, les départements sont complètement exsangues. Nous sommes, en tant que présidents de CLE, très inquiets concernant ce financement. Nous le ferons néanmoins. Nous sommes vraiment tous mobilisés. Nous voulons tenir les délais mais ce n'est pas évident.

M. COMBEMOREL :

Effectivement, les activités industrielles doivent être intégrées – Mme la Préfète y a répondu – comme elles l'ont été dans la partie amont, la partie dure des études HMUC. Nous nous inscrivons là-dedans. Je pense que le besoin d'un guide méthodologique ou de la circulaire est extrêmement important.

M. ALBERT :

Dans cette assemblée, nous avons été une majorité à dire qu'il faut absolument ces HMUC pour avancer sur le sujet de l'eau qui nous préoccupe tous. C'est déjà un premier point. Nous sommes les précurseurs dans le domaine. Dans cette assemblée, je n'ai pas senti une opposition à ne pas faire ces études HMUC.

Il faut prendre en considération que cela ne peut pas être parfait dès le début. A un moment donné, il faudra adapter les choses au fil de l'eau de l'étude HMUC. Ces études économiques sont nécessaires.

Je veux juste citer un exemple. En 2022, nous avons eu des problèmes de sécheresse dans les Deux-Sèvres. Une entreprise a dû fermer quelques après-midis parce qu'ils avaient des soucis de quantité d'eau. Il faut bien prendre en compte qu'il n'y a pas que l'agriculture, il y a également l'industrie comme l'a dit M. Combemorel. L'eau potable aussi était un souci.

Nous avons une étude HMUC sur le Thouet aujourd'hui dans les Deux-Sèvres. Par ailleurs, nous avons l'impact des études HMUC sur la Loire qui apporte 2,5 millions de mètres cubes sur les Deux-Sèvres. Nous avons donc ces éléments économiques à prendre en compte au regard de ces problématiques.

Je pense que le rôle des régions est effectivement important dans la partie économique. Il faut qu'elles soient associées à ces études économiques et qu'elles puissent mener leur politique à travers ce sujet. Il est important de réaliser ces études HMUC.

M. BOISNEAU :

Je représente ici une petite communauté qui est celle des pêcheurs professionnels en eau douce, qui vont déjà payer cash de gros dégâts socioéconomiques du fait que les écosystèmes aquatiques n'aillent pas bien. En l'occurrence, je rejoins M. Deguet pour dire que l'insuffisance des débits dans beaucoup de nos cours d'eau ne permet plus le renouvellement des ressources naturelles que sont les poissons, notamment les grands migrateurs, à tel point qu'au 1^{er} janvier 2026, nous avons une fermeture, pour cinq ans, de la pêche de l'aloise et de la lamproie en Loire moyenne. Cela nous est tombé dessus un peu brutalement. Nous sommes obligés d'encaisser.

Les facteurs qui pèsent sur ces espèces sont multiples et vous les connaissez bien : un problème de continuité écologique, la prédation exacerbée du cormoran et du silure, la pollution, le réchauffement climatique et le manque de débit. La pêche arrive en cinquième.

Comme nous avons été incapables collectivement d'agir efficacement sur la continuité écologique depuis 60 ans après la première loi, qui va trinquer ? C'est la petite communauté qui est en bout de chaîne. L'Etat va aller au plus simple en faisant Ponce Pilate : « On ferme la pêche, dégagez, circulez, il n'y a plus rien à voir ».

Nous sommes à la fois en colère et très dépités parce qu'il y a un plan de sortie de flotte pour nos collègues marins. C'est financé par le FEAMPA (fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) via l'Europe. La question a été posée à Bruxelles : nous ne sommes éligibles à rien. Nous disparaissions, nous fermons nos gueules et nous dégageons. Circulez, il n'y a rien à voir. C'est insupportable.

Nous avons des collègues qui sont en plein désarroi. Il y a une grande colère. Vous pouvez l'imaginer. Pourtant, depuis 45 ans, nous n'avons pas démerité. Nous avons fait au mieux pour faire des partenariats pour gérer au mieux les écosystèmes.

M. le Président :

C'est aussi la preuve que toutes ces décisions ou ces non-décisions ont des impacts sur des activités économiques.

M. BOISNEAU :

Il va falloir que l'étude HMUC Loire prenne en compte ces impacts de l'insuffisance des débits. Les études HMUC à l'échelle des Sages, c'est très bien mais il faut que l'Etat nous assure qu'il y aura

une intégration pour nous garantir que ce qui arrive dans les fleuves, les estuaires et la côte permette le maintien des activités de pêche professionnelle fluviale, maritime et la conchyliculture qu'il ne faut pas oublier.

M. COUTURIER :

Nous étions déçus quand nous avons su que cette loi Duplomb allait retarder la mise en œuvre de ce qui était terminé pour la CLE du Sage de l'estuaire de la Loire où je siège en tant que représentant du conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire. Il a fallu beaucoup de temps pour arriver aux volumes prélevables sur cette CLE. Cela nous a coûté cher puisque nous étions arrivés avant les financements de l'agence de l'eau. Le résultat est qu'actuellement, il faut tout arrêter en attendant l'étude socioéconomique.

Cette étude socioéconomique est certainement nécessaire. Elle pourra apporter des éclairages sur les manières dont peuvent évoluer certaines activités. Cependant, le délai de six mois est absolument difficile à tenir puisque le cahier des charges n'est pas encore en route. Effectivement, les élections municipales vont perturber le fonctionnement des CLE. Pendant ce temps, que constatons-nous ? La dégradation des milieux va se poursuivre. L'eau disponible va continuer à diminuer. Dans les Pays de la Loire, on annonce - 30 % à horizon 2050.

Sur notre territoire de la CLE du Sage de l'estuaire de la Loire, il y a des endroits où nous sommes déjà à des volumes prélevables très bas. Comme l'a dit Mme la Préfète, je ne vois pas en quoi cette étude va mettre plus d'eau dans les milieux.

Je tenais à exprimer ma déception sur cette étude socioéconomique qui va retarder la mise en œuvre de ce qu'il y a à faire sur nos territoires.

M. le Président :

Il faut noter – cela a été dit par Mme la Préfète tout à l'heure – que Loire-Bretagne est plutôt en avance sur ces sujets. J'entends néanmoins la déception.

M. MOREAU :

Je rappelle – Mme la Préfète de région vient de le dire – que nous avons eu dans les CLE parfois des gens qui voulaient tout simplement que les études HMUC n'aillent pas à leur terme.

Le cahier des charges de ces études est hyper important parce que le contenu influencera beaucoup la décision finale.

Puis, selon le degré d'importance que l'on donne à cette étude socioéconomique dans ce cadre-là, quid des PTGE où des études socioéconomiques étaient aussi prévues ? Qu'en restera-t-il ?

M. SOULABAILLE :

On parle d'économie, d'industrie, d'agriculture... Je prends l'exemple de l'Ille-et-Vilaine. 10.000 nouveaux habitants par an arrivent sur le département. Nous avons une très grosse pression démographique. C'est également à prendre en compte. Il faut bien accueillir ces gens.

On a beaucoup parlé de région et de département. Je m'inscris complètement dans ce que Mme Rousset a dit sur le rôle des départements. En Ille-et-Vilaine, nous sommes le deuxième financeur pour tout ce qui est travaux en milieux aquatiques. J'entends et partage l'importance du rôle des régions, notamment en matière économique et autres, mais je pense que les départements ont aussi leur mot à dire.

J'ai bien entendu ce que M. le Président indiquait sur les 80 % de prairies en Bretagne. C'est intéressant pour la souveraineté alimentaire. Mettons tout à plat. Parlons aussi de tout ce qui est à exporter ou de tout ce qui sert à autre chose que l'alimentation.

M. le Président :

Bien sûr. C'est pour cela aussi que nous avons intérêt à élargir le débat à des acteurs compétents.

M. DORON :

Mon propos va se concentrer sur une forme de plaidoyer en soutien aux commissions locales de l'eau et à ceux qui les animent dans les territoires. Ce volet de la gouvernance de l'eau dans les territoires me paraît essentiel.

En avant-propos, Mme la Préfète a rappelé qu'il était essentiel de se retrouver autour des sujets qui nous rassemblent et non autour de ceux qui nous opposent. En ce sens, je pense que le soutien aux commissions locales de l'eau est essentiel autour du travail qui a été effectué en matière d'études hydrologie-milieus-usages-climat.

Cependant, au regard de l'actualité de l'eau, force est de constater l'urgence de la situation et des tensions, pour ne pas dire des exactions qui s'exercent, voire qui s'amplifient dans certains territoires aujourd'hui à l'encontre des commissions locales de l'eau.

Je souhaite, au nom du collège des usagers non économiques, réaffirmer notre soutien à cette gouvernance locale de l'eau qui est sans doute la meilleure source et la meilleure garantie de nous retrouver autour de ce qui nous rassemble dans les territoires et par rapport aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Cette gouvernance de l'eau a toujours été un enjeu majeur, aujourd'hui plus qu'hier, dans un contexte de changement climatique et de ses conséquences qui nous rattrapent. M. le Président a évoqué ce travail à horizon 2050, avec des projections du Haut-commissariat au plan. Il est vrai que les scénarios ne sont pas réjouissants. Malheureusement si nous ne changeons pas de paradigme et si nous continuons sur les politiques publiques actuelles, nous allons vers la désertification et l'assèchement de certains territoires lors de périodes de fortes demandes et de forts besoins en ressources.

Néanmoins, il faut savoir d'où l'on vient. Depuis 1992, année de la première loi sur l'eau, les Sage ont été reconnus comme des outils de planification visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Ces schémas d'aménagement et de gestion des eaux planifient, recommandent et encadrent. Ils précisent les objectifs de quantité et de qualité. C'est d'ailleurs ce qui ressort à travers les études HMUC. Ils énoncent aussi des priorités d'action et édictent des règles particulières d'usage propres aux territoires. Mme Rousset l'a rappelé en tant que présidente de CLE à l'instant.

Ces Sage, il faut surtout en rappeler la vertu. Ils sont élaborés collectivement par l'ensemble des acteurs d'un territoire qui délibèrent au sein de ces commissions, autre élément clé avec celui du comité de bassin en ce qui concerne la démocratie de l'eau.

Ce sont ces commissions locales de l'eau qui ont été chargées de l'élaboration des études hydrologie-milieus-usages-climat. Il faut rappeler que ce sont des études scientifiques qui visent à estimer des volumes d'eau pouvant être prélevés sans remettre en cause le bon fonctionnement des milieux et la satisfaction de tous les usages. Alors même qu'elles ont travaillé dur dans la concertation avec toutes leurs composantes depuis plusieurs années, elles font l'objet aujourd'hui d'attaques incessantes, de manifestations pour les empêcher de délibérer. Les études HMUC sont niées, entravées et accusées de tous les maux.

Nous nous félicitons, Mme la Préfète, que vous ayez réaffirmé ce matin la légitimité de ces études et leur importance pour la définition des démarches territoriales et des projets de territoire pour la gestion de l'eau. Nous souhaitons que dorénavant, ces commissions locales de l'eau soient respectées, qu'elles élaborent les politiques territoriales touchant tous les aspects de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Nous souhaitons, comme nous en sommes certains, que le président du comité de bassin s'en saisisse.

Les instances de délibération prévues pour la gestion de l'eau (comité de bassin, commission locale de l'eau, etc.) sont essentielles. Elles assurent la représentation des acteurs et des usagers et leur offrent un espace citoyen et républicain de consultation, d'expression et de dialogue. Les débats et délibérations qui leur sont confiés ne doivent plus être exportés dans d'autres lieux non reconnus à cet effet par la loi. Cela se ferait au détriment de l'intérêt général.

Avant de conclure, ayant pour habitude de « labourer » le terrain, j'étais hier à Vichy où mes collègues présidents de fédération m'ont rapporté une situation incohérente, inacceptable et encore moins tolérable.

Vous avez rappelé, en propos introductif à ce sujet des études HMUC, les responsabilités de l'Etat en amont et en aval, notamment la compétence de la préfète coordonnatrice de bassin. Comment expliquer alors qu'au niveau altaligérien – cher à nos collègues Mme Rousset et Mme Gallien –, on renvoie les responsabilités qui incombent à la préfète coordonnatrice de bassin au niveau du préfet 43, court-circuitant d'ailleurs au passage le préfet du Cantal pour ce qui intéresse la gestion des ressources ?

Comment expliquer que le préfet de ce département remette en cause les seuils définis par la commission locale de l'eau au titre de l'étude hydrologie-milieux-usages-climat et que la CLE a portés ? J'avoue ne plus comprendre. Je pense qu'il sera nécessaire, sous la voix de votre autorité, Mme la Préfète coordonnatrice de bassin, de remettre un peu l'école au centre du village.

Je voudrais réaffirmer une dernière fois qu'en tant que représentants du collège des usagers non économiques, nous continuons à apporter et à soutenir le travail et le rôle essentiel des commissions locales de l'eau.

Mme FELIX :

Mme la Préfète, la loi est claire. Comme élue locale, je suis légaliste. Il faut passer l'obstacle. Ce sont d'ailleurs les termes que j'ai employés en commission Programme la semaine dernière. Il faut passer l'obstacle, cela veut dire qu'il faut que nous financions ces études socioéconomiques, que les régions viennent en complément et que nous allions vite.

Je veux rappeler deux choses, c'est qu'effectivement, nous n'allons pas créer de l'eau. Je crois que nous sommes déjà dans toutes les fourchettes – M. Deguet le rappelait –, un peu au taquet de ce qui est tolérable pour les milieux. Nous ne créerons pas d'eau.

Par ailleurs, l'ordre public n'est pas de protéger la maximisation des intérêts individuels et privés. L'ordre public, c'est de travailler à l'intérêt général. Si ces études socioéconomiques nous informent sur les impacts qu'il peut y avoir sur des activités privées, quand bien même celles-ci auraient un intérêt pour la nation, elles ne sont pas prescriptives. C'est vieux comme l'histoire de la République. Le Code du travail met une limite à la maximisation des intérêts privés. Le Code du travail est précieux, de même que le Code de l'environnement.

Nous allons avoir une information complémentaire. Il serait intéressant que nous ayons des informations sur le court terme, sur le moyen terme et sur le long terme. L'impact du non-changement à moyen terme pourrait être plus lourd que l'impact du changement à court terme.

C'est aussi par rapport à cela qu'il faut que nous puissions déterminer, informer et surtout transformer. Il y aura des effets sur les activités économiques. Il sera donc nécessaire de les transformer. Il faut que nous ayons les clés de ce plan d'action sur le moyen et le long terme dans un certain nombre de champs d'activités, pas qu'agricoles.

Je veux dire l'immense intérêt que je porte à tous les travaux qui sont menés par des industriels sur mon territoire. Nous aurons demain, à l'initiative de l'agence de développement économique de la Région à Bourges, une réunion avec les industriels sur toutes les trajectoires d'économie d'eau et de sobriété. Cela a un coût pour les industries. Cela représente un bénéfice à moyen et long terme parce qu'il y aura moins de coûts d'utilisation de l'eau.

Ce sont des transformations qui sont acceptées, qui sont anticipées et qui sont assumées. Il faut que nous les généralisions.

Un membre du comité de bassin (ne s'est pas présenté) :

Les études socioéconomiques nous permettront aussi de distinguer les actions qui auront les coûts les moins élevés pour la partie socioéconomique. C'est un outil qui, dans ce sens-là, sera utile.

A un moment, nous aurons des choix cornéliens à faire entre le social, l'économique et l'environnemental. Le droit du travail peut, d'une certaine manière, contraindre les entreprises par exemple sur la façon de se comporter avec les employés. Par contre, dans le cas des activités qui ont besoin d'eau ou de production, ce sera leur mort certaine. Ce sera différent. La société est-elle prête à aller jusque-là au sens général du terme ?

M. le Président :

Avez-vous vu ce qui se passe à Téhéran ? Ils projettent de déplacer la capitale parce qu'ils n'ont plus d'eau. Vous imaginez comment cela va bouleverser nos économies, qu'elles soient nationales ou internationales. La question de l'eau est centrale de toutes les activités humaines. C'est un sujet très sérieux.

Ce que je crains – je l'ai dit hier soir et je le redis ici –, c'est que nous ne sommes pas loin de la rupture du dialogue. Soyons-en tous conscients. Ce serait une catastrophe. Nous pouvons continuer à écrire des choses mais si nous ne pouvons pas les appliquer, je ne vois pas en quoi cela pourra servir.

Ce qui m'importe, c'est que nous continuions à construire ensemble des solutions, notamment avec les acteurs économiques et la profession agricole. J'ai eu l'occasion l'autre jour d'aller à l'assemblée générale d'Irrigants de France. J'ai été invité à participer à un débat sur l'eau qu'ils ont organisé avec M. Servant qui est hydrogéologue. Je peux vous assurer que j'ai vu en face de moi une assemblée très inquiète pour son devenir parce que sans eau, pour eux, il n'y a plus rien. C'est leur vie, ou leur survie, qui est en cause.

On peut toujours écrire des choses sur l'irrigation mais il faut entendre cela aussi. C'est de notre responsabilité d'entendre cela. Pour certains, le stockage de l'eau serait un gros mot. Heureusement que nous avons fait du stockage de l'eau dans les années antérieures. C'est le Breton qui vous parle. En Bretagne, 1 m³ sur 2 distribué à partir du mois d'avril représente 1 m³ stocké. Sinon, nous n'aurions déjà plus d'eau.

Il faut que nous prenions conscience que les choses vont devoir changer. J'ai dit à Irrigants de France : nous ne faisons pas le choix entre l'agriculture et l'environnement. Ce sera l'agriculture et l'environnement. Nous ne pourrons pas faire autrement. Ce message, ils sont prêts à l'entendre mais il faut aussi que nous entendions, à un moment donné, leurs propositions. Nous pourrons discuter. Il faut que nous ayons ce débat. C'est très important.

Mme Alexandre pourra en parler mieux que moi, le débat traverse aujourd'hui le Sage Vilaine sur la question des pesticides. Je peux vous dire que nous ne sommes pas loin de la rupture. A ce moment-là, on pourra dire qu'on a un Sage, une CLE, etc. mais s'ils ne fonctionnent plus, si tous les acteurs ne sont plus là, c'est terminé. C'est cela qu'il faut éviter.

Je le dis aux professionnels agricoles notamment. Certes, ce n'est pas facile pour eux mais il y en a qui font monter la pression en plus. Quand j'entends un syndicaliste de la Coordination rurale redire les propos qu'il a tenus lors de son élection, cela me désole totalement. Ce n'est pas la rupture qu'il faut, c'est faire ensemble même si c'est difficile.

Mme BROCAS :

Merci beaucoup pour toutes vos interventions et questions, auxquelles je vais essayer de répondre du mieux que je peux.

Mme Rousset demandait : est-ce que toutes les CLE doivent établir des volumes prélevables ? Cela dépend si le territoire est considéré comme un territoire vulnérable, en tension dans la stratégie du bassin, s'il est en ZRE. Si c'est un bassin en tension, c'est obligatoire. Puis, dès lors qu'il y a une étude HMUC, il y a une étude d'impacts socioéconomiques. Cela étant, rien n'empêche une CLE de demander une étude HMUC pour anticiper. Ce n'est donc obligatoire qu'à cet endroit-là.

Quand le cahier des charges sera-t-il proposé ? Nous travaillons à une proposition de trame type que nous espérons avoir terminée dans les jours qui viennent, en toute hypothèse avant la fin de l'année. Cependant, le bassin Loire-Bretagne n'étant pas seul au monde, il nous semble nécessaire de pouvoir échanger sur cette proposition avec les ministères concernés à Paris pour qu'il y ait une vision plus nationale.

Les chambres régionales d'agriculture sont-elles légitimes pour mener des études d'impacts socioéconomiques ? Sont-elles juges et parties ? Je pense que les chambres régionales d'agriculture sont légitimes et même les bienvenues pour fournir des éléments. C'est mieux si c'est un tiers qui fait l'étude pour éviter des débats sans fin. Si telle CLE ou tel président de CLE, en accord avec le préfet, décide de confier cela à une chambre d'agriculture, il faut effectivement qu'il

y ait une gouvernance qui assure la transparence pour que le travail qui en sortira ne soit pas remis en cause sans cesse parce que nous perdrons du temps.

A propos de l'intervention de M. Gandrieau concernant un plan d'action simple et d'éviter les usines à gaz avec les PTGE, nous sommes d'accord. Nous sommes alignés avec M. le Président, avec M. Obled, avec la Dreal, la Draaf de bassin, le SGAR et les préfets. Ce qu'il nous faut, ce sont des plans d'action. C'est l'objectif. L'étude HMUC est un moyen pour y arriver, de même que l'étude d'impact socioéconomique. Ce qu'il nous faut, c'est transformer et agir. Ce sont donc des plans d'action.

Je suis favorable aussi à ce qu'il y ait des plans d'action assez simples, concrets et qui permettent d'avancer. Ils pourront être affinés, complétés et enrichis dans le temps. Il faut se mettre dans une dynamique d'action pour dépasser les craintes, pour montrer que c'est possible de faire autrement et d'agir. Je rappelle que les PTGE sont demandés pour que l'agence finance les déconnexions de plan d'eau et les retenues de substitution.

M. Poirier demandait : à quelle granulométrie faut-il faire l'étude ? Si c'est une maille trop large, nous n'aurons pas la finesse d'appréciation du nombre d'agriculteurs, du nombre d'industriels, etc. Il faut qu'elle soit conduite à la hauteur de l'unité de gestion, c'est-à-dire une maille assez fine.

M. SERVANT faisait remarquer qu'il faut gérer différents cycles d'eau. Oui, c'est vrai. Il y a moins d'eau à certains moments – c'est bien de le rappeler – et peut-être plus à d'autres périodes. Effectivement, les études HMUC n'ont pas vocation à calculer des volumes prélevables en période de hautes eaux mais à mesurer la ressource disponible pour pouvoir organiser des retenues de substitution.

M. Deguet parlait de mettre à égalité les milieux et les usages. Ce n'est pas complètement dans l'esprit ou dans la direction que vous défendez. Notre enjeu est de dépasser nos contradictions. Oui, il faut les milieux. Il faut les protéger parce qu'ils rendent des services très importants, y compris à l'économie. Ce sont en plus des services gratuits. Il faut les préserver pour l'homme, pour notre survie. Toutefois, nous ne pouvons pas non plus faire comme si les usages n'existaient pas. Il faut que nous arrivions à combiner les deux en ayant des usages qui respectent les milieux et des milieux qui permettent les usages.

Il était indiqué que bien de volumes prélevables ont déjà pris les valeurs maximales. De fait, qu'est-ce que ces études d'impacts socioéconomiques vont rajouter ? Les études d'impacts socioéconomiques permettront de montrer que certaines CLE ont déjà pris les valeurs les plus – vous dites les plus basses pour les milieux – moi, je dis les plus hautes pour les usages. Nous sommes chacun dans notre rôle, donc tout va bien.

Les CLE ont déjà fait le travail. L'étude d'impacts socioéconomique va lever le doute autour de : « On n'a pas fait le maximum que l'on aurait pu pour les usages ». On ne pourra pas les changer à ce moment-là.

Par ailleurs, la réduction est tellement forte dans les unités de gestion que l'on n'y arrivera pas en peu de temps. Je pense qu'il faut donner du temps au temps avec des trajectoires plus progressives. Monter une marche pareille, on n'y arrivera pas. Par pragmatisme, comme le disait notre président de comité de bassin, on peut se faire plaisir en écrivant des choses. Par contre si c'est infaisable, si cela suscite la colère, l'opposition et le désastre, on aura tout perdu.

Je pense qu'il faut arrêter avec ces stratégies d'obstruction systématique aux CLE. D'ailleurs, un certain nombre de partenaires, notamment d'agriculteurs, l'ont compris. Ils sont en chemin pour s'inscrire dans la même démarche. Les stratégies d'obstruction systématique sont irresponsables de la part de responsables politiques ou syndicaux.

Plus nous perdons du temps, plus la difficulté sera grande. Ne perdons donc pas de temps. De toute façon, ce n'est ni les études HMUC, ni le gouvernement, ni le président de la République, ni le président Burlot et encore moins Mme Brocas qui dit qu'il va y avoir moins d'eau, c'est la nature et l'évolution du monde. Faisons avec. Essayons de nous en préserver en nous transformant et en nous donnant le temps et les moyens financiers.

M. Fréchet estime que le souci est financier. En cela, il est fidèle à l'expression des présidents de CLE que nous avons réunis le 19 novembre. Si l'agence vote 70 %, c'est déjà un effort. Il n'est pas habituel qu'un seul établissement public couvre l'entièreté d'une dépense, sauf de manière exceptionnelle. Maintenir les milieux et permettre les usages demain dans un monde bouleversé

où il n'y a pas d'eau au même moment, c'est un problème qui concerne toute la société. Il faut que tout le monde se sente responsable.

J'ai fait remonter cette expression de besoin au gouvernement. J'ai rendu compte de la réunion avec les présidents de CLE. En même temps, je pense que les régions, les départements et les syndicats peuvent faire un petit bout du chemin. Ce ne sera pas des études aussi chères que les études HMUC. Ce sont des études moins compliquées. Il y a beaucoup de données sur étagères. Ce sont des études moins longues. A mon avis, ce sont des études moins coûteuses. Quand on construit une école ou une salle des fêtes, tout le monde trouve normal que plusieurs partenaires publics se mettent autour de la table et que celui qui porte fasse aussi un effort. Là, tout d'un coup parce que c'est l'eau, tout le monde considérerait que c'est à l'agence de payer. Non !

M. Combermorel, nous sommes d'accord, l'industrie doit aussi être considérée. Même si les études d'impacts socioéconomiques de la loi Duplomb sont très focalisées sur l'agriculture, elles s'intéressent aussi à l'attractivité territoriale. Or, dans l'attractivité, il y a les entreprises.

Pour les pêcheurs professionnels, je pense que l'objectif de l'étude HMUC Loire, c'est aussi d'assurer que les débits soient suffisants pour que les poissons que vous aimez continuent à survivre. Nous espérons que nous atteindrons cet objectif.

Pour répondre à M. Couturier, certes la loi Duplomb retarde l'adoption des volumes prélevables. L'étude socioéconomique est nécessaire mais au fond, elle aurait pu être faite après. Je le redis, l'étude socioéconomique n'inventera pas des volumes d'eau qui n'existent pas mais elle permet de concevoir le plan d'action. Cette étude d'impacts socioéconomiques – je l'ai dit dans mon propos liminaire mais sans doute de manière pas assez claire –, nous n'aurons pas besoin de la refaire ou pas besoin de la refaire entièrement pour définir le plan d'action.

Nous allons connaître, avec cette étude d'impacts socioéconomiques, les unités de gestion touchées, à quel niveau, pour qui et ce que nous pouvons faire. Que pouvons-nous faire ? Nous l'avons dit, cela va de la retenue de substitution aux zones humides, aux études pour faciliter l'infiltration de l'eau, à la déconnexion de plan d'eau, aux équipements, au goutte-à-goutte, à la gestion de l'irrigation par pilotage, au changement d'assolement, à la création de filières sobres, etc. De toute façon, ces études, il faut les faire.

Pour répondre à M. MOREAU et à M. DORON, les CLE doivent être respectées, d'abord parce que les gens y travaillent beaucoup. C'est la cellule de base de la démocratie de l'eau qui est notre modèle de politique de l'eau depuis 60 ans. Il faut aussi que les CLE s'assurent que les acteurs soient là et que le débat soit large, apaisé et compréhensible. Je trouve que ce n'est pas normal que les bureaux d'études mettent sur la table 200 pages auxquelles on ne comprend rien. C'est une façon de confisquer le débat. Ce n'est pas démocratique. C'est le travail des CLE. Elles doivent être respectées.

Concernant la responsabilité des préfets de département et du préfet coordonnateur, les CLE proposent des volumes prélevables. Par contre, ce n'est pas la responsabilité de la CLE d'arrêter les volumes prélevables, c'est ma responsabilité. La responsabilité du préfet de département est d'arrêter la trajectoire et d'accorder les autorisations de prélèvement.

Mme Félix indiquait que l'ordre public n'est pas de maximiser des intérêts privés mais de protéger l'intérêt général. Certes mais dans l'intérêt général, il y a notre capacité à nourrir notre population, à l'éclairer et à accueillir des touristes parce que nous avons un lieu patrimonial exceptionnel. Cela fait partie aussi de l'ordre public.

Le plan d'action est déterminant parce qu'il doit nous amener à nous transformer. Je finis juste par une phrase de Léonard de Vinci qui a été accueilli sur cette terre : « Ne pas prévoir, c'est déjà gémir ». Il faut donc prévoir pour que l'on ne gémisses pas demain.

M. le Président :

Merci, Mme la Préfète, pour vos propos. J'apprécie beaucoup votre engagement sur le sujet pour essayer de convaincre les présidents de CLE. Notre affaire n'est simple pour personne.

ELECTION D'UN(E) REPRESENTANT(E) DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. OBLED :

Le conseil d'administration de l'agence est composé de la présidente et de 34 membres, dont 11 représentants des collectivités, 11 représentants des usagers (5 non économiques, 5 économiques et 1 personnalité qualifiée), 11 représentants de l'Etat et de ses établissements publics et 1 représentant du personnel de l'agence de l'eau.

Aujourd'hui, il nous faut élire une représentante des collectivités territoriales puisque Mme Lamour a démissionné de son mandat au comité de bassin, et par voie de conséquence, au conseil d'administration.

Le collège des collectivités au sein du conseil d'administration est composé de M. Albert, Mme Bernard, M. Bridet, Mme Gallien, M. Gandrieau, Mme Haas, Mme Lamour, M. Ledoux, M. Poirier, Mme Rousset et M. Soulabaille.

Puisqu'il s'agit d'une élection au sein du collège des collectivités, seul ce celui-ci va voter. Réglementairement, il y a 76 membres des collectivités au sein du comité de bassin sur les 190. Aujourd'hui, 66 sont nommés, le différentiel étant dû à l'absence de propositions par les instances appropriées. Il y a donc 66 personnes qui peuvent effectivement voter, et sur ces 66, uniquement celles qui sont présentes.

Nous avons un besoin de parité. Dans la liste que j'ai égrenée, nous avons 6 hommes et 5 femmes, donc la personne élue doit obligatoirement être une femme.

M. le Président :

Je précise que nous sommes à la fin d'un mandat. Le renouvellement du CA aura lieu après les élections municipales.

M. OBLED :

Il y aura des personnes qui ne seront plus élues et qui ne pourront donc plus, quelques mois plus tard, siéger au comité de bassin et de fait au comité d'administration. Ces personnes devront être renouvelées. Par contre, le renouvellement complet aura lieu en 2027.

Il y a donc deux échéances importantes : un renouvellement partiel avec l'élection municipale qui arrive et le renouvellement complet en 2027.

M. le Président :

J'ai eu une candidature masculine en la personne de M. Vial. J'ai été obligé de dire à M. Vial qu'il ne peut pas se présenter puisqu'il faut que ce soit une femme. Je le remercie de sa compréhension mais c'est quand même dommage. Nous verrons la prochaine fois.

Aujourd'hui, je relance l'appel à candidatures officiellement. Chacun pourra s'exprimer. Ensuite, nous procéderons au vote.

M. ALBERT :

Je voudrais dire un mot avant l'élection, notamment pour remercier Marguerite Lamour qui n'a pas toujours été présente ici mais qui a toujours été fidèle à moi-même et surtout à la commission Programme. Elle s'intéressait toujours aux travaux qui étaient menés. Certains le savent peut-être mais elle a eu de gros problèmes de santé. Il faut rendre hommage à cette personne qui, de loin, est toujours restée à nos côtés. Elle n'a pas eu l'occasion de me remplacer aux commissions

Programme parce que j'ai été très présent, parfois jusqu'à demander des reports de réunion pour être présent. Néanmoins, elle a toujours suivi nos travaux.

Ces élections ont lieu quand des personnes partent et d'autres arrivent. Je voudrais juste rappeler la base. Nous nous étions fixés, au conseil d'administration, d'avoir des équilibres. Nous avons construit cela avec Mme Haas, M. Gandrieau et M. Poirier. Il s'agit d'avoir des équilibres politiques, des équilibres géographiques et des équilibres d'institution. C'était notre vœu le plus sincère.

Je m'inscris toujours dans cette logique jusqu'à la fin du mandat. J'ai décidé de finir mon mandat à l'agence en 2026 et de ne pas le renouveler. Je fais le vœu que ce soit pareil plus tard. Toutefois, ce n'est qu'un vœu. Tout le monde a les yeux tournés vers les agences. On dit qu'à un moment, les agences n'existeraient plus et que tout va être repris au niveau national, voire au niveau des régions. Je pense qu'il faut faire attention à cela. Il faut que nous ayons ensemble une bonne politique de l'eau et non pas une politique politicienne. Il faut que cela dure.

J'ai discuté du sujet avec Mme Alexandre. Je tiens à ces équilibres politiques, territoriaux et institutionnels, que ce soit par rapport aux mairies, aux agglomérations, aux départements ou aux régions. J'avais moi-même laissé ma place de président de la commission Programme pour avoir une continuité dans cette commission. Je suis heureux que M. Poirier l'ait pris. Tout cela s'inscrit dans le temps. J'espère qu'il continuera sur le mandat qui vient et que chacun garde en mémoire cette composition du conseil d'administration.

J'assume cette partie de liste unique et plurielle jusqu'au bout du mandat. Je salue le retrait de Mme Fayard. Il nous reste donc deux candidates qui sont Mme Le Quer et Mme Alexandre. Il y a plus de départements que de régions. Personnellement, j'aimerais que ce soit Mme Le Quer. Ce n'est pas par rapport aux personnes. Nous avons deux personnes de qualité. J'espère que ces deux personnes iront au prochain conseil d'administration et feront une liste plurielle, une liste simple comme le font les associations de départements ou les associations de maires pour que nous arrivions vraiment à mettre en œuvre une bonne politique de l'eau comme nous l'avons fait ensemble depuis quelque temps.

Mme FAYARD :

J'ai été élue très récemment au comité de bassin. Je me présente très rapidement comme dans la lettre de candidature que j'avais pu envoyer. Je suis maire de la petite commune rurale de Mornand-en-Forez, dans la Loire près de Montbrison. Je suis élue à Loire Forez Agglomération en charge des contrats de rivières et de la GEMAPI. Je suis également élue vice-présidente aux côtés de M. Fréchet à la commission locale de l'eau Loire en Rhône-Alpes.

Effectivement, j'avais lancé ma candidature assez rapidement et très spontanément parce que je voue une véritable passion au cycle de l'eau depuis que j'ai été élue en 2021 à Loire Forez Agglomération. Nous savons que le cycle de l'eau va conditionner nos territoires, c'est-à-dire que les enjeux au niveau de la ressource en eau vont conditionner l'urbanisme, l'agriculture et l'économie. C'est un enjeu qui est passionnant aujourd'hui mais aussi pour l'avenir de nos territoires. Je m'étais donc inscrite dans une logique d'intégrer la gouvernance du cycle de l'eau, en l'occurrence l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Néanmoins, aujourd'hui, nous avons des élus qui ont davantage d'expérience en comité de bassin. C'est pour cette raison que je ne serai pas candidate. Je soutiens pleinement mes collègues élus pour faire le travail de représentativité des collectivités territoriales.

M. le Président :

Rassurez-vous, nous aurons besoin de vous. Il y aura le renouvellement à la suite des élections. Nous avons besoin d'un engagement comme le vôtre au sein de notre structure.

Mme ROUSSET :

Avant que l'on puisse donner la parole aux deux autres candidates, je voulais remercier l'engagement de M. Vial et de Mme Fayard qui vient de s'exprimer. J'ai de la chance sur ma commission de l'amont. Nous sommes engagés. Nous faisons ce que nous pouvons. Nous verrons tout à l'heure que sur nos masses d'eau, malheureusement, cela ne va pas bien. Cela faisait

longtemps que je vous disais que nous avons besoin d'un soutien. De fait, j'ai vraiment beaucoup de chance parce que j'ai des élus engagés.

M. le Président :

Il nous reste deux candidates : Mme Le Quer et Mme Alexandre.

Mme ALEXANDRE :

Je vais prendre trois ou quatre minutes pour exposer quelques éléments d'orientation et définir les valeurs socles qui fondent mon engagement. Je regrette parfois que sur des élections, les présentations soient brèves et ne permettent pas de déterminer l'orientation des personnes et ce qui les pousse à l'engagement. Je pense que l'élection au conseil d'administration est un évènement suffisamment important pour que nous prenions quelques minutes. Aussi, je vous remercie de m'accorder votre attention. Je vous remercie de me donner la parole. Je veux remercier aussi les autres candidates, mais également Marguerite Lamour. L'engagement dans l'action publique est extrêmement sollicitant. Que ces personnes soient vivement remerciées et reconnues dans leurs actions.

Si je sollicite votre confiance pour siéger au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, c'est parce que je crois profondément, sans doute comme beaucoup d'entre vous, que l'eau n'est pas un secteur parmi d'autres. Elle est la matrice de nos territoires, le socle de nos villes et le principe d'organisation qui conditionne notre avenir commun.

Certes, je suis vice-présidente de la région Bretagne en charge de la santé et de l'eau mais je souhaite faire un tout petit détour pour me présenter de façon plus personnelle.

En formation initiale, je suis orthophoniste. J'ai eu un diplôme en neuropsychologie du développement cognitif. J'ai intégré des groupes de recherche, donc je suis assez familiarisée avec la démarche scientifique qui me paraît tout à fait fondatrice.

Je suis donc dans un métier du soin, du langage et de la relation. Cela implique, notamment en cas de désaccord, de toujours considérer l'eau dans son extrême et dans sa très juste vérité et de toujours considérer l'eau dans son essentialité. C'est un point fondamental, notamment sur le sujet qui nous préoccupe qui est l'eau et qui doit être celui du bien commun.

La santé n'est jamais un acte isolé. Elle repose sur des environnements, sur des conditions de vie, sur des milieux qui soutiennent, ou au contraire qui fragilisent, l'existence. C'est un constat qui m'a conduit à m'intéresser à ce qui rend un territoire habitable – en termes de santé, c'est une évidence –, à savoir l'eau. C'est mon premier métier.

J'ai aussi un deuxième métier. Je suis photographe. J'ai parcouru, sillonné le monde et je le précise, en transports locaux le souvent possible. Là aussi, nous avons partout la même réalité : l'eau dessine des frontières invisibles. Elle organise des dépendances, oriente des modes de vie, stabilise ou fragilise les sociétés, voire mène au conflit. Elle révèle les inégalités autant qu'elle ouvre les possibles. Dans nombre de régions, la pénurie ou la pollution ne sont pas des crises ponctuelles, elles deviennent des destins collectifs.

Je vais citer un chiffre qui a été produit par OEB (Observatoire Environnement Bretagne). Notre empreinte eau a été évaluée. On s'était aperçu que nous bataillons avec vaillance pour les 17 % que nous consommons tandis que 83 % de notre consommation viennent de pays tiers souvent extrêmement fragilisés et qui n'ont plus de ressources en eau.

Bien sûr, il y a les actions directes comme celles qui ont été exposées ce matin avec le Cambodge et la convention pour le Tonlé Sap. Notre action, de façon plus indirecte mais pas moins puissante, fait que lorsque nous arrivons à corrélérer nos besoins, nos consommations aux ressources de nos territoires, cette puissance induit la paix ou le désordre du monde et a une influence considérable.

Je vous ai résumé brièvement mon parcours professionnel qui a cristallisé mon envie d'engagement. C'est par ce parcours que j'ai choisi la voie politique pour agir sur le territoire où il me semblait pouvoir être utile, d'abord comme élue locale à Lorient, un territoire où chaque geste sur terre a une résonance avec l'eau et la mer.

Puis, en 2021, comme vice-présidente de la région Bretagne, c'est une période cruciale parce que nous avons le dérèglement climatique. La Bretagne se trouve à un moment décisif. Nous avons les

sécheresses qui s'allongent, les usages qui se percutent, les milieux qui s'altèrent et les tensions qui s'installent. M. Soulabaille a évoqué une pression démographique très forte et une forme de ciseaux qui nous amènent à lutter pour la reconquête de la qualité et de la quantité. Face à cela, on aurait pu rajouter des dispositifs compensatoires, renforcer les dispositifs existants, optimiser les procédures. Or, nous avons fait un autre choix : changer de cadre et changer de méthode.

Nous avons décidé de penser et de décider à partir de l'eau, non pas comme une thématique à traiter mais comme un critère structurant de l'ensemble de nos politiques publiques. Notre objectif est de faire de l'eau la boussole de l'aménagement, de l'agriculture, de l'économie, de la santé, de l'adaptation au changement climatique, non pas comme un flux à contrôler mais comme un bien commun à préserver, une limite à respecter et un levier pour inventer la vie autrement.

Pour incarner cette ambition collective, nous avons créé l'Assemblée bretonne de l'eau. C'est une instance qui ne juxtapose pas des expertises, elle les met en synergie. Elle réunit des élus, des agriculteurs, des industriels, des scientifiques, des associations, les acteurs économiques autour d'un diagnostic et d'un langage commun. Elle produit des positions partagées, des stratégies convergentes et elle donne à la Bretagne une capacité d'entraînement qui est enviée dans beaucoup d'autres endroits en France.

Nous réussissons à porter des messages communs. Récemment, le bureau de l'ABE a fait un déplacement à Bruxelles pour évoquer avec les institutions européennes l'impact de la politique agricole commune. Nous avons réuni des élus de droite et de gauche. Il y avait Eau et rivières de Bretagne et la chambre d'agriculture. C'est ensemble que nous avons mené cette délégation à Bruxelles pour porter la voix de l'eau bretonne.

Cette gouvernance repose sur une assise scientifique solide et sur cette nécessaire transversalité de politiques publiques. J'ai eu l'honneur de présider l'Agence bretonne de la biodiversité. Je siége aujourd'hui comme vice-présidente de l'ARS parce que la santé du vivant ne se segmente pas.

Nous travaillons avec des pôles scientifiques régionaux, dont l'Observatoire Environnement Bretagne. Nous avons d'autres plateformes de connaissance parce que la décision publique gagne en justesse lorsque la donnée prévaut sur le dogme et lorsque le territoire devient co-producteur de la solution. C'est sur ce socle que nous avons bâti le plan breton de résilience pour l'eau. Ce n'est pas un catalogue de mesures, c'est une architecture stratégique qui irrigue l'ensemble des politiques régionales. Elle agit sur la sobriété, la qualité de l'eau et le partage, l'adaptation agricole, les données, l'ingénierie territoriale et la tarification. Chaque axe a ouvert un chantier, chaque chantier produit des outils et chaque outil renforce la capacité des territoires à anticiper plutôt qu'à subir.

Juste trois brèves illustrations, dont une que je ne développerai pas au sujet des études HMUC qui nous outillent aujourd'hui pour décider demain à partir d'une connaissance partagée.

Je veux parler des six territoires pilotes qui sont engagés dans une trajectoire programmée des pesticides.

Je veux parler de MétéEAU Nappes où nous étions passés d'une gestion de crise à une gestion prévisionnelle. Les élus sont mis à la disposition des territoires. Ils ne découvrent plus les pénuries, ils les anticipent. La donnée devient une responsabilité partagée.

Ces actions témoignent d'un modèle : une vision qui oriente l'action, une méthode qui articule la science, la décision et le territoire et une capacité d'entraînement.

C'est en m'appuyant sur cette expérience et sur cette méthode que je présente ma candidature au conseil d'administration qui me semble déterminant, qui vaut bien ces quatre minutes de votre précieuse attention parce que c'est là que se décident les règles, les moyens, les priorités qui façonneront notre avenir.

Y siéger, ce n'est pas défendre une collectivité contre l'autre, ce n'est pas mettre un courant politique contre l'autre, c'est endosser la responsabilité du bien commun. Ce n'est pas une idée, c'est une exigence. Cela suppose de tenir ensemble ce que les pressions fragmentent, de donner du sens aux arbitrages et de garantir que les territoires disposent des moyens d'agir.

Je souhaite donc contribuer à ce processus de transformation pour que l'eau devienne, dans notre bassin, le critère premier de décision publique. Je ne vous demande pas de me faire confiance pour un territoire ou un courant politique mais pour défendre une vision de la politique de l'eau, une méthode basée sur l'écoute et le collectif. Ce que j'ai à vous proposer en partage, c'est ma

sincérité, mon engagement mais surtout une vision simple, lisible, puissante : l'eau comme boussole, le territoire pour acteur et l'avenir comme responsabilité. Je vous remercie.

Mme Le QUER :

Je suis Marie-Christine Le Quer. Je suis mariée. J'ai deux enfants. Je suis agricultrice. J'ai 58 ans. Je suis élue depuis dix ans au conseil départemental du Morbihan où je suis en charge de la politique de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche. Parallèlement, je suis élue sur ma commune et sur mon intercommunalité.

J'ai exercé un mandat de présidente du syndicat mixte de la ria d'Etel. Actuellement, je suis toujours élue à la CLE du Sage golfe du Morbihan ria d'Etel.

Je connais aussi l'importance des actions concrètes sur le territoire. Je ne vais pas redétailler la lettre de motivation que vous avez lue. Je vais juste vous dire que ce qui me tient à cœur, c'est de travailler sur la simplification des dispositifs pour que nous puissions être plus efficaces, avec des actions pragmatiques. Le sujet du partage de l'eau a été beaucoup évoqué. Cela devient de plus en plus prégnant. Je souhaite m'impliquer. Je suis pour le travailler ensemble. Je crois vraiment qu'il faut la volonté de tous. Pour le futur, nous aurons besoin de gens qui souhaitent s'investir, ce qui est mon cas.

M. le Président :

Mes chers collègues, nous allons procéder au vote. Il est attendu 54 voix. Je remercie nos deux candidates pour la présentation de leurs candidatures. Le scrutin est ouvert. Vote le collège des collectivités.

M. OBLED :

C'est un scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

M. le Président :

Je vous propose de clore le scrutin.

- *Election d'une représentante des collectivités territoriales au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Mme Le Quer est élue à la majorité (Mme Le Quer 27 voix et Mme Alexandre 19 voix)**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-21 du 10 décembre 2025.

Mme Le QUER :

Merci beaucoup pour votre confiance.

M. le Président :

Nous arrivons au terme de notre première séquence du comité. Nous avons souhaité collectivement, avec Mme la Préfète et M. le Directeur, rendre hommage à l'un des nôtres en la personne de M. Gandrieau.

Pour des raisons personnelles – que M. Gandrieau pourra, s'il le souhaite, vous exprimer –, il a décidé de céder sa place dans nos instances, peut-être pour pouvoir se consacrer plus à sa famille, à ses amis et à ses proches. Je voulais, au nom de Mme la Préfète, en mon nom personnel et au nom du comité de bassin le remercier pour son engagement sans faille auprès de nos instances, qu'elles soient du comité de bassin ou de l'agence de l'eau, remercier M. Gandrieau pour son travail, ses convictions, sa force de persuasion, sa gentillesse, son amabilité à l'endroit de tous les acteurs, quels qu'ils soient, auprès des personnels de l'agence de l'eau. Il a toujours ce sourire et cette envie de faire collectif, de jouer ensemble autour de ce bien commun.

Nous avons beaucoup parlé avec Philippe et avec d'autres de ton départ. Avant tout, nous respectons ta décision. Encore une fois, tu vas nous manquer parce que ta voix était forte, puissante et elle était écoutée. Je voulais dire cela au nom de tous les collègues, dire aussi à ton épouse qu'elle a de la chance parce qu'elle va retrouver son James plus souvent, la remercier également parce que je sais que tout cela, c'est beaucoup de contraintes pour la famille.

Je rappelle que toutes ces missions et ces actions sont des actions bénévoles, au service du collectif. M. Gandrieau a beaucoup donné. Je veux retenir la balade en Deux-Sèvres que nous avons faite autour de cette mission de Sainte-Soline. Nous étions partis là-bas avec sept membres du comité de bassin pour essayer d'écouter. M. Gandrieau était de toutes les parties, de toute l'épopée. Nous avons les pour, les contre, parfois avec des accrochages, parfois avec des discussions un peu fortes. Il n'empêche que nous l'avons fait. Nous étions revenus avec une motion qui disait que si nous faisons collectifs, une route peut être tracée. M. Gandrieau a été déterminant dans la motion, dans l'écoute qu'il avait, dans la confiance qu'il avait de la part du monde agricole pour porter une motion pour trouver ce chemin et ça, c'est tout James.

Merci, mon ami, pour tout ce que tu as fait. Je te souhaite le meilleur pour la suite.

Je vais terminer par une plaisanterie. Vous savez que M. Gandrieau est rentré ici avec la casquette d'irrigant. Puis, il a pris la casquette d'élu. Attention, il va revenir avec le collège des associations.

Mme BROCAS :

Je vais dire un mot mais je l'ai déjà dit à M. Gandrieau, à la fois combien il nous a enrichis par son expertise, une expertise qu'il a patiemment accumulée sur l'eau, en particulier dans son territoire où il a fait bouger les lignes, où il a contribué à transformer les choses. Je pense qu'il continuera demain à mettre ce savoir, cette connaissance au service de ceux qui viendraient la lui réclamer.

Je voulais aussi le remercier pour sa personnalité, c'est-à-dire une capacité à dire les choses, avec la franchise et avec l'implication qui le caractérisent, mais aussi toujours avec cette volonté de trouver un chemin, un compromis et aussi pour son grand caractère de républicain. Je lui ai dit que pour moi, être républicain, c'est accepter d'entendre ceux qui ne sont pas d'accord avec soi, et pour le bien commun, de chercher les solutions.

Pour tout cela, moi aussi, je m'associe à notre président pour vous remercier du fond du cœur, cher James. Vous allez manquer à cette maison.

M. OBLED :

Pour l'agence, je retiens d'avoir pu travailler – pas assez longtemps à mon goût mais c'est le hasard qui fait cela – avec quelqu'un qui a une expérience avec l'ensemble des casquettes, une expérience qui est riche, qui ne me manquera pas parce que je sais que nous pourrions continuer à échanger, un charisme certain – en général quand il prend la parole, on écoute – et une technicité formidable.

D'abord, M. Gandrieau est quelqu'un qui lit tout, qui comprend, qui nous challenge, qui nous met parfois en difficulté, qui nous fait regarder, qui nous dit qu'il y a peut-être une erreur. Du coup, on regarde trois fois pour être certain qu'il n'y en a pas, mais peut-être qu'il y en a une en fait. Il fait cela à partir de ses compétences et de sa curiosité.

Il le fait aussi en entretenant un réseau vendéen. Perdre M. Gandrieau dans nos instances, c'est perdre M. Gandrieau mais c'est perdre aussi potentiellement toute cette culture, tous ces regards des équipes qui travaillent avec lui et qui permettent vraiment d'avoir une technicité et un point de vue territorial. J'ai trouvé très intéressant d'avoir, dans ses interventions, toujours la voix du territoire qu'il représente et la voix du bassin, en faisant chaque fois la part des choses dans les votes qui sont les siens : dire la particularité et prendre en compte le bassin.

Dernière chose mais cela a déjà été abordé, l'expérience, le charisme et la technicité ne sont, à mon avis, pas grand-chose dans la reconnaissance que l'on peut avoir pour quelqu'un s'il n'y a pas l'humanité. Je pense que nous sommes nombreux à l'avoir mesuré. Au nom de l'ensemble des personnes de l'agence que tu as chaque fois remercié, je souhaite te remercier pour cela.

M. GANDRIEAU :

J'ai débarqué le 11 juin 2008. Je n'étais pas le seul. Il y a quelques anciens qui sont là. M. Doron en fait partie, notre ami, M. Boisneau, aussi. M. Huet m'a beaucoup appris, comme Bernard Rousseau, M. Pélicot et d'autres. Je ne vais pas citer tout le monde parce que je vais en oublier.

J'ai effectivement fait une partie de mandat en tant que représentant des organismes d'irrigation. C'est Noël Mathieu qui est venu me chercher puisque nous avons co-construit un barrage. Le dernier s'est fait en Vendée, qui est multi-usages et qui sert aujourd'hui à alimenter tous les territoires où nous avons réussi à faire un PTGE avant l'heure, une organisation avant l'heure. Ce n'est malheureusement pas suffisamment reconnu un peu plus haut mais ce n'est pas grave. Elle est énormément reconnue sur le terrain.

J'ai eu la deuxième partie de mon mandat en tant qu'élus, quoique je fusse déjà élu en 2008. Je suis passé dans le collège des élus. J'ai beaucoup travaillé avec Philippe sur la planification. J'ai dormi avec le chapitre 7 que je connais par cœur. Je coince un petit peu quelquefois avec les préfets successifs. Le dernier m'a dit : « J'ai senti que vous m'avez bizuté un petit peu ». C'est vrai, je le fais systématiquement. Quand il ne maîtrise pas bien le Sdage sur le territoire, je peux vous dire qu'il y a un petit tacle glissé mais cela se passe toujours bien.

Tous les membres qui sont passés, dans leur très grande majorité, m'ont fait grandir, m'ont appris beaucoup de choses. Je sais écouter. Quelquefois, on me dit que je parle beaucoup mais j'ai la faculté de pouvoir écouter beaucoup aussi. Puis, j'ai la capacité à changer. J'estime qu'évoluer dans son comportement et dans ses avis, c'est une bonne chose quand on apprend des choses et quand on écoute. Tout le monde a un petit bout de vérité. Vous m'avez fait beaucoup grandir.

J'ai quelquefois un peu malmené les services. Je me suis excusé une fois parce que j'avais senti que les mots étaient forts. J'ai parfois des mots un peu forts mais j'ai la capacité de m'excuser. Je sais qu'il y en a qui n'aiment pas cela mais je suis capable de m'excuser des erreurs que je peux commettre et j'en ai commises.

Les services sont dans leur rôle très technique. Je ne leur en veux pas du tout de suivre cette technicité. Au contraire, nous en avons besoin pour mieux comprendre. C'est vrai que je lis beaucoup les documents. J'ai encore lu le dernier sur l'état des lieux.

Les services descendent sur le terrain. La plus grande difficulté que j'ai trouvée, c'est qu'entre monter à Orléans et descendre sur le terrain, c'est un monde différent. Il y avait les mêmes attentes, les mêmes envies mais qui ne se comprenaient pas. Il faut que vous appreniez à parler à la base et la base, il faut qu'elle apprenne la technicité des mots que nous avons dans nos domaines. C'est pour cela que je combats les acronymes mais ce n'est pas facile. Nous finissons par parler en experts.

Nous avons besoin des gens de la base. Je veux emmener tout le monde. Il y a un précipice à passer avec un filtre très fin. Je suis capable de revenir chercher ceux qui ont peur. C'est peut-être ce qui me caractérise le plus, mais qui m'use le plus aussi, et qui aujourd'hui me fait prendre conscience qu'il faut que je lève le pied parce que ma santé pourrait en être touchée. J'ai besoin de retrouver ma famille.

Je souhaite néanmoins que vous continuiez à maintenir cette osmose au comité de bassin avec nos différences. Ne tombez pas dans la radicalisation où les gens finissent par se battre. Je ne veux pas de cela. Je souhaite le meilleur pour le comité de bassin. Je regrette de ne pas avoir assez travaillé avec M. Obled mais c'est ainsi. Je regrette aussi tous les anciens qui sont partis.

J'ai décidé de retourner sur le terrain parce qu'on m'y attend aussi. J'ai beaucoup travaillé sur le terrain, avec Vendée Eau par exemple. Certains m'attendent sur de petits territoires où ils savent que la solution est celle que nous prônons. Je pense que je suis capable de le faire avec eux pour un petit territoire pour montrer que l'exemple que j'ai mis en place il y a trente ans est reproductible, puis que nous allons dans le bon sens. Il faut de l'espoir. J'avais peur d'en perdre. Je me suis dit qu'il faut que je laisse la place et qu'accessoirement, je m'occupe de transmettre mes responsabilités autres qui sont multiples.

Je tenais beaucoup à vous remercier, du fond du cœur. Vous me manquerez. Je serai peut-être toujours un peu présent dans vos têtes quelquefois. J'espère qu'il y aura des gens qui vont me remplacer. J'ai l'impression de descendre de scène. C'est comme un théâtre. J'adore faire du théâtre. J'étais très bon quand j'étais jeune. Je vais peut-être y retourner.

Je vous souhaite le meilleur pour demain, tout cela pour l'intérêt de nos milieux, y compris économiques, et de tous les hommes et de toutes les femmes qui vivent dans ces milieux. Merci.

À la suite de la pause déjeuner, M. le Président du comité de bassin a quitté la séance pour une urgence familiale et a confié la présidence à Mme Félix, vice-présidente.

Mme FELIX, vice-présidente :

Nous reprenons la séance. Je donne la parole à M. Hauchecorne pour la présentation sur l'Epage Roannaise de l'eau. Ce dossier a été traité par la commission Planification. Ensuite, nous passerons au point sur l'OFB.

EPAGE ROANNAISE DE L'EAU

Point « planification » n°1 de l'ordre du jour

M. HAUCHECORNE :

Daniel Fréchet, le président, a déposé auprès de la préfète coordonnatrice de bassin un dossier pour reconnaître la Roannaise de l'eau en Epage. Le dossier a été voté à la quasi-unanimité lors de la commission Planification.

La Roannaise de l'eau intervient sur tout le cycle de l'eau, à la fois la distribution d'eau potable et l'assainissement, mais aussi tout ce qui relève du grand cycle.

La procédure de reconnaissance prévoit l'avis du comité de bassin. C'est ce qu'on demande aujourd'hui. Cet avis repose sur l'analyse de la structure demandeuse, les missions et les moyens.

La Roannaise de l'eau est un syndicat mixte fermé créé en 2005, à cheval sur deux régions (Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes) et trois départements (Loire, Rhône, Saône-et-Loire).

Les missions et les moyens du syndicat sont conformes à la réglementation et aux organisations du bassin Loire-Bretagne.

Le périmètre est d'un seul tenant, sans enclave. Il ne regroupe pas d'Epage existants. Il est cohérent avec les limites hydrographiques du Sage Loire en Rhône-Alpes.

Les membres de la commission ont par ailleurs souligné le bon travail local sur le risque inondation.

La commission Planification a donné un avis plus que favorable (35 voix pour et 2 abstentions).

M. FRECHET :

C'est un syndicat que nous avons créé il y a vingt ans. C'est un des premiers syndicats en France qui gère tout le cycle de l'eau, le petit et le grand cycle. C'est important pour notre légitimité dans la contractualisation avec les différents partenaires institutionnels sur une échelle de bassin cohérente.

Nous vous remercions pour la réunion de la commission Planification. J'espère que le vote sera positif sur cet Epage.

Mme FELIX, vice-présidente :

Tous les membres du comité de bassin votent.

- *Reconnaissance du syndicat Roannaise de l'eau en tant qu'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (Epage).*
- **Adoptée à la majorité (103 voix pour, 15 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-22 du 10 décembre 2025.

TÉMOIGNAGE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Mme FELIX, vice-présidente :

Je passe la parole à M. Thibault, directeur général de l'OFB, que nous remercions pour sa présence.

Nous avons souhaité avoir un échange avec l'OFB depuis quelque temps. L'OFB est intimement lié aux agences de l'eau, ne serait-ce que par ses financements. Il est aussi beaucoup bousculé, critiqué, alors même qu'il joue un rôle absolument fondamental dans la connaissance de la biodiversité, que ce soit en milieu terrestre ou aquatique.

Il est donc important que nous en sachions un peu plus sur les actions que mène l'OFB et en quoi elles sont complémentaires de ce qui est réalisé dans les comités de bassin et les agences. Je donne la parole à M. Thibault.

M. THIBAUT :

Bonjour à tous. Je suis ravi de pouvoir vous présenter aujourd'hui ce qu'est l'OFB (Office français de la biodiversité) ainsi que les enjeux. Je trouve cela courageux à un moment où vous allez voter l'état des lieux tout à l'heure. En tout cas, merci encore pour ce temps d'échange.

Je voudrais d'abord vous dire que l'OFB, ce n'est pas que les petites bêtes et les petites fleurs. Il y a beaucoup d'eau si nous voulons avoir de petites bêtes, de petites fleurs ou de grosses bêtes. Nos sujets sont intimement liés. Le fait que nous puissions partager un peu sur ce que nous faisons, ce que nous pourrions faire ou ce que nous pourrions faire mieux, c'est vraiment important parce qu'on trouve des solutions en travaillant ensemble.

L'OFB est un établissement encore jeune. Il était créé en 2020 en regroupant des opérateurs avec des cultures très différentes. Au début, cela a été un challenge pour nous de construire une culture commune. Cela nous a conduits probablement à nous renfermer sur nous-mêmes sur les premières années, chose que nous essayons de corriger aujourd'hui.

L'OFB compte 3.000 agents, 4 sites nationaux – au moins 6 établissements ont constitué l'OFB –, 11 directions régionales, 1 direction interrégionale, 1 direction outre-mer, 8 parcs naturels marins et 28 réserves. C'est un établissement très morcelé (225 implantations) et avec un grand nombre de toutes petites équipes réparties sur tout le territoire, dans l'Hexagone, en Corse et en outre-mer.

La gouvernance de l'OFB ressemble un peu à celle des agences de l'eau, avec un conseil d'administration composé de 43 membres et de 5 collègues. Personne n'a la majorité comme pour les agences de l'eau. Cela nous force à discuter ensemble et à trouver des compromis. Jusque-là, cela marche bien. C'est très grenellien comme approche, avec des représentants de l'Etat, différentes organisations professionnelles, des ONG et des comités de bassin. Quatre parlementaires sont nommés explicitement dans nos conseils d'administration.

C'est le conseil d'administration qui définit et arbitre la vie de l'établissement. A côté du conseil d'administration, nous avons un conseil scientifique qui a deux missions distinctes, à savoir faire une revue de la qualité des productions scientifiques – nous avons, à l'OFB, un peu moins de 150 chercheurs et techniciens engagés dans la recherche et qui produisent près de 400 publications par an –, mais aussi se prononcer sur des enjeux d'évolution des politiques publiques en partant des aspects scientifiques.

A côté, nous avons un comité d'orientation que nous venons de revoir, qui est passé de 45 membres à 15 membres et qui est présidé aujourd'hui par Isabelle Autissier. Ce comité a pour objectif – c'est vraiment un pas de côté – de nous aider à réfléchir sur comment positionner l'établissement dans la société et vis-à-vis de l'ensemble des acteurs avec lesquels nous travaillons pour être le plus efficace possible sur les différentes politiques publiques que nous menons.

Nous venons d'approuver notre contrat d'objectifs il y a quinze jours. Notre but aujourd'hui est qu'il est soit signé avant qu'il y ait un changement de gouvernement. Ce contrat d'objectifs est notre cadre pour les six ans à venir. C'est un exercice sur lequel nous travaillons depuis un an et demi. Une mission d'inspection a rendu ses conclusions il y a quelques semaines. Nous avons eu deux rapports du Sénat, trois rapports de la Cour des comptes et six missions d'inspection générale sur les trois dernières années. Nous avons donc une matière assez profonde pour réfléchir à ce que les gens attendent de nous.

Dans ce contrat d'objectifs, nous avons des objectifs transversaux et des objectifs métiers. Dans les objectifs transversaux, il y en a un qui cible explicitement la coordination entre les agences de l'eau et l'OFB en partant d'un constat simple : sans eau, pas de biodiversité ; sans cadre de vie en bonne santé, on n'a pas une qualité de l'eau et une quantité d'eau satisfaisante. Nous devons donc réussir à renforcer nos synergies. Il existe le pendant dans les contrats d'objectifs des agences de l'eau.

Puis, dans ces objectifs transverses, nous avons des axes forts sur lesquels je me permets d'insister, le premier étant l'ancrage territorial de l'OFB. Un certain nombre de personnes pensent que nous avons tendance à être des écolos-bobos parisiens. Ce n'est pas vrai pour l'OFB. Nous avons 2.300 agents dans les territoires. D'autres disent qu'ils sont trop nombreux dans les territoires, trop rustiques ou trop policiers. En tout cas, l'ancrage territorial est un sujet majeur pour nous.

Un autre objectif transverse est de contribuer à la politique de restauration de la nature. Nous avons des enjeux européens qui sont forts. Puis, nous avons un volet spécifique sur les outre-mer mais j'y reviendrai.

Ensuite, nous avons des objectifs métiers selon les trois grandes missions de l'OFB qui sont : connaître, accompagner et protéger. C'est vraiment de cette façon que nous construisons l'Office français de la biodiversité.

Il y a un point sur lequel j'ai mis particulièrement de l'énergie, c'est de remettre le mot « eau » dans nos objectifs. Cela avait un peu disparu dans le premier contrat d'objectifs parce qu'il fallait construire l'Office français de la biodiversité, il fallait construire une culture commune. Aujourd'hui, je pense que nous sommes mûrs pour réaborder et assumer la totalité du spectre. Ce n'est évidemment pas pour prendre la place des agences de l'eau – je le dis tout de suite –, c'est parce que le monde de l'eau a besoin, notamment dans le sujet « connaissance », d'avoir des soutiens, des aides qui peuvent venir de nous.

Les plus anciens se rappellent peut-être des études interagences qui sont devenues des études de l'Onema et qui aujourd'hui sont assumées par un certain nombre de chercheurs. Nous en avons une soixantaine aujourd'hui à l'OFB. Ils ne travaillent que sur le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Par ailleurs, nous avons des objectifs supports.

Puis, il ne faut pas éluder le débat : comment sommes-nous financés ? Le budget de l'Office français de la biodiversité, c'est 600 M€, dont 417 M€ qui viennent des agences de l'eau. J'entends souvent dire – c'est quand même un scandale – que l'eau paie la biodiversité, qu'il n'y a pas de redevance « biodiversité » dans les agences de l'eau. En grande partie, c'est vrai mais ce n'est pas complètement vrai. Aujourd'hui, je vous présente de manière transparente comment nous sommes financés.

J'entends aussi souvent que depuis la création de l'OFB, il y a eu une inflation incroyable sur le financement par les agences de l'eau de l'OFB. Cela peut paraître vrai en affichage mais c'est faux quand on regarde les chiffres au fond.

Les 280 M€, c'était du temps de l'Agence française de la biodiversité. La première augmentation de 280 M€ à 331 M€, c'était uniquement sur périmètre. A la création de l'OFB, nous avions 100 M€ de redevances qui étaient versées à l'ONCFS et qui sont devenus, avec la réforme de la chasse, 51 M€ et qui sont versés désormais aux agences de l'eau. Cette différence entre les 281 M€ et les 331 M€ constitue une recette externe qui était versée à l'ONCFS et qui est versée aux agences de l'eau aujourd'hui autour de 50 M€. La contribution derrière revient à l'OFB.

La deuxième année, c'était passé de 331 M€ à 372 M€, avec un changement de périmètre. Cela a été l'intégration dans les comptes officiels d'Ecophyto. Les 41 M€ d'Ecophyto étaient versés depuis 2008 à peu près, au moment du Grenelle de l'environnement. Vous les versiez déjà à l'Onema, puis à l'AFB, ensuite à l'OFB. Cela a été intégré dans les contributions des agences de l'eau.

En 2022, il y a eu effectivement une augmentation des contributions des agences de l'eau de 10 M€. C'est la seule en ce qui concerne l'OFB. En vrai, les 10 M€ n'ont pas tellement servi à l'OFB. Ils ont surtout servi aux parcs nationaux puisque l'OFB finance pour 74 M€ les parcs nationaux. Nous étions passés, à ce moment-là, de 66 M€ à 74 M€ de contribution aux parcs nationaux.

Les trois dernières années, nous avons eu une nouvelle augmentation – c'est le plan Eau voté en 2023 –, soit 475 M€, avec une augmentation du plafond des redevances des agences.

Dans ce plan Eau, il y a 35 M€ en plus pour l'outre-mer. Nous mettons 20 M€ pour les actions outremer. Nous sommes maintenant à 55 M€ d'argent envoyé en outre-mer. Nous jouons le rôle d'agence de l'eau en outre-mer. Il y a des offices de l'eau qui ne sont pas des établissements publics de l'Etat mais des établissements publics des départements, lesquels aujourd'hui n'arrivent pas à percevoir des redevances qui permettent d'agir. C'est donc l'OFB qui joue le rôle d'une agence de l'eau en outre-mer.

C'est pour que vous soyez au clair sur ce que nous finançons et sur les contributions que vous apportez à l'OFB.

A côté, nous avons une subvention pour service public qui a pas mal augmenté ces dernières années. Elle était à 0 au moment de la création de l'OFB. Elle est à plus de 100 M€ en 2025. Ce lundi, le Sénat a voté une baisse de 50 M€ sur ces 100 M€ en disant que tout va bien se passer, que cela ne change rien.

Ce sont des choses qui peuvent vous rappeler de mauvais souvenirs. On nous a dit que nous faisons trop de communications. On nous enlève donc 11 M€ de communication.

Puis, on nous dit aussi que nous avons trop d'argent en trésorerie. On nous enlève donc 40 M€ à notre trésorerie, sachant qu'ils ont regardé la trésorerie au 31 décembre et non pas au moment du point bas. C'est un peu comme pour vous. Au point bas, nous sommes à 50 M€. On nous enlève 40 M€. Cela nous fait 10 M€ sur un budget de 600 M€. Si cela va au bout, nous allons avoir de vrais problèmes de gestion de trésorerie. C'est tout le problème d'une analyse des chiffres à l'instant T et non pas sur la durée.

Cela veut dire que nous n'avons pas été assez bons pour expliquer nos enjeux. Nous continuerons d'essayer de le faire.

Maintenant, vous en savez un peu plus sur les contributions. Nous avons passé pas mal de temps ces dernières années à aller chercher de l'argent ailleurs. Aujourd'hui, nous avons des programmes européens, dont le programme Life, qui nous permettent de récupérer de l'argent et de l'ETP hors plafond, pour nous et pour un certain nombre d'actions pour la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique, pour des analyses de risques « pêche en mer », pour l'application du règlement sur la restauration de la nature, la directive-cadre sur l'eau, la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, etc.

L'OFB est au service de l'eau et de la biodiversité. Ce n'est pas seulement pour vous, nous le mettons partout. Nous rajoutons aussi le milieu marin. Je voudrais vous illustrer quelques exemples de ce que nous faisons dans le domaine de l'eau selon nos trois axes : connaître, accompagner et protéger.

Dans la partie « connaissance », nous faisons beaucoup de choses qui concernent le domaine de l'eau, notamment pour la mise en œuvre d'un certain nombre de directives européennes, de stratégies nationales, de plans d'action et de systèmes d'information.

Concrètement, en termes de surveillance, nous faisons plus de mille pêches électriques par an. Ce n'est pas pour le plaisir de faire les pêches électriques, c'est vraiment pour compiler et préserver la qualité de nos rivières.

Nous faisons des suivis Carhyce. Nous avons intégré les laboratoires d'hydrobiologie qui étaient auparavant dans les Dreal et qui sont maintenant à l'OFB. Nous commençons à avoir des synergies entre l'analyse de l'hydromorphologie, l'analyse que font les laboratoires d'hydrobiologie et la compétence de nos services. C'est vraiment pour concourir à la surveillance et à l'acquisition de connaissances.

Ensuite, nous travaillons sur les méthodes et les protocoles. C'est vraiment un héritage de l'Onema. Il ne suffit pas de dire qu'il faut connaître, il faut aussi les bons indicateurs et les bons protocoles de prélèvement, des choses qui soient scientifiquement solides, sinon on n'y arrive pas. L'eau est un système qui est mûr, qui a une longue histoire derrière lui. Chaque fois qu'on va chercher des choses nouvelles (des PFAS, des médicaments dans l'eau, des perturbateurs endocriniens), il faut des méthodes précises, reproductibles. Certains d'entre vous ont peut-être entendu parler d'Aquaref. C'est un consortium avec des super experts dans le domaine de l'eau. Ils construisent ces méthodes que les agences de l'eau mettent en œuvre à grande échelle.

Puis, nous avons des outils d'évaluation. Si nous voulons faire des études d'impacts, si nous voulons que ce soit solide au contentieux, que nous n'ayons pas de problème de compréhension, il faut de bons indicateurs. Il faut des outils de diagnostic. Il faut comprendre ce qui se passe en termes d'adaptation au changement climatique. Nous vivons tous avec la croyance plus ou moins innée, pas forcément assumée, d'un monde qui ne bouge pas alors que notre monde bouge. Le changement climatique est une réalité. Il faut donc que nous réfléchissions à la prise en compte de ces changements.

Toujours sur la connaissance, nous passons énormément de temps sur les rapportages. On peut dire que nous faisons trop d'administratif. Les protocoles ne sont pas toujours les mêmes que dans les agences de l'eau. Pour un seul rapportage à Bruxelles, il faut que nous renvoyions des choses qui sont normalisées, compilables, ajoutables et donc que nous passions du temps à récupérer les données de toutes les agences de l'eau, à les mettre en forme pour faire un rapportage au niveau national. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de ne pas avoir de contentieux, par exemple sur la directive-cadre sur l'eau.

Il y a aussi la directive nitrates. Nous préparons les rapportages sur les deux volets.

Puis, il y a un certain nombre d'autres choses. Tout à l'heure, j'ai discuté avec M. Boisneau du règlement « anguilles », de la politique commune des pêches... Ce sont des choses sur lesquelles on permet à la France de répondre au niveau européen grâce aux données que vous compilez et que vous apportez.

Par ailleurs, nous avons tous les systèmes d'information : le système d'information sur l'eau, le système d'information sur la biodiversité et le système d'information sur les milieux marins. Ce sont des choses qui sont pilotées et mises en œuvre par l'Office français de la biodiversité. J'espère que vous connaissez tous Eaufrance. C'est compilé par nous. Nous avons effacé les logos des établissements qui contribuent. Cela marche parce que nous arrivons à travailler tous ensemble. Le site reçoit plus de 800.000 visites par an. Il permet de mettre à disposition ce que nous produisons et ce que nous faisons, notamment dans les comités de bassin.

L'autre point important est le Sandre. Là aussi, c'est invisible à l'extérieur mais si nous voulons parler un langage commun, il faut un référentiel commun. Dans le domaine de l'eau, le référentiel s'appelle le Sandre. Il est construit, mis à jour par l'OIEau sur la base d'un marché et d'un pilotage de l'Office français de la biodiversité. Sans cela, il n'y a pas de rapportage et pas de comparaison entre bassins.

Ce sont des dispositifs qui permettent aujourd'hui d'avoir une politique de l'eau solide, un rapportage solide. Mine de rien, on peut imaginer que depuis 60 ans qu'existe la politique de l'eau, nous savons tout. Ce n'est pas le cas. Chaque année, nous sommes obligés de le faire évoluer pour nous adapter aux nouvelles données, aux nouveaux référentiels, aux nouvelles questions posées.

Le Sispea constitue aussi un vrai enjeu. Sispea était mis en place à un moment où l'Etat faisait encore de l'ingénierie publique. Les plus anciens se rappellent peut-être des inventaires FND AE. Cela remonte avant les années 2000. Les collectivités sont obligées chaque année de faire un rapport sur la qualité des services d'eau et d'assainissement en remplissant Sispea.

Sispea est une base de données qui permet de partager les 41 indicateurs aux 14.000 collectivités organisatrices et aux observatoires du prix et de la qualité de l'eau. En l'occurrence, nous avons plus de 1.200.000 visites par an.

Le ministère s'est posé la question il y a deux ans de savoir si l'aspect obligatoire de Sispea doit réellement être mis en œuvre ou si cela va rester quelque chose d'optionnel. En fait, c'est obligatoire sur le papier mais comme il n'y a pas de sanction, ce n'est pas rempli par tout le monde. Par ailleurs, c'était devenu compliqué de remplir les mêmes données à beaucoup d'endroits différents. En effet, un certain nombre de données qui sont rentrées dans Sispea sont essentielles pour les agences de l'eau pour calculer les primes au bon fonctionnement des stations d'épuration et des systèmes d'eau potable.

Ainsi, le ministère a fait le choix de remplir une seule fois ces données. Elles vont servir pour tout le monde. Sispea devient le portail d'entrée pour remplir toutes ces données sur la qualité des services. Puis, les agences de l'eau vont venir, à partir de cette année, chercher ces données. Elles n'auront donc plus à les demander directement. C'est un vrai challenge interservices. Ce n'est pas simple. Pour l'instant, nous sommes au rendez-vous. Le système marche. Cela montre que nous sommes capables de travailler ensemble et de simplifier la vie des usagers pour avoir ces données qui sont obligatoires depuis un certain temps.

Concernant l'horizon ANDe, chaque fois que nous avons des sécheresses avec des problèmes d'indicateurs de débit – nous n'avons pas des systèmes de mesure de la donnée partout –, nous envoyons nos agents sur les 3.230 stations pour vérifier s'il l'eau coule, si elle ne coule pas, l'état de la sécheresse, etc. Cela a l'air très simple mais cela permet aux préfets et aux services de l'Etat de prendre les mesures adaptées, notamment dans leurs arrêtés « sécheresse ».

Puis, nous essayons de travailler sur le futur. J'ai pris un exemple avec l'ADN environnemental. Certains nous disent que l'ADN environnemental va remplacer tout, que cela va être hyper facile, qu'on n'aura plus besoin de faire des mesures. C'est réellement faux. C'est un indicateur vraiment intéressant mais qui ne donne ni la structure des populations ni l'aspect quantitatif. Il permet plutôt de savoir si telle ou telle espèce exotique envahissante est arrivée dans un bassin, si telle ou telle espèce a disparu ou pas d'un bassin. Ce sont des mesures complémentaires. Nous le testons avec un certain nombre d'agences de l'eau pour réfléchir à des simplifications sur certains pans de surveillance. Cela fait partie des sujets de recherche parce qu'il faut préparer le coup d'après.

Vous voyez sûrement les gens de l'OFB sur un certain nombre de questions techniques, parfois un peu difficiles, par exemple sur la continuité écologique et les passes à poissons. Nous donnons énormément d'avis techniques, de conseils aux services instructeurs d'un certain nombre de collectivités pour optimiser ces dispositifs de franchissement, pour parler de continuité sédimentaire parce qu'un barrage, ce n'est pas qu'un problème pour les poissons. Quand on n'est pas capable d'assurer les transports sédimentaires, on remplit les barrages à l'amont et on creuse à l'aval.

Ce sont des sujets où il faut avoir une vision d'ensemble. Sur l'hydrologie, nous avons un certain nombre de modèles qui permettent d'essayer de comprendre ce qui se passe ou ce qui ne se passe pas.

J'ai passé un peu de temps sur la partie « connaissance ». J'entends souvent dire que l'OFB ne s'occupe que de la faune sauvage ou de la chasse. C'est super faux. Il y a un grand nombre de sujets sur lesquels nous travaillons déjà ensemble, même si vous n'en êtes pas tous complètement conscients.

Concernant l'accompagnement, nous avons fait le choix de ne pas faire de dossiers d'accompagnement ou d'aide dans le domaine de l'eau. Les agences de l'eau sont faites pour cela. Nous n'avons pas envie de faire des dispositifs qui se superposent.

Nos outils d'accompagnement financiers sont vraiment sur des choses que les agences de l'eau ne font pas aujourd'hui. Nous avons les programmes Engagés pour la nature, la marque Esprit parc national pour les parcs nationaux qui sont rattachés à l'OFB. Cela permet de valoriser ce que nous faisons d'extraordinaire dans les parcs.

Les aires éducatives terrestres ou marines constituent un outil de formation des jeunes élèves pour prendre conscience de la biodiversité et travailler sur la gouvernance.

Nous faisons des micro-comités de bassins locaux. Cela marche très bien.

Végétal local est une marque dont nous sommes propriétaires et qui permet de valoriser des essences locales. Dans un moment où l'on parle beaucoup d'adaptation au changement climatique, il faut être capable de garder des essences adaptées aux territoires dont on parle et qui s'adapteront plus facilement que des espèces qui viennent totalement d'ailleurs.

Dans le domaine de l'accompagnement, nous avons un grand nombre de centres de ressources à disposition qui permettent d'avoir des références, des questions-réponses et des guides méthodologiques. Je vous en présente deux.

Nous avons par exemple le centre de ressources « captage ». Chaque fois, nous avons un chargé de mission, une personne physique qui répond en vrai aux questions. Sur chaque domaine, nous avons 1.400 aires d'alimentation de captages, 550 animateurs dans le réseau, 8 têtes de réseau. Nous faisons des webinaires. Nous avons 230 participants en moyenne par webinaire. Il y a des besoins, une appétence, beaucoup de questions posées. Nous déroulons les informations et les formations en fonction des besoins des différents acteurs.

Ensuite, nous avons un centre de ressources « cours d'eau ». De la même façon, nous avons une chargée de mission physique en tête de file. En l'occurrence, nous mettons en avant des recueils d'expérience, des recueils sur la continuité écologique, des vidéos, des questions-réponses sur de fausses bonnes idées évidentes, etc. Sans être donneurs de leçon, nous allons mettre à disposition ce que nous savons, ce que nous ne savons pas, les bons exemples, les exemples ratés aussi dont on apprend beaucoup. Cela permet de valoriser le transfert de connaissance et éviter que chacun réinvente l'eau tiède dans son coin.

Je vais dire un mot sur la solidarité interbassins. En l'occurrence, c'est de l'argent que les agences de l'eau donnent explicitement à l'OFB pour de l'eau outre-mer. Nous avons une montée en puissance forte. Nous étions à 20 M€ par an. Maintenant, nous sommes passés à 55 M€ par an grâce au plan Eau.

Très honnêtement, nous sommes très en dessous de ce qu'il faudrait faire. La situation est catastrophique, indigne d'un pays développé comme la France. J'étais à Mayotte la semaine dernière, ils ont de l'eau un jour sur trois. C'est devenu normal là-bas. Si vous allez en Guadeloupe, il y a des coupures d'eau deux mois par an de manière structurelle. En Guyane, l'eau distribuée n'est pas potable. Il y a des besoins incroyables et une structuration des collectivités très perfectible.

Je tiens à vous dire que cet argent est engagé. Il y a une vraie structuration sur les quatre ou cinq dernières années. En 2024, nous avons engagé 43 M€ sur les 55 M€. Sur 2025, nous avons dépensé 45 M€. Cet argent est dépensé. Cela veut dire que des travaux sont faits (des stations d'épuration, des forages, etc.). Cela se mesure. Cela se voit. Nous avons néanmoins un vrai sujet sur l'entretien qui n'est pas encore au top.

Ainsi, dans l'outre-mer, votre argent sert à des situations vraiment difficiles. Aujourd'hui, nous ne faisons pas en fonction des populations mais en fonction des besoins. C'est pour cela que Mayotte et Guadeloupe prennent une part beaucoup plus importante que ce qu'elles représentent en population. A La Réunion, ils en ont moins alors qu'ils sont beaucoup plus nombreux car ils sont plus structurés.

En général, c'est sur « protéger » que vous voyez plus l'Office français de la biodiversité. Nous avons des agents commissionnés et assermentés, en tenue, armés, dont on a beaucoup parlé dans le cadre de la crise agricole.

Je tiens à rappeler quelque chose qui devrait être évident mais qu'il faut bien avoir en tête : l'OFB ne fait pas de réglementation. L'OFB ne choisit pas cette réglementation. Il est là pour mettre en œuvre la réglementation qui a été choisie par la société. Parfois, ce sont des lois. Parfois, ce sont des décrets ou des arrêtés préfectoraux. Une fois qu'il y a un consensus social sur une règle, si nous voulons rester dans un cadre droit, il faut vérifier que ce qui a été choisi par la collectivité est bien mis en œuvre.

Le travail de nos inspecteurs de l'environnement est donc de constater, ni plus ni moins, à charge et à décharge, le respect de la réglementation. Il faut bien avoir ce sujet en tête. On dit que les

agents s'auto-allument, etc., qu'ils ne pensent qu'à mettre des PV. Aujourd'hui, quand je regarde le nombre d'infractions que nous voyons par rapport au nombre de PV que nous mettons, je peux vous dire que nous faisons beaucoup de pédagogie, beaucoup d'explication et que nous avons un vrai sujet collectif de lisibilité de nos normes. Il faut encore travailler sur la forme.

Nos inspecteurs de l'environnement passent beaucoup de temps sur les sujets dont vous parlez en comité de bassin. Comment est-ce que cela se matérialise ? Nous faisons beaucoup de conseils aux services de l'Etat. L'année dernière, 5.600 avis ont été rendus sur des questions spécifiques posées par les services de l'Etat, surtout sur la continuité écologique, les travaux en cours d'eau et les travaux en zones humides. C'est vraiment de la police préventive. Dans le cadre de l'instruction, on nous demande ce qu'il faut comprendre en termes d'impacts de tel projet et les mesures à mettre en place en regard.

Sur le terrain, 30 % du temps des inspecteurs de l'environnement, c'est la police de l'eau. Pour vous donner un ordre de grandeur, 40 %, c'est la police de la chasse. Il reste 30 % sur la CITES, le braconnage, etc.

Cette police a deux grands versants : une police administrative sous l'égide du préfet et une police judiciaire sous l'égide du procureur. Quand le procureur saisit un agent de l'OFB sur un signalement, une infraction, nous ne dépendons pas du préfet, nous dépendons du procureur. Nous ne sommes pas là pour juger. Nous sommes là pour constater et c'est le procureur qui décide.

Quand nous organisons des contrôles, par exemple dans le cadre de la sécheresse pour vérifier la répartition de l'utilisation de l'eau, le prélèvement d'eau ou pas, nous sommes en police administrative sous l'égide du préfet et nous rendons compte au préfet. Cela peut se matérialiser, quand il y a non-conformité, par des visites qui sont soit administratives, soit judiciaires.

Nous regardons beaucoup les aspects « qualité », les aspects « quantité », les aspects « continuité écologique » et nous avons un suivi spécifique sur la préservation des zones humides.

Nous avons eu 20.000 contrôles de police de l'eau en 2024. Ce sont des choses assez visibles. C'est ce qui vous permet de porter les politiques de l'eau.

Avant de m'arrêter, je veux donner un exemple d'une action que nous venons de mener et dont nous sommes assez fiers. Il ne s'agit pas d'aller ennuyer les gens qui essayent de respecter la loi. C'est vraiment pour tous ceux qui vont, de manière volontaire, acheter des produits phytos interdits en France. De fait, ils ne paient pas la redevance phyto. Ils ne vont pas chez vous. C'est de la concurrence déloyale. C'est un risque pour la santé humaine. C'est quelque chose qui est très mal vécu par ceux qui respectent la loi, notamment parmi les agriculteurs.

Nous avons lancé une opération spécifique sur le sujet en allant chercher sur les sites internet les mises en vente et en regardant un petit peu les acquéreurs. Cette année, nous avons mené 600 opérations. 3.000 litres de produits ont été saisis. Cela représente 10 millions de mètres cubes de surfaces traitées évités. Si les gens veulent traiter les surfaces, ils vont acheter des produits autorisés en payant la redevance et en respectant les normes.

C'est juste pour vous montrer que nous pouvons, via la police, favoriser la mise en œuvre des politiques publiques que l'on décide par ailleurs.

Je m'arrête là. Je suis à votre disposition pour échanger. Finalement, tout cela ne marche que si nous sommes alignés sur les politiques et sur la manière de les mettre en œuvre. Notre crédo à l'OFB, c'est d'arriver à concilier les politiques publiques et ne pas les opposer. C'est tellement simple de rester chacun dans sa ligne de nage et de faire soit de l'alimentation, soit de l'environnement, soit de l'énergie, soit de l'environnement, soit de la santé... Or, tout cela est indissociable.

Il vaut mieux passer du temps et de l'énergie sur nos sujets tout de suite pour avoir un monde dont nous avons envie, plutôt que de subir pendant très longtemps un monde dont nous n'avons pas envie. C'est à cela que nous servons, aussi bien dans les agences de l'eau qu'à l'OFB, et c'est ce que vous portez dans ces instances.

Mme FELIX, vice-présidente :

Je propose que nous consacrons vingt minutes à quelques réactions.

Mme BRUNY :

M. le Directeur, au début de votre prise de parole, vous avez parlé de notre courage de vous écouter cet après-midi. Je vous retourne le compliment. Vous avez beaucoup de courage dans votre structure. Nous savons que les agents de l'OFB, vous-même sans doute, sont régulièrement dénoncés, mis à mal. J'en veux pour preuve en mars dernier, lors de l'assemblée générale des jeunes agriculteurs de la Manche, a été passée une vidéo où l'on voit un agent de l'OFB se faire tabasser à coups de pelle et laissé dans un état inimaginable. C'est désolant. Les images sont extrêmement violentes. Cela en dit long sur l'état d'esprit. En plus, ce sont de jeunes agriculteurs, donc avec un avenir. On peut se demander ce qu'il va en être.

Nous pourrions espérer certainement mieux. En tout cas, sachez que nous, les associations, nous respectons votre structure. Nous notons que vous ne faites que répondre à une demande du service public et des agents de l'Etat. Nous saluons donc votre courage et celui de vos agents pour lesquels nous avons un grand respect.

Mme HAUCHECORNE :

Merci pour cette présentation, M. le Directeur. Je suis maire de Mareau-aux-Prés, pas loin d'ici, commune où a été dévoilé le logo de l'Office français de la biodiversité en juillet 2019 en la présence de Mme Wargon qui était secrétaire d'Etat.

En tant que secrétaire adjoint de l'Association des maires de France, j'ai été sollicité, auditionné pour dire ce que je pensais du lien entre les maires et l'OFB, si c'était satisfaisant. J'avoue avoir été un petit peu sec dans ma réponse. J'ai répondu ce que je pouvais mais rassurez-vous, je n'ai pas été désagréable avec l'OFB parce que je respecte beaucoup cet organisme.

Quel doit être le lien avec les maires qui sont sur le territoire, notamment par rapport au pouvoir de police ? En particulier, nous n'avons pas de retour s'il y a des actions sur nos communes.

M. PIRIOU :

Merci pour cette présentation complète de l'OFB que nous respectons. Quelle est votre intervention en milieu marin ? Je pense en particulier aux parcs éoliens en mer. Quel est le partage de vos interventions avec les agences de l'eau ?

M. SOULABAILLE :

Merci pour cette présentation.

Ma question concerne tout le travail de l'OFB sur le braconnage. Je pense aux civelles, etc. C'est un sujet qui me tient à cœur.

J'ai entendu le propos du Sénateur Pointereau au Sénat. Je serais intéressé d'avoir son retour à propos du financement de l'OFB. Je ne sais pas si M. le Sénateur est présent cet après-midi.

Mme FELIX, vice-présidente :

Je ne crois pas.

M. ALBERT :

M. HAUCHECORNE a fait allusion tout à l'heure à la relation des maires avec l'OFB. Pour avoir eu des cas un peu tendus sur le territoire où l'OFB est passé, notamment par rapport à des particuliers, il est toujours compliqué de donner des explications sur des irrégularités qu'il peut y avoir. Il y a des actions de tribunaux. Il ne faut pas dévoiler les choses directement auprès des maires. Je comprends tout à fait que l'OFB ne puisse pas donner toutes les informations. Cela étant, nous avons les relations en sous-préfecture ou en préfecture pour avoir les éléments. C'est par là que cela doit passer. Il faut faire attention quand on donne des éléments, ce que fait déjà l'OFB.

Effectivement, le financement de l'agence de l'eau est important vis-à-vis de l'OFB. Nous nous étions tous émus, à un moment donné, de ces montants-là. Néanmoins, ce n'est pas ce que l'on

donne en tant que tel sur l'ensemble du pays qui nous interpelle, c'est la solidarité interbassin. Les moyens de Loire-Bretagne sont moindres par rapport à ceux des autres agences. C'est à ce niveau que nous demandons une solidarité plus importante. Il ne s'agit pas de dire que la biodiversité ne doit pas recevoir de l'argent ou de recettes demain. Nous insistons vraiment sur la solidarité entre les territoires, notamment des agences de l'eau qui sont bien plus riches que la nôtre.

M. DEGUET :

Je ne vais pas en rajouter pour manifester notre solidarité avec l'OFB mais j'ai un tout petit reproche à vous faire. Je comprends parfaitement que vous soyez dans un positionnement aussi défensif. Je comprends complètement que vous expliquiez le fond. Après tout, il est légitime d'expliquer les mesures qui sont prises et les gages d'avenir.

J'estime toutefois que le fait que vous en soyez réduit à être dans cette position en dit long sur ce que les pouvoirs publics assurent de leur propre responsabilité de protection de vos services. Je trouve que vous souffrez, d'une façon évidente, d'un manque de rigueur de l'Etat en général par rapport à vos missions. J'ai parfois entendu des représentants de l'Etat se livrer à des attaques contre vous, intervenir sur des modes d'intervention que vous avez eus. Je trouve cela assez irresponsable. C'est bien parfois que l'Etat se rende compte que ses représentants ne sont pas là pour affaiblir l'action publique. C'est ce qu'ils font quand ils vous attaquent.

M. BOISNEAU :

Je représente un petit secteur d'activité qui soutient toujours l'OFB contre vents et marées. C'est un établissement dont les missions sont absolument essentielles, y compris de police. Il serait souhaitable que la réciprocité soit valable. De la part d'un certain nombre d'agents, il y a un parti pris assez dogmatique anti-pêche professionnelle. Je voudrais que l'on voie comment on peut résoudre ces problèmes d'approche dogmatique et de rejet.

Le développement durable – cela était rappelé ce matin –, c'est l'écologie, le social et l'économique. Dans d'autres domaines, les côtés sociaux – la vie des humains compte aussi – sont systématiquement rejetés. Comment pouvons-nous avoir une approche ensemble pour pouvoir, en interne, résoudre ces problèmes et avoir un dialogue plus constructif pour porter des projets en commun ?

Nous avons toujours tendu la main pour faire des partenariats. Nous avons réussi tant bien que mal jusqu'à une période récente. Maintenant, la porte est fermée. Je souhaiterais que nous trouvions des moyens pour rouvrir cette porte, si vous en êtes d'accord.

M. THIBAUT :

Vous avez sans doute noté que toutes les questions ne me sont pas complètement destinées. Je voudrais revenir sur plusieurs points.

Merci pour les marques de soutien. Cela me touche. C'est important pour nos agents de voir que l'on partage des notions comme l'état de droit, le fait de mettre en œuvre la réglementation telle qu'elle est choisie, puis de parler du fond sans prise de posture dogmatiste.

Pendant la crise agricole, nous avons vécu beaucoup d'événements difficiles. Il y a eu des attaques ciblées, des attaques moins ciblées aussi, qui ont mis en évidence un vrai malaise au sein de la profession agricole. Il ne faut pas nier cela. L'OFB a souvent joué le rôle de bouc émissaire sur un certain nombre de choses. Je rappelle que nous n'y sommes absolument pour rien sur le Mercosur et les problèmes de clauses miroir aux frontières. On nous l'a reproché alors que nous ne faisons ni le contrôle PAC ni les contrôles sanitaires.

Cela a permis de mettre en évidence un certain nombre de questions sur lesquelles le gouvernement essaie de répondre au mieux. Cela a été difficile pour nos agents. Il y a eu plusieurs choses très inappropriées.

Pour ce qui est de la vidéo des jeunes agriculteurs, ils nous disent que c'est une blague potache qui a mal tourné. Nous avons trouvé cela vraiment compliqué. Jeunes agriculteurs de France a vraiment joué le jeu. Ils ont fait en sorte que ce soit retiré tout de suite, qu'il y a eu une vraie remise

d'équerre derrière. Il n'en demeure pas moins qu'arriver à faire ce genre de chose n'est absolument pas acceptable. Jeunes agriculteurs de France l'a dit officiellement. Il n'empêche que cela fait mal.

Les présidents de chambre ont dit que nous concourrions au génocide des paysans. Ce sont des mots durs qui nous accusent de choses qui ne relèvent pas de nous. Cela ne va pas nous empêcher d'avancer, d'expliquer et d'aller travailler sur les vrais sujets de fond. La conciliation des différentes politiques publiques n'est pas simple. Vous l'avez bien dit ce matin avec les HMUC. Si nous ne nous prenons par la main pour trouver des solutions, nous pouvons passer notre temps à nous taper dessus et mourir chacun droit dans ses bottes à la fin sans avoir trouvé la solution.

Concernant les relations avec les maires, c'est un vrai sujet pour nous. Nous essayons d'évoluer. En cas de procédure judiciaire, nous essayons de respecter le secret de l'enquête. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas le droit de dire quoi que ce soit. Il y a des choses que nous pouvons dire. Il faut d'ailleurs être capable de partager les choses que nous pouvons dire. Par contre, nous ne donnerons pas tout ce qui fait partie de l'enquête.

Il y a quelque chose qui me frappe aujourd'hui. Il ne suffit pas d'avoir la réglementation avec soi pour avoir raison. Quelqu'un qui râle haut et fort sur quelque chose qui n'est pas légal a souvent plus de chance de se faire entendre que quelqu'un qui respecte la réglementation et qui ne dit rien. C'est quelque chose que nous vivons tous les jours. C'était le cas pendant la crise agricole.

Nous avons eu un certain nombre de différends avec des collectivités. Quand on regarde au fond, l'infraction est commise. Elle est réelle. Toutefois, la loi n'est pas appliquée. On préfère nous taper dessus parce que nous appliquons une loi que nous ne devrions, soi-disant, pas appliquer. Cela doit nous faire réfléchir collectivement. Quand nous avons des lois, règlements ou décrets qui sont approuvés et quand on dit qu'on n'a pas envie de les appliquer, il y a un sujet. En l'occurrence, il y a un certain nombre d'endroits où collectivement, on n'assume pas la loi. On demande parfois à nos agents de ne pas appliquer la loi qui est écrite par ailleurs. On appelle cela discernement, recul, etc.

De mon point de vue – je le dis à mes équipes –, ce n'est pas à l'OFB de choisir ce que l'on applique ou ce que l'on n'applique pas. Par contre, nous avons deux choses. Les préfets sont ceux qui, dans le territoire, représentent l'Etat. Ils doivent arbitrer explicitement les enjeux dans le territoire, ce que l'on veut contrôler en priorité et la façon dont on veut réagir. De cette façon, c'est assumé. Puis, cela nous permet de nous concentrer sur des sujets où nous sommes forts collectivement. Je peux vous donner des exemples.

Dans les Pyrénées orientales, tout le monde pensait qu'il n'y avait pas de problème d'eau jusqu'au jour où l'on a failli fermer de grandes stations balnéaires parce qu'il n'y avait plus d'eau. A partir de ce moment-là, le préfet s'est dit tout d'un coup : « Il y a un vrai sujet, je veux que l'on contrôle ». Nous avons envoyé nos agents contrôler. Personne n'a protesté contre les contrôles et les arrêts d'irrigation ou de prélèvement d'eau qui étaient décidés. C'était assumé dans le territoire. C'est sûr que si personne n'assume rien, en fonction de la force de celui qui râle, c'est plus ou moins difficile.

Quand nous faisons une audition, c'est à charge et à décharge. Je vois tous les jours à quel point une personne qui est auditionnée est traumatisée par l'audition. C'est une réalité. Nos agents sont formés pour comprendre ce qui s'est passé. On titille un peu les gens pour savoir ce qui s'est vraiment passé parce qu'au départ, il y a de petits décalages entre ce que l'on raconte et ce qui s'est vraiment passé. Les auditions sont libres mais les gens les vivent comme s'ils sont déjà au tribunal. Quand cette audition est bien faite, cela permet souvent de ne pas aller au tribunal et d'avoir une réponse appropriée.

Je trouve qu'on ne sait pas encore bien expliquer à l'OFB. Des gens ressortent tétanisés des auditions où l'on déduit à la fin qu'il n'y a rien de très grave. On va juste proposer un rappel à la loi au procureur, il n'y a pas besoin d'aller plus loin. Les gens sont quand même traumatisés. Des maires sont revenus vers nous ou ont approché des ministres, des sénateurs ou des députés en disant que cela s'est très mal passé alors qu'ils ont eu finalement un classement, donc cela s'est plutôt bien passé. En réalité, c'est le vécu qui n'était pas bon. Nous travaillons pour expliquer qu'une audition, c'est à charge et à décharge.

La réglementation, c'est la réglementation. Quand nous disons qu'on ne peut pas prélever de l'eau, qu'on ne peut pas rejeter n'importe quoi, c'est dur pour une collectivité de se faire signifier que sa station d'épuration n'est pas aux normes. Toutefois, si on la laisse sans rien faire, c'est la

collectivité d'en dessous qui subit la pollution en question. Il y a donc ce juste milieu à trouver. Objectivement, c'est un sujet qui n'est pas complètement simple.

Sur le milieu marin, nous faisons beaucoup de choses et de plus en plus. Aujourd'hui, nous avons un axe fort sur la conciliation des politiques publiques, notamment sur l'éolienne en mer qui est un sujet actuellement. C'est nous qui animons l'observatoire de l'éolien en mer. Nous animons aussi l'observatoire des énergies renouvelables. L'idée est vraiment d'être capable de connaître les impacts des énergies renouvelables sur la biodiversité, ne pas les cacher, et une fois qu'on les connaît, apporter les réponses appropriées.

Nous avons financé pas loin de 50 M€ d'études depuis cinq ans sur l'éolien en mer. Aujourd'hui, nous commençons à avoir de véritables analyses scientifiques fortes. Nous avons MIGRALION ou MIGRATLANE qui permettent de savoir où passent les oiseaux migrateurs, comment ils passent, à quelle hauteur, comment cela marche.

Nous avons beaucoup travaillé, dans le cadre de la directive-cadre stratégique sur les milieux marins, sur la connaissance des enjeux, des hotspots de biodiversité, mais également sur la qualité de l'eau. Vous avez vu les dernières études de l'Ifremer, on retrouve les molécules rejetées dans nos rivières partout dans les eaux littorales. Nous mettons bien cela en évidence. Nous travaillons sur de bons indicateurs adaptés qui permettent de qualifier cela et de réfléchir à comment arriver au bon état.

C'est nous qui animons maintenant les descripteurs pour la mise en œuvre du programme de suivi et de surveillance de la directive-cadre stratégique sur les milieux marins. Cela va permettre de travailler sur le réseau de surveillance que les agences financent en partie et essayer de faire le plus exhaustif pour le moins cher possible sans se perdre dans les détails.

En l'occurrence, nous sommes obligés de ne pas écouter complètement nos experts qui ont envie de tout connaître partout et essayer de nous focaliser sur des choses qui sont raisonnables en termes d'investissements financiers, ce qui nous permet d'avoir des leviers pour agir. Ce sont des points sur lesquels nous travaillons beaucoup.

Ensuite, nous avons une action très forte sur les analyses « risques pêche ». C'est comment faire pour concilier la pêche professionnelle en eau salée avec les enjeux environnementaux. Nous allons regarder les impacts sur les milieux. On va parler de dragage de fond. Les captures accidentelles sont aussi un vrai sujet puisque les pêcheurs capturent aussi des dauphins, des raies, des requins, des oiseaux, des phoques, etc. Il faut donc essayer de minimiser tout cela. C'est un aspect très important.

Toujours sur les milieux marins, nous travaillons sur la mise en place de zones de protection forte. En effet, la France a des objectifs ambitieux en la matière, y compris en mer. Nous essayons de trouver les meilleurs endroits en conciliant les impacts économiques, les impacts environnementaux et les objectifs que s'est fixés la France.

Nous avons huit parcs naturels marins qui sont un peu des territoires d'expérimentation où l'on montre que l'on peut conseiller les politiques publiques, faire de la pêche, des activités, du tourisme tout en ayant des milieux remarquables et en regardant où il faut protéger plus fort, où l'on peut protéger différemment et comment on fait pour conseiller toutes ces politiques.

Pour répondre à M. Boisneau, il faut effectivement que nous arrivions à travailler ensemble. Parfois, quand on pose la question à nos experts, ils ont envie d'apporter une réponse globale. Aujourd'hui, il faut constater que la qualité de nos cours d'eau n'est pas dans le bon sens. Vous allez le voir dans l'état des lieux. Cela fait maintenant vingt ans qu'on dit que nous devons atteindre 66 % des masses d'eau en bon état. Nous sommes entre 20 et 30 % dans chaque bassin. Ce bassin ne fait pas exception. Nous n'y sommes pas.

Je disais toujours, quand j'étais directeur d'agence de l'eau, qu'il y a un sujet de thermomètre. Si l'on reprend les indicateurs des années 80-90, quand on ne regarde que les aspects physicochimiques, nous avons fait le travail. Cependant, au fur et à mesure que l'on augmente nos indicateurs, il faut constater que le système ne va pas forcément mieux. Nos populations piscicoles ne vont pas bien. Les anguilles ne vont pas bien. Les saumons ne vont pas bien. Ce n'est pas la faute des pêcheurs. Il faut le dire. C'est notre faute à tous.

Le réchauffement climatique, la continuité écologique qui n'est pas suffisante, la pression de pollutions, la pression de la pêche (amateur ou professionnelle), cet ensemble donne des

indicateurs qui ne sont pas bons, donc il faut le partager. D'ailleurs, c'est ce que vous faites tous les jours.

Il faut trouver des solutions adaptées. Un certain nombre de gens considèrent que le plus simple, c'est de prendre le dernier sur la chaîne. Souvent, ce sont les pêcheurs. Ce sont les premiers qui voient les effets des pressions des autres. Il faut réussir à ne pas s'arrêter à cela. Il ne faut pas donner l'impression qu'on a fait quelque chose en interdisant la pêche, la chasse, etc., et réussir à travailler sur les sujets de fond. C'est un combat. Oui, il faut travailler ensemble et chacun devra faire des efforts.

Mme FELIX, vice-présidente :

Il y avait effectivement un certain nombre d'interventions dont les réponses ne relevaient pas de vous, peut-être pas de nous non plus. L'ensemble des citoyens que nous sommes peuvent être solidaires du respect de la loi d'une part et du respect des hommes et des femmes qui l'incarnent d'autre part.

Je pense que votre intervention est très éclairante du lien entre vos travaux et ceux de l'agence et de la cohérence qui existe dans l'usage de nos moyens au service de la protection de l'eau, même si la question de la répartition de l'effort reste entière. Néanmoins, ce débat a lieu aussi ailleurs. Merci infiniment pour le temps que vous nous avez consacré.

Nous passons maintenant à un gros morceau. Je donnerai la parole dans quelques instants à M. Hauchecorne. C'est un travail en trois parties.

Nous avons d'abord l'état des lieux sur le bassin. Nous allons revenir à un certain nombre d'éléments qui étaient rappelés tout à l'heure par Olivier Thibault mais plus largement. L'état des lieux est un document extrêmement important de compilation de données. Je vous propose, une fois la présentation faite par M. Hauchecorne, que nous passions le minimum de temps, j'ai presque envie de dire pas de temps à en débattre mais plutôt à l'adopter puisqu'un état des lieux se constate.

Ensuite, il y a une partie sur la stratégie Climat que j'ai trouvée, pour ma part, extrêmement pédagogique en matière de présentation. Nous pourrions aussi la partager.

Enfin, nous avons le document sur les enjeux du Sdage. C'est un document extrêmement important qui a été nourri par une consultation publique exceptionnellement riche. Je trouve que c'est une excellente nouvelle. Les enjeux de l'eau sont sortis d'une forme de débat d'experts un peu confidentiel pour devenir un vrai sujet débattu par les uns et les autres, avec des positions, voire des postures qui correspondent aux enjeux des uns et des autres.

Notre rôle est de réguler ce débat, de trouver la voix commune dans un débat qui peut être contradictoire. Il est important que ce débat ait lieu et qu'il soit porté dans la société. Nous allons voir comment il nous est proposé d'intégrer un certain nombre d'éléments du débat dans la rédaction des enjeux. Là-dessus, je vous proposerai que nous prenions un peu plus de temps s'il y a des prises de parole des uns et des autres.

En termes de méthode, nous aurons donc la présentation de l'état des lieux, si possible sans débat mais nous voterons. Ensuite, nous aurons la présentation de la stratégie Climat. Puis, nous prendrons le temps de débattre sur les enjeux. M. Hauchecorne, je vous donne la parole.

ETAT DES LIEUX, STRATEGIE CLIMAT, ENJEUX DU SDAGE

Point « planification » n°2 de l'ordre du jour

M. HAUCHECORNE :

Comme vous l'avez dit, trois documents importants vont constituer la base de la construction de notre Sdage 2028-2033 dont les travaux commenceront au printemps prochain. Ces trois documents sont complémentaires.

Au sein de notre commission Planification, nous avons eu cinq séances de travail sur l'état des lieux, quatre sur la stratégie Climat et cinq sur les enjeux du Sdage. C'est pour dire qu'il y a eu un gros travail de la commission Planification, avec beaucoup de débats. Je pense qu'il serait bien que les différents collègues synthétisent leurs positions. Tout le monde n'a pas toujours été d'accord. Beaucoup de choses ont été bougées dans les documents à l'issue des consultations et des travaux de la commission.

Un état des lieux, c'est effectivement une constatation. Il y a eu néanmoins beaucoup de discussions. L'état des lieux pose le diagnostic de l'état des milieux aquatiques et des activités humaines sur notre bassin, aujourd'hui et projette cet état à demain (en 2033).

S'agissant de la stratégie Climat, nous savons que nous sommes dans le cadre d'un réchauffement climatique qui a commencé et qui n'est pas terminé. C'est un document socle dont l'objectif est de renforcer la prise en compte du dérèglement climatique dans les documents de bassin et de porter un regard même au-delà de 2033.

Les enjeux, c'est un peu la conclusion des deux précédents documents pour voir, sur le court et le long terme, les sujets d'importance auxquels le Sdage devra faire face.

Comme je l'ai dit, les travaux de la commission étaient très intensifs tout au long des années 2024 et 2025. Les trois documents ont reçu un avis favorable de la commission même s'il y a eu des votes contre. Ce sera important de pouvoir valider ces trois documents pour que nous puissions travailler.

Le premier semestre 2026 sera consacré à l'élaboration du Sdage, avec cinq rendez-vous prévus pour la commission Planification. Ce sera à peu près tous les mois de février à juin.

Pour que nous avancions bien dans ce travail, nous avons proposé de créer un groupe informel sur le Sdage qui se réunirait entre les commissions. S'il y a cinq commissions, le groupe pourrait se réunir quatre fois. Dans ce groupe de travail informel, nous pensions mettre proportionnellement les représentants des collèges. Il y aura 15 membres, dont 6 du collège des collectivités territoriales, 3 des acteurs économiques, 3 des acteurs non économiques et 3 de l'Etat. Chaque collège nous a envoyé les propositions de membres que nous pourrions valider.

Je laisse la parole à M. Obled et Mme Clément pour la présentation plus technique de ces documents.

Mme CLEMENT :

Je vous propose de commencer par l'état des lieux 2025. En introduction, je vais vous rappeler ce qu'est l'état des lieux.

L'état des lieux, c'est le diagnostic de l'ensemble du bassin versant qui permet d'identifier les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, y compris les eaux souterraines. Ce diagnostic est basé sur des données factuelles extrêmement nombreuses, sur l'utilisation de méthodes nationales communes à l'ensemble des bassins et qui sont appliquées de façon homogène.

Dans un premier temps, ce que nous regardons, c'est l'état des milieux : caractérisation de l'état des eaux et des paramètres déclassants.

Ensuite, nous caractérisons les pressions et leurs incidences sur le milieu. En l'occurrence, nous examinons les pollutions ponctuelles, les pollutions diffuses, les prélèvements et les altérations hydromorphologiques. Nous analysons ces pressions sur le milieu.

Puis, nous faisons une projection. Pour le Sdage 2028-2033, nous avons fait une projection à 2033 pour évaluer le risque de non-respect de la DCE, c'est-à-dire le bon état des masses d'eau.

C'est le cadre général de cet état des lieux, sachant que l'objectif est de pouvoir répondre à la question : quelles sont les pressions à l'origine de la dégradation des eaux qui empêcheraient de respecter les objectifs de la directive-cadre sur l'eau ? C'est donc un diagnostic qui a une visée bien précise et qui est celle que je viens de vous rappeler.

Pour vous présenter l'état des lieux, nous avons fait le choix de faire deux zooms. Le premier zoom concerne l'état des eaux et plus particulièrement l'état écologique des cours d'eau.

La directive-cadre sur l'eau se base sur trois états : l'état écologique, l'état chimique et l'état quantitatif, s'agissant des masses d'eau souterraine. Pour chacun de ces compartiments, il y a des objectifs à atteindre et, s'agissant des masses d'eau superficielle, 5 niveaux d'état : soit le très bon état, soit le bon état, soit le moyen état, soit le médiocre état, soit le mauvais état. La DCE est respectée si l'on est au moins en bon état.

Le résultat sur l'état écologique des cours d'eau est celui que nous avons choisi de vous présenter. Ce sont les données qui sont le plus souvent regardées et les plus commentées. Le travail a été réalisé à partir des données les plus récentes, c'est-à-dire les données de 2021, 2022 et 2023, avec ce que les années 2022 et 2023 pouvaient avoir comme côté un peu exceptionnel en termes de pluviométrie.

Le résultat est que pour les cours d'eau, en 2023, 21,4 % des masses d'eau étaient en bon ou très bon état écologique. C'est une légère dégradation de 2,3 % par rapport à l'état des lieux précédent.

S'agissant des autres masses d'eau, 17 % des plans d'eau sont en bon état écologique, c'est plutôt stable. Au niveau des estuaires, c'est 40 %. Pour les eaux côtières, c'est 77 %. Là aussi, nous sommes dans quelque chose de stable.

D'un point de vue chimique, il y a eu des modifications dans les mesures. Nous voyons que l'état chimique est un peu dégradé puisque nous sommes à 64 % des cours d'eau qui sont en bon état, 45 % des plans d'eau, 21 % des masses d'eaux côtières et 10 % des masses d'eau de transition.

Enfin, je vous ai signalé que l'état des lieux, concernait aussi les masses d'eaux souterraines : 73 % sont en bon état quantitatif et 57 % en bon état chimique. Là aussi, nous avons une dégradation.

La conclusion de cet état des eaux est que l'objectif fixé dans le Sdage actuel qui était d'atteindre 61 % de bon état pour les cours d'eau à échéance 2027 ne sera pas atteint. On parle de légère dégradation. On peut parler de stabilité. En tout cas, l'écart par rapport aux objectifs du Sdage est important. Il est même très significatif.

Le deuxième élément consiste à vous présenter de façon très résumée l'ensemble de l'état des lieux. Je vous l'ai dit, l'état des lieux est là pour pouvoir regarder les masses d'eau qui sont en risque. En effet, c'est sur les masses d'eau qui sont en risque que nous allons devoir réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour aller vers le bon état.

Si nous regardons les pressions qui sont à l'origine du risque, une analyse conduite à l'échelle de chacune des masses d'eau a permis d'identifier les causes potentielles de non-respect du bon état à échéance 2033 pour ce diagnostic.

Le tableau qui est projeté montre l'état écologique. C'est ce qui mesure la santé globale de l'écosystème aquatique. Vous voyez le risque de non-respect de l'objectif : S'agissant de l'état écologique, le risque est de 90 % pour les cours d'eau et de 82 % pour les plans d'eau. Nous voyons bien que ce risque concerne un nombre important de masses d'eau.

Si nous regardons un peu dans le détail, la première cause de non-atteinte du bon état à échéance 2033, sont les altérations hydromorphologiques, donc tout ce qui est lié aux aménagements humains (seuils, barrages, modification des berges...). En fait, 62 % des cours d'eau sont morphologiquement altérés. C'est la première cause de risque.

La deuxième cause de dégradation, ce sont les pollutions diffuses. A l'intérieur des pollutions diffuses, nous avons principalement les nitrates et les pesticides, pollutions diffuses d'origine agricole. Cela affecte à peu près 50 % des cours d'eau.

Enfin, nous avons les autres pressions, avec des pourcentages moins élevés, que sont les prélèvements et les pollutions ponctuelles qui sont aussi des causes de risques mais moins importants que l'hydromorphologie et les pollutions diffuses.

La dégradation de l'eau, malgré tout, est un ensemble complexe. Toutes les pressions se combinent. De plus, elles interagissent. Leurs effets peuvent s'amplifier mutuellement. Enfin, le changement climatique vient accroître l'ensemble de ces pressions.

Je vous ai présenté ce que l'on attend vraiment de l'état des lieux pour pouvoir construire le Sdage et le programme de mesures. C'est la base de connaissance pour continuer à avancer dans la

construction du quatrième cycle. La présentation correspond à l'exercice contraint et normé que la DCE nous demande mais nous pouvons aller au-delà.

M. OBLED :

Sandrine Clément vient de vous montrer le résultat au titre de la DCE. Ce sont 450 pages résumées en quelques slides. Je comprends la frustration qui est certainement la vôtre, qui est la nôtre également, de voir que le diagnostic qui est posé par une méthodologie, qui est la même dans tous les bassins et dans tous les états européens, ne permet pas de voir les améliorations.

Quelque chose caractérise la DCE et c'est à prendre en compte, c'est le fait qu'un seul critère négatif dégrade la masse d'eau selon le principe de *one out, all out*. Il suffit qu'un seul des critères soit mauvais pour que l'ensemble de la masse d'eau soit déclassé. Par ailleurs, pour réussir à avoir une analyse en masse d'eau, nous avons des indicateurs intégrés.

Il est aussi important de regarder sur quoi nous pouvons réussir à bouger et les pistes sur lesquelles nous pouvons dire : la politique publique, la mobilisation citoyenne, etc. permettent d'améliorer les choses. Typiquement, la photo qui est mauvaise masque des sujets sur lesquels nous arrivons collectivement à avancer. Nous voudrions vous en montrer quatre.

Le premier est celui des nitrates. Vous avez la carte du bassin qui montre qu'il y a des endroits où nous sommes en dégradation. Cela représente 6 % des masses d'eau. Evidemment, c'est trop. En revanche, il y a des endroits – c'est quand même un tiers des masses d'eau concernées du bassin – où nous sommes en amélioration. Puis, 61 % des masses d'eau sont en stabilité par rapport aux nitrates.

Nous avons un temps de réaction des masses d'eau, qui est évidemment très différent selon les masses d'eau, mais qui est en moyenne d'une dizaine d'années. Il faut donc dix ans pour voir le résultat de ce que nous commençons à faire. Nous voyons que la Bretagne, où il y a eu une mobilisation assez précoce, s'en sort plutôt bien. Elle est en amélioration. Il y a d'autres territoires qui s'en sortent bien aussi. Puis, il y a certains territoires pour lesquels des politiques qui sont mises en œuvre aujourd'hui peuvent espérer des résultats même si parfois, ce n'est pas suffisant.

Tout cela, c'est pour montrer que nos indicateurs intégratifs masquent des tendances, par exemple celles sur les nitrates, avec aussi l'effet thermomètre sur ce sujet et sur lequel je ne reviens pas.

Nous avons un graphique qui nous montre un captage dans un endroit particulier dans le Finistère. A partir de 1995, nous avons eu une modification des pratiques, avec une politique publique volontariste et des acteurs qui ont souscrit à des MAE. Dix ans plus tard, nous arrivons à une cassure de la courbe sur les nitrates.

A partir de là, nous avons eu des modèles qui ont essayé de regarder ce que nous obtiendrions si nous continuions avec ces MAE. Vous voyez la courbe orange. Nous pouvions espérer redescendre en dessous de la norme réglementaire. Puis, la modélisation montre où nous en serions si jamais nous ne faisons rien. Nous continuerions à croître en termes de quantité et de concentration de nitrates dans l'eau.

Tout cela s'est arrêté en 2009 mais nous avons repris plus tard. La réalité, c'est que comme nous le prédisait le modèle, en continuant à agir, notamment avec des MAEC, nous avons réussi à descendre sous le seuil réglementaire. Certes, il y a eu d'autres choses, notamment le reboisement d'une partie de l'aire de captage. Tout cela pour dire que les capacités d'action, nous les avons.

L'autre exemple porte sur le quantitatif. Sur certains territoires en tension, l'été notamment, nous avons des prélèvements qui étaient additionnés aux prélèvements habituels. On prélève parfois de l'eau dans certains territoires au moment où il y en a le moins, ce qui peut poser problème. Là, nous avons deux groupes des courbes qui sont assez parlants, à savoir un groupe de cinq courbes qui est en noir avant qu'une mesure soit prise et un autre groupe de cinq courbes après qu'une mesure ait été prise, la mesure prise étant la création de retenues de substitution.

Vous voyez l'effet sur la variation piézométrique, c'est-à-dire le niveau de la nappe. Avant que cette solution soit pensée, il y avait une cote qui baissait l'été. Après, elle baissait moins puisque le prélèvement était réalisé à un moment où il y avait moins de tension sur l'eau. C'est autre chose qui n'apparaît pas dans l'état des lieux, qui a pu être fait là mais qui ne peut pas forcément être reproduit partout. C'est un des outils sur lesquels nous pouvons discuter.

Nous avons un autre exemple qui est celui des milieux. C'est assez simple, il s'agit de restaurer les berges des cours d'eau, avec des travaux sur une centaine de mètres linéaires. Vous voyez la photo avant/après. En quelques mois, en regardant ce qu'il y a dans l'eau, nous avons retrouvé des populations que nous cherchions, qui sont indicatrices, par exemple la truite fario. Avant les travaux, il n'y avait plus de truite. Après les travaux, il y en avait. Ce sont bien-sûr des choses qu'il faut prendre avec précaution parce que vous avez aussi la notion de piège écologique. Si vous avez un cours d'eau qui ne va pas très bien, quand vous faites en sorte que cela aille bien dans un endroit, tous les poissons viennent là où ça va bien. Cela veut dire qu'il faut le faire partout pour éviter les biais d'observation qui sont un risque scientifique fort.

Pour le dernier exemple, Olivier Thibault vous parlait tout à l'heure des thermomètres. Or, sans même avoir le thermomètre, nous pouvons constater que sur les paramètres physicochimiques – nous avons les tendances depuis les années 70 et les tendances depuis les années 90 –, même si nous n'y sommes pas encore et même s'il y a des paramètres déclassants, les tendances sont plutôt à l'amélioration et il faut s'en réjouir.

Tout cela, c'est pour dire – et c'est ma conclusion : voici quatre exemples – et nous aurions pu en mettre plein. Nous aurions pu mettre des exemples moins intéressants, moins roses. Quand l'Etat le permet, quand il y a un concours des politiques publiques qui s'y met, nous pouvons espérer inverser les tendances. Cet état des lieux est une photographie. Ce n'est pas une estimation de l'efficacité de nos politiques. Il peut être analysé comme une photographie. Il faut voir l'efficacité de nos politiques publiques plus tard.

Mme FELIX, vice-présidente :

L'exercice n'est pas évident. Vous nous présentez un état des lieux en disant que l'état est médiocre mais je comprends qu'il n'est pas désespéré. C'est la petite note d'optimisme.

M. ALBERT :

J'ai une question. C'est un état des lieux sur trois ans (2021, 2022 et 2023). L'année 2022 était très sévère. L'année 2021 était moyenne. L'année 2023 était meilleure. Nous avons un impact négatif reconnu. L'impact aurait-il été différent si nous avions pris 2023, 2024 et 2025 par exemple ? Je pense qu'il y aurait une nuance à avoir sur cette partie qui était très sévère par rapport à la continuité écologique.

Mme BRUNY :

A la dernière commission Planification, sur l'état des lieux, j'avais voté contre. En effet, sur une des cartes, il y avait une énorme masse grise sur laquelle il manquait des données, c'est-à-dire que nous n'avions pas d'éléments. J'ai eu l'explication par les services indiquant que l'agence n'est pas le bon interlocuteur pour avoir ces données. Je modifie donc mon vote, je ne voterai pas contre aujourd'hui.

M. MARY :

J'ai pu constater la progression de la Bretagne sur le sujet « nitrates » après quinze à vingt ans d'actions menées.

Sur le sujet phyto de manière générale, nous allons nous réunir demain en commission locale de l'eau pour travailler sur le Sage Vilaine qui sera adopté dans les deux mois qui viennent. Le seul problème qui se pose porte sur le financement, la capacité à accompagner nos agriculteurs en particulier, à changer leurs techniques en interdisant tout simplement les herbicides de maïs sur les captages, les parcelles à risque.

La question du financement est au cœur du sujet. Aujourd'hui, nous en avons échangé avec M. OBLED, avec M. le Président également. Force est de constater que le cadre légal ne permet pas aux EPTB d'abonder de façon satisfaisante pour lutter contre les pollutions diffuses. Je souhaite qu'à un moment donné, nous ayons une motion du comité de bassin pour porter ce message au niveau national, au niveau gouvernemental et au niveau de nos assemblées.

M. PIRIOU :

Cet état des lieux a été réalisé sur des données de 2023 et des années précédentes. Nous pouvons dire qu'il est réaliste parce qu'il donne la réalité des chiffres actuels. Nous constatons que globalement, 24 % des masses d'eau sont en bon état. Par rapport à 2018, c'est à peu près le même pourcentage. Or, le Sdage avait donné un objectif de 61 % – nous en sommes loin – et la DCE, c'est 100 % sauf exception, donc nous sommes très loin.

Les raisons sont données. Il y a quelques changements de paramètres. Des ajouts de données font des déclassements. Le changement climatique intervient aussi. Puis, il y a de grosses influences des autres politiques qui sont la politique agricole, dont la politique agricole commune, et la politique d'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Quand nous voyons les paramètres les plus déclassants (nitrates, pesticides et hydromorphologie), nous voyons que nous sommes en plein dedans.

Par ailleurs, on peut se dire que s'il n'y avait pas eu de Sdage et de mesures prises, l'état aurait été pire. Nous avons l'impression de ramer à contre-courant pour faire du sur place, sinon nous serions emportés.

Ainsi, cet état des lieux est réaliste et complet. Il mérite un avis favorable. Je trouve juste dommage qu'il n'ait pas été exposé et discuté dans les commissions territoriales qui auraient pu donner des éléments de paramètres plus locaux.

M. SERVANT :

Je vais intervenir assez brièvement puisque le président de la commission a déjà anticipé notre position. Le directeur a repris un certain nombre de points que nous mettions en avant dans cet état des lieux. La situation n'est peut-être pas brillante comme cela a été présenté mais cela ne retrace pas les évolutions qu'il a pu y avoir. On l'a dit et redit, je ne fais que répéter.

Le directeur vient de démontrer qu'il y avait un certain nombre de critères qui avançaient ou des choses qui évoluaient. Cela ne ressort pas dans l'état des lieux. Je crois que la question des nitrates est assez emblématique. On peut passer de 39 à 19 mg de nitrates, on va tout de même passer de bon à mauvais.

Concernant la question du seul critère déclassant, nous ne changeons pas notre position. Les explications arrivent peut-être un peu tard. Nous aurions pu avoir une présentation différente.

M. GANDRIEAU :

Ce n'est pas l'état des lieux 2025, c'est 2021 à 2023. Je vous rappelle que le Sdage a été voté pour 2022. En clair, ce Sdage qui arrive ne peut pas avoir agi sur l'état des lieux.

Je ne veux pas contester le thermomètre, les résultats, etc. 484 pages, c'est copieux mais il y a d'autres choses. J'essaie de les lire toutes mais ce n'est pas facile. C'est bien fait même s'il y a de nouveaux paramètres qui sont mauvais. S'il y en a un qui est mauvais, tout est mauvais.

Je suis content de voir que le travail paie sur les nitrates. Par contre, ce qui ne va pas, c'est que je travaille sur les prélèvements et sur l'aspect quantitatif et cela ne transparait pas, sauf quand on parle des pressions sur les prélèvements. Les pressions ont un impact énorme sur le résultat des prélèvements.

Chez moi, cela fait trente ans que j'ai commencé à combattre ce fléau. J'ai pris une rivière où les poissons crevaient tous les étés. Il y avait un assèchement total de la rivière. Aujourd'hui, elle n'est plus à sec. Depuis 2011, nous n'avons jamais été en dessous du débit d'objectif d'étiage. Ce n'est jamais indiqué. Au contraire, je vois que mon territoire ne va pas atteindre le bon état au niveau des pressions de prélèvement en 2033. Je me dis : que faut-il faire ? Je pense qu'il suffit de supprimer les pressions. Si c'est l'objectif, je m'en vais. D'ailleurs, je m'en vais déjà.

Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Il va falloir, à un moment donné, montrer que ce qui est fait sur le terrain a des impacts. Sinon, les gens vont tous abandonner, moi le premier. En Vendée, nous sommes les seuls dans la zone blanche. La zone blanche veut dire qu'il n'y a pas un arrêté qui est mis depuis quinze ans. Tous les autres autour sont en rouge. Résultat, nous sommes en rouge et orange pour demain. Si c'est le résultat, cela ne va pas.

Je ne conteste pas le thermomètre. Quoique sur les prélèvements, j'ai du mal à avoir un débit renaturé. Même quand on a supprimé tous les prélèvements, nous n'arrivons pas à l'atteindre. Il y a un problème quelque part. Si c'est inaccessible, tous ceux que j'ai emmenés depuis trente ans vont abandonner. Ce n'est pas grave pour moi. Par contre, c'est grave pour vous parce que vous allez perdre tous ceux qui voulaient venir dans ce chemin-là et vous confortez tous ceux qui disent que ce n'est pas le bon chemin.

Il y a encore du travail à faire. Je n'ai rien à dire sur les services. Ils ont fait un travail extraordinaire dans un cadre contraint et qui ne permet pas de remplir les bonnes cases. Il faudra dire cela à l'Europe ou à quelqu'un qui comprend cela.

Je m'abstiendrai parce que je ne veux pas voter contre. Je m'abstiendrai et c'est quand même assez rare de ma part.

Mme HAAS :

Cette problématique de la reconnaissance des efforts, nous l'entendons tout le temps et elle est justifiée. En même temps, cela va être de plus en plus compliqué puisque la situation s'aggrave. Nous sommes en quelque sorte les héritiers d'une situation. Les jeunes agriculteurs qui arrivent aujourd'hui héritent d'une situation qui n'est pas de leur faute. Néanmoins, comme les jeunes générations, ils n'ont pas d'autres choix que de devoir faire des efforts bien supérieurs à leur responsabilité réelle dans la situation qui est la nôtre.

Nous avons bien vu les manifestations pour le climat avec des jeunes assez désespérés. Nous savons qu'il y a de l'éco-anxiété un peu partout, autant chez les jeunes agriculteurs que chez les jeunes urbains. En effet, il y a quelque chose d'extrêmement injuste dans le fait de devoir gérer les erreurs passées, de devoir non seulement les gérer mais en plus les payer.

Cela dit, je regardais encore cette carte sur l'état des nitrates 2000-2023. Je suis très embêtée de voir que sur des lieux qui sont en OUGC comme sur la nappe de Beauce, une gestion quantitative est faite finalement. Cela marche plutôt bien. Toutefois, la qualité n'est pas au rendez-vous.

En l'occurrence, c'est absolument flagrant, on parle d'un état des lieux qui s'est fait en 2023 mais qui est sur la tendance 2000-2023, donc ce n'est pas un état des lieux 2023 mais un état des lieux de la tendance, ce qui est bien pire puisqu'entretemps, il y a eu des changements d'évaluation. Nous avons donc une tendance globale puisque nous voyons d'autres territoires qui sont en bleu et qui, eux, ont regardé de près comment faire pour faire avancer les choses.

Chaque fois, c'est un peu mon dada mais cette question de séparation de la quantité et de la qualité va nous rattraper à un moment. Nous gérons l'eau potable. L'eau de qualité est nécessaire aussi pour l'agro-industrie. Que l'on soit industriel ou que l'on soit apporteur d'eau potable aux populations, il faut absolument que ces deux choses soient intimement liées pour que nous puissions faire bouger les règles des OUGC qui sont aujourd'hui uniquement sur du quantitatif.

M. MOREAU :

Ce matin, la préfète du bassin n'a pas dû m'entendre. Je suis le seul à qui elle n'a pas répondu. Je présume qu'elle ne s'intéresse pas du tout au biologique. C'est dommage, elle n'est pas là cet après-midi pour l'entendre.

Je suis assez navré et désolé qu'un état des lieux qui est fait de manière technique, transparente, codée soit constamment remis en cause. Il y a une réalité des masses d'eau. On peut toujours discuter du pourcentage des masses d'eau, etc. mais globalement, il y a un problème. Il y a un problème sur le quantitatif plus le qualitatif. Sommes-nous capables aujourd'hui, collectivement, de reconnaître qu'il y a un problème et de mettre en place le plan d'action nécessaire ? J'ai l'impression qu'à chaque réunion, on revient toujours aux mêmes discours en disant que ce n'étaient pas les bonnes années, ce n'étaient pas les bonnes références... A un moment donné, ça suffit. Ce n'est plus acceptable. Il faut avancer.

Mme ROUFFET-PINON :

Cela fait bientôt dix ans que je suis au comité de bassin. Je constate que nous patinons dans la semoule. Dans la région où j'habite, le nombre d'habitants diminue sans arrêt. Je rappelle que la

Creuse compte 110.000 habitants. L'Allier a 300.000 habitants. Malgré cela, l'état des lieux de nos rivières n'est pas bon du tout. Nous n'avancons pas. Nous avons eu encore des problèmes d'eau potable il y a un mois et demi. Des bouteilles nous ont été distribuées.

Je rappelle que Guéret est à la limite moins aujourd'hui. Mme la Préfète nous a réunis. Nous ne sommes pas loin de distribuer encore de l'eau en bouteille. Nous sommes sur du granite. Quand il pleut par intermittence, nous n'avons pas de nappe phréatique. Je suis complètement stupéfaite de cet état des lieux. Je me pose donc de grosses questions puisque nous ne sommes pas nombreux. Depuis dix ans, je ne vois pas bouger les choses, donc je suis très inquiète.

M. OBLED :

Les années de référence pour les données, c'est 2021-2023. Ensuite, à chaque état des lieux, nous prenons les données disponibles. Ce qui est intéressant de voir, ce n'est pas tant la photographie qui représente le cycle des six ans, c'est celle qui est, chaque fois, mise à côté de celle de la dernière fois. Nous sommes sur des tendances de long terme. Nous l'avons vu par exemple sur les nitrates. Nous le voyons aussi sur le quantitatif. Mme Haas vient de parler de la nappe de Beauce. Il faut quarante ans pour que la goutte qui tombe en haut arrive en bas. Le résultat des politiques publiques arrive derrière.

Nous pouvons avoir des artefacts. En 2023, nous en avons forcément un sur le critère du climat. C'était une année très sèche. En matière d'hydrologie, cela affecte. Tout ce qui est effet du changement climatique en 2023 est très fort. Puis, nous avons vu que les paramètres déclassants les plus fréquemment trouvés, ce sont les cours d'eau qui ont été modifiés. Qu'il fasse chaud ou pas chaud, cela ne change rien. Cela veut dire qu'il faudra jouer pour améliorer. Il faut regarder tous les critères.

Quand on met le paquet, on arrive à faire remonter les critères physicochimiques. On arrive à modifier les pollutions diffuses. Maintenant, il y a un paramètre déclassant très important qui est l'hydromorphologie qui a des impacts sur la quantité et la qualité de l'eau.

Concernant l'année de référence, en effet, 2022 était une année particulièrement sèche. On a beau avoir une année 2024 très humide, nous voyons bien que cet été, la Gartempe était presque à sec et Guéret était au bord de ne plus avoir d'eau potable.

Mme FELIX, vice-présidente :

Il est vrai que c'est difficile. Nous sommes ici un certain nombre de personnes qui sont intéressées par les enjeux de l'eau. Nous sommes impliqués dans nos territoires, dans nos entreprises, dans nos collectifs d'associations. Nous avons la fierté de faire avancer un certain nombre de dossiers. Cela pique de se dire que nous essayons d'avancer mais nous avons face à nous quelque chose qui est plus fort que nous. En partie, c'est la question du climat. Malheureusement, j'ai peur que ce qui s'est passé en 2022 se reproduise. Je pense que nous en sommes tous conscients. C'est plus fort que nous.

Puis, il y a un certain nombre de points de dégradation sur lesquels il faut que nous acceptions lucidement que la somme des actions que nous avons faites, qui sont des actions assez localisées, ne fait pas encore une transformation globale. De fait, nous peinons à le voir quand nous faisons un travail à l'échelle du bassin. C'est tout l'intérêt de revenir dans nos commissions territoriales, de revenir sur un certain nombre d'actions locales pour continuer d'avancer malgré tout. Je remercie M. Obled d'avoir mis en évidence les belles histoires qui font que nous savons que nous avons des moyens.

Nous avons alerté à plusieurs reprises au niveau de l'Etat pour dire que nous avons besoin de moyens pour financer l'ensemble de nos actions, qu'il fallait retravailler cette question des plafonds ainsi qu'un certain nombre de choses. Je proposerai à M. le Président que nous revenions sur cette question. Si nos actions locales sont utiles et pour pouvoir les multiplier, il faut que nous acceptions d'y consacrer un certain nombre de moyens. La question des financements va se reposer.

Nous sommes tous des personnes suffisamment informées et lucides pour être capables d'acter cette situation d'état des lieux. Bien sûr, chacun se positionnera comme il voudra. Je rappelle que dans l'état des lieux, il y a bien plus que deux cartes sur les nitrates. Nous avons un certain

nombre d'éléments, y compris les questions économiques qui sont citées. C'est un des points de débat que nous avons.

Je propose que nous ouvrons le vote là-dessus. Ensuite, nous allons passer au document suivant. En attendant le résultat du scrutin, je donne la parole à M. Choumert.

M. CHOUMERT :

Je voulais juste répondre à M. Moreau qui a interpellé la préfète en son absence sur sa non-réponse. Mme la Préfète ne se désintéresse pas de l'agriculture biologique. Je peux vous l'assurer.

Par ailleurs, je pense qu'elle a répondu de façon globale à un certain nombre d'interventions. Nous avons bien noté l'accent qu'elle avait mis sur l'importance du cahier des charges. Elle a indiqué que l'on y travaillait.

Sur la question de l'articulation avec le cahier des charges PTGE, je vous propose de lui faire un mail pour expliquer cette articulation.

La préfète a répondu globalement à un certain nombre d'interventions. Il n'y avait pas de volonté d'occulter tel ou tel interlocuteur.

- *Avis portant sur l'état des lieux 2025 du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (77 voix pour, 20 voix contre, 10 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-23 du 10 décembre 2025.

Mme CLEMENT :

Nous passons à la stratégie Climat. Nous avons évoqué l'état des lieux qui prépare le futur Sdage sur le moyen terme. Nous passons au document qui va nous aider à construire le plus long terme dans une cohérence d'ensemble.

Le comité de bassin avait souhaité se doter d'une stratégie Climat pour contribuer à la prise de conscience par rapport au dérèglement climatique et surtout pour contribuer à réduire un certain décalage entre les connaissances déjà disponibles au regard du changement climatique, les solutions pour lutter contre le changement climatique et l'action à engager ou déjà engagée.

L'objectif de la stratégie qui vous est proposée est l'accélération de la mise en œuvre d'actions les plus efficaces possible pour s'adapter au dérèglement climatique tout en concourant à son atténuation.

Vous verrez dans la présentation que pour réussir cela, nous avons plusieurs sous-objectifs, à savoir :

- renforcer la cohérence de tous les documents de bassin ;
- se doter d'une vision globale articulée avec les autres politiques ; nous l'avons dit pendant la présentation de l'état des lieux, la politique de l'eau ne peut rien faire toute seule, il faut l'articulation et la cohérence de l'ensemble des politiques ;
- améliorer l'efficacité des actions ;
- articuler chaque fois « adaptation » et « atténuation ».

Pour cela, la stratégie vous est proposée. Nous avons essayé d'en faire un document extrêmement court, illustré avec un grand nombre d'exemples de façon à pouvoir se l'approprier le plus facilement possible.

Ce document est construit en trois blocs. Le premier bloc concerne les données scientifiques les plus récentes. Je vais vous décrire en quelques mots le bloc 1 sur le constat scientifique.

Le bloc 2 est quelque chose que le comité de bassin a déjà voté. Je vais y revenir. Ce sont les grands principes d'action et les conditions de réussite.

Puis, il y a surtout un élément que vous n'avez pas encore vu en comité de bassin, à savoir la déclinaison opérationnelle de cette stratégie puisque l'objectif consiste à ce qu'elle vienne irriguer tous les documents et tous les projets.

Le premier bloc porte sur la présentation des constats scientifiques. On caractérise les effets du changement climatique. C'est déjà en cours. Puis, nous avons des projections futures qui sont appuyées sur les données de l'étude nationale Explore 2. Là aussi, le document se veut le plus pédagogique possible : une information/une fiche.

Les constats scientifiques sont :

- le réchauffement global des températures est là et va continuer ;
- le niveau de la mer va monter et la qualité de l'eau des océans va s'altérer ;
- la répartition des précipitations va être de plus en plus contrastée ;
- les étiages seront plus sévères, à la fois plus longs et plus intenses ;
- les phénomènes extrêmes vont s'intensifier ;
- il y a plus d'incertitudes sur l'évolution des débits moyens et hivernaux ;
- il y a des risques de surprise climatique.

La stratégie Climat est déclinée en sept fiches.

Le deuxième bloc que le comité de bassin a déjà vu, et qui a été légèrement modifié à la suite de la consultation sur les enjeux du Sdage, concerne cinq grands principes d'action qui sont proposés pour réussir à passer de l'intention à l'action. C'est le titre de cette stratégie Climat.

D'abord, il s'agit d'avoir chaque fois une analyse systémique, c'est-à-dire une analyse globale de façon à aller vers des actions sans regret de manière à éviter la maladaptation et les politiques contradictoires.

Le deuxième grand principe d'action concerne quelque chose auquel vous êtes habitués puisque c'est quasiment dans tous les documents de l'agence de l'eau, c'est agir à la source des dégradations en termes d'actions et de planification.

Le troisième grand principe, c'est porter des actions multi-objectifs et viser des effets de synergie. Nous sommes à la fois dans l'atténuation et dans l'adaptation, partant du principe que l'adaptation sans atténuation est insuffisante et qu'il faut en plus rechercher les synergies.

Le quatrième principe consiste à participer à transformer les modèles existants et travailler à l'émergence de nouveaux modèles. Il s'agit de viser des modèles climato-résilients qui privilégient l'adaptation anticipative. Ce qu'il faut retenir, c'est agir avant que les impacts ne se produisent pour réduire la vulnérabilité.

Le cinquième grand principe, c'est renforcer et tisser les réseaux d'acteurs à différentes échelles. Cela a été beaucoup évoqué aujourd'hui. Le travail autour des CLE nécessite à la fois de travailler avec des gouvernances, sensibiliser la population, former les personnels techniques et accompagner les élus.

Puis, nous avons trois clés de réussite. Je les rappelle même si le comité de bassin les a déjà vues.

La première condition de réussite est la sobriété. Il s'agit de repenser collectivement nos modes de production et de consommation d'eau afin de répondre aux besoins essentiels dans le respect des limites de la ressource. Nous ne sommes pas dans l'efficacité. Ce n'est pas réduire la consommation à usage constant, c'est aller réinterroger les usages eux-mêmes.

La deuxième condition est l'acceptabilité par la société. Vous verrez que deux définitions sont proposées dans le document. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous ne visons pas forcément une adhésion totale de l'ensemble des acteurs. Par contre, un grand travail d'adhésion et d'acceptation des usagers doit obligatoirement être conduit. L'objectif est de pouvoir identifier les freins, les blocages et construire une trajectoire qui soit climato-résiliente et la plus juste possible.

La troisième clé de réussite est l'adaptabilité. Je vous ai cité tout à l'heure l'exemple des débits moyens. Les futurs ne sont pas du tout sûrs. Il faut donc que nous ayons des dispositifs qui soient évolutifs. Tout l'objectif de l'adaptabilité, c'est bien de construire des réponses qui peuvent s'adapter à des futurs qui ne sont pas sûrs.

Le troisième bloc est la déclinaison opérationnelle. L'objectif est que cette stratégie puisse être mobilisée et utilisée le plus largement possible.

Il s'agit d'abord d'apporter des solutions, des orientations techniques et des typologies d'action qui permettent d'identifier sur quoi il faut agir. Le conseil scientifique est venu présenter un apport en la matière à la commission Planification du mois de mars. Il a construit un travail, avec tous les

travaux scientifiques à date, autour de quatre axes pour décliner les grands principes de cette stratégie :

- recomposer des paysages et des habitats aquatiques diversifiés ;
- repenser les fonctionnalités des sols, qu'ils soient agricoles ou urbains, au regard du cycle de l'eau ;
- diminuer l'empreinte eau quantitative et qualitative ;
- réinterroger les solidarités territoriales pour l'usage de l'eau.

Ces quatre axes de proposition sont déclinés et présentés dans le document. Nous nous étions appuyés sur le travail du conseil scientifique.

Au-delà de ces orientations techniques et de ces typologies d'action qui permettent de voir comment organiser l'action, l'autre partie de ce bloc est là pour montrer comment la stratégie Climat peut être prise en compte, d'abord dans tous les documents de planification (les schémas, les documents de programmation jusqu'aux projets). Pour cela, elle apporte des éléments, des grilles de lecture et des grilles d'analyse pour vérifier la cohérence des documents et éviter toute maladaptation ou projet qui ne serait pas cohérent.

Autre élément, elle propose le respect de la trajectoire de planification, en particulier la TRACC (trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique). C'est la trajectoire dont le gouvernement s'est doté et qui nous dit qu'il faut que nous travaillions les politiques publiques dans une France à + 2,7°C en 2050 et + 4°C en 2100. Il faut donc pouvoir avoir des projets et des documents qui prennent en compte cette trajectoire.

Le troisième bloc d'éléments que la stratégie propose et demande de prendre en compte, c'est de s'inscrire dans des futurs qui sont différents. Il n'y a pas un futur possible, il y a différents futurs possibles, dont nous ne savons pas lequel se réalisera. La recommandation est de travailler sur des narratifs hydroclimatiques. En l'occurrence, nous avons travaillé, suite au travail réalisé dans le cadre de l'étude HMUC Loire, sur quatre narratifs hydroclimatiques qui sont maintenant déclinés sur l'ensemble du bassin.

Enfin, le dernier élément apporté par cette stratégie Climat, c'est de produire un test de robustesse qui permettra d'évaluer la pertinence d'un projet au regard de l'adaptation et de l'atténuation, être sûr qu'en fonction de la durée de ce projet et de son impact, les choix qui sont faits sont bien conformes et cohérents avec cette stratégie.

C'est un document qui n'a pas de valeur juridique en tant que telle. Par contre, le comité de bassin a souhaité qu'il puisse être élaboré de façon à être utilisé. L'objectif est que le Sdage puisse donner une portée juridique à tous ces principes. Il sera décliné dans le programme d'intervention et globalement dans tous les documents qui devront prendre en compte cette stratégie. Cela pourrait être les Sage, les SRADDET, etc.

Mme FELIX, vice-présidente :

Je remercie les services de l'agence ainsi que celles et ceux qui se sont penchés sur le document. Je le trouve original. Je remercie le conseil scientifique aussi. Je trouve le document bien fait, nourri, à la bonne hauteur parce qu'il pose les questions de façon globale et systémique. C'est un des sujets sur lesquels nous butons très régulièrement. Je vous propose que nous ouvrons le vote.

- *Avis portant sur la stratégie d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (84 voix pour, 13 voix contre, 14 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-25 du 10 décembre 2025.

Mme FELIX, vice-présidente :

Je vous propose que nous passions au dernier document de cette série avec les enjeux du Sdage.

Mme CLEMENT :

Nous passons maintenant au troisième document. Nous avons parlé du moyen terme et du long terme. Le document des enjeux pose les sujets sur lesquels le Sdage devrait prospérer.

Le programme et le calendrier de travail avaient été présentés dès 2023 au comité de bassin. Celui-ci avait donné un mandat de façon à travailler et à préparer le futur cycle et le futur Sdage.

Nous allons examiner trois points. Le premier, c'est approfondir la prise en compte du dérèglement climatique. Nous venons d'en parler. C'était la stratégie Climat et tout ce qu'il y aura derrière, entre autres le chapitre dans l'état des lieux et le futur chapitre dans le Sdage.

Le deuxième point, c'est favoriser l'appropriation et la mise en œuvre du Sdage et de son programme de mesures et avoir un lien univoque entre les enjeux et les chapitres dans le Sdage. C'est toute l'architecture des enjeux tels que je vais vous la présenter. Nous allons passer de quatre questions importantes à sept enjeux aujourd'hui même si derrière, on parle des mêmes choses. Demain, les quatorze chapitres du Sdage deviendront sept chapitres du Sdage liés à chacun des enjeux que je vais vous présenter.

Enfin, il y a la demande de laisser aux territoires de Sage une plus grande souplesse. C'est un point qui a été travaillé avec les CLE et les commissions territoriales en juin et juillet. Quand nous avons fait la conférence nationale sur l'eau, il y a eu un atelier sur chacune de nos réunions. Nous étions allés chercher la parole des présidents de CLE, que nous avons ensuite réunis et que nous avons restituée en commission Planification de façon à trouver la subsidiarité optimale.

S'agissant du document qui vous est présenté, vous l'aviez déjà adopté sous forme de projet en juillet 2024. Entre les deux, il y a eu la consultation du public qui portait sur les sept enjeux tels qu'ils étaient validés au mois de juillet 2024. Ils sont tous liés les uns aux autres. Ils sont tous d'égale importance. Il faut donc les appréhender dans une vision globale même si finalement, la façon avec laquelle ils sont présentés constitue un cheminement logique entre les différents enjeux.

Cela commence par le climat, partant du principe que le changement climatique a des impacts et modifie l'ensemble des éléments couverts par les autres enjeux. C'est le premier enjeu.

Ensuite, les enjeux 2 et 3 permettent de passer à l'action dans les territoires. On considère que pour réussir le passage à l'action, il y a deux piliers. Le premier pilier est la connaissance (l'enjeu 2 et la mobilisation des études scientifiques). Le deuxième pilier, c'est la gouvernance qui associe tous les acteurs concernés – c'est l'enjeu 3 – et donc les politiques territoriales porteuses nécessaires et la solidarité entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau.

Les enjeux suivants sont liés à des sujets plus thématiques : le bassin versant, la fonctionnalité des milieux et des sols et le cycle naturel de l'eau. C'est le point de départ de l'ensemble des réflexions déployées dans les enjeux, que l'on parle quantité ou qualité. Tout cela sera regroupé dans l'enjeu 4 et donc dans le futur chapitre 4 du Sdage.

Ensuite, nous abordons la question de la quantité. La ressource est fragile, limitée, variable. Cela est accentué par le dérèglement climatique. Cela amène à la sobriété des usages et à la gestion quantitative équilibrée, partagée et durable. C'est l'enjeu numéro 5.

L'enjeu numéro 6, c'est tout le volet « qualité » pour la santé des êtres vivants et des écosystèmes. Dans le Sdage, cela regroupe plusieurs thématiques même s'il n'y a qu'un seul enjeu autour de ce bloc « qualité ».

Enfin, en suivant le fil de l'eau qui s'écoule des sources jusqu'à la mer, nous arrivons à l'enjeu 7 autour des estuaires et de la mer. Nous voyons bien que toutes les dégradations subies par les eaux du bassin versant peuvent entraîner des conséquences sur les eaux littorales. Les fleuves côtiers apportent aux milieux littoraux à la fois les eaux douces et les nutriments. Tout cela est lié. C'est le réceptacle du document. Ce sont les sept enjeux qui ont été mis à la consultation.

M. OBLED :

Mme Félix a déjà évoqué la consultation. Le projet d'enjeux a été soumis à l'avis du public du 25 novembre 2024 au 25 mai 2025, avec un report jusqu'au 2 juin 2025. 2.249 répondants se sont exprimés sur au moins un enjeu du Sdage pour ce qui concerne la consultation des habitants.

Pour ce qui concerne la consultation des assemblées, 141 avis ont été déposés sur les enjeux.

Qu'est-ce que cela a donné ? En gros, les retours sont globalement favorables, voire très favorables, avec beaucoup de retours qui ont validé de manière explicite en demandant le maintien de ce qu'il y avait dedans.

Pour ce qui concerne la consultation du public, le taux d'adhésion (adhésion forte et adhésion modérée) est de 80 %. Il est moins fort concernant les assemblées puisqu'il atteint 63 %.

Nous voulions faire un petit focus sur les assemblées. Les commissions locales de l'eau ont émis un avis favorable de manière massive (88 %), les collectivités territoriales (81 %) et les autres acteurs (communautés de communes, conseils départementaux, conseils régionaux, etc.) 75 %.

Par contre, pour ce qui concerne les chambres consulaires, nous avons eu un avis négatif très majoritaire à 93 %, ce qui correspond à 39 avis défavorables reçus, dont 33 chambres d'agriculture et 6 chambres de commerce et d'industrie. Les avis défavorables, toutes choses égales par ailleurs, sont essentiellement du fait des chambres d'agriculture.

Les chambres consulaires insistent prioritairement sur la nécessité d'avoir un équilibre entre écologie et viabilité économique.

Les collectivités, sans grande surprise, soulignent la nécessité d'avoir une approche territorialisée appuyée sur un diagnostic et des données qui sont robustes, basées sur la science et la technique.

Pour ce qui concerne les CLE, les syndicats de bassin, les parcs naturels régionaux et autres structures gestionnaires, il y a eu un focus sur le besoin d'une meilleure cohérence entre l'ensemble des documents stratégiques, avec une volonté d'aller résolument dans l'action à travers une subsidiarité opérationnelle.

Puis, les associations et acteurs de la société civile parlent beaucoup du pilotage solidaire, de la transparence et d'être attentif aux effets sociaux et environnementaux, cumulés des transformations qui sont attendues.

Mme CLEMENT :

Cette consultation a été prise en compte dans le document que vous avez dans le dossier de séance : l'un en mode correction et l'autre avec les corrections qui sont acceptées. Vous pourrez regarder dans le détail mais globalement tout ce qui a été pris en compte, ce sont des modifications dans l'avant-propos, dans chaque enjeu et dans les annexes. Ce sont notamment des reprises de rédaction, des schémas modifiés, clarifiés et des titres dont la rédaction a été adaptée.

Nous avons eu quelques ajouts, en particulier sur le rôle des sols, les activités économiques et les acteurs économiques, la notion de souveraineté alimentaire, la prise en compte des études scientifiques, le renforcement des liens et des partenariats entre les acteurs, la piste d'action liée aux eaux pluviales, la coordination entre les politiques terrestres et maritimes, etc. Il y en a d'autres mais ce sont les plus marquants.

Puis, nous avons une mise à jour du document parce qu'il y a eu soit des épisodes climatiques récents, des initiatives locales qui ont permis d'ajouter des exemples, soit des plans d'action gouvernementaux comme le plan d'action sur les PFAS.

Toutes ces modifications ont été présentées à la commission Planification. C'est le document que vous avez dans le dossier et sur lequel vous devez voter.

Mme DAVAL :

On m'a demandé d'intervenir au nom des industriels. Nous tenions tout d'abord à remercier le travail important qui avait été réalisé par l'équipe de l'agence sur ce projet d'enjeux qui est stratégique pour le Sdage Loire-Bretagne pour les années 2028-2033.

Cependant, nous regrettons que certains aspects, surtout sur les enjeux économiques, n'aient pas été évoqués. Je vais les citer.

La soutenabilité économique, notamment à travers les actions proposées, est rarement évoquée.

Les propositions restent centrées sur la sobriété sans intégrer, ou à la marge, l'accroissement de la ressource disponible, avec une réflexion sur les stockages notamment. Sans en arriver aux

problèmes rencontrés à Sainte-Soline, on pourrait raisonner sur des stockages en période de hautes eaux ou en période d'inondation, que l'on puisse retenir l'eau pour pouvoir l'utiliser quand on en a besoin.

Nous demandons également qu'il y ait des études fiables sur la vulnérabilité des entreprises face aux sécheresses. Ce n'est pas, à notre avis, suffisamment mis en avant. Cela devrait être des prérequis et non pas une option.

On se soucie de l'impact de l'activité économique sur l'eau sans analyser les conséquences économiques des évolutions de la ressource.

Enfin, nous trouvons aussi que cela ne prend pas assez en compte la politique de réindustrialisation qui a été présentée par le gouvernement. Je vous remercie.

M. PIRIOU :

Les sept enjeux qui ont été présentés ont été largement discutés entre nous au niveau du comité de bassin, mais aussi validés à toutes les étapes des consultations des instances et du public.

Ces enjeux sont ordonnés pour mettre en préalable le dérèglement climatique et les connaissances, ce qui est très original et très important.

Le littoral a gardé son chapitre comme l'a demandé la commission Littoral du bassin.

Ce document essentiel que nous validons aujourd'hui va servir à la rédaction du futur Sdage dans les mois qui viennent. C'est un support indispensable.

M. STERLIN :

J'ai entendu quelques propos qui m'ont un peu choqué aujourd'hui, au moins à deux niveaux, par rapport au périmètre économique qu'il pourrait y avoir au comité de bassin. Il existe un collège d'usagers économiques qui est là pour discuter autour de la table, donc cela m'embête un petit peu que quelque part, on le remette en question et que l'on ne veuille s'appuyer que sur une partie qui se voudrait « défense de l'environnement ». C'est un premier point qui me semble important. Sinon, je vous fais une proposition solennelle aujourd'hui : on supprime le collège des usagers économiques. Ainsi, il n'y aura plus aucun problème, plus aucune contestation.

Cette contestation apparaît d'ailleurs très clairement dans la consultation du public, plus exactement des autres collèges puisque finalement, nous avons encore très nettement marqué nos positions entre d'un côté les représentants du monde économique et de l'autre les collectivités d'une façon générale.

Le deuxième point qui m'a un peu embêté aussi, c'est que l'on voudrait supprimer les aspects économiques. Depuis le 24 mars dernier, nous avons une loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture qui promeut le caractère d'intérêt général majeur de l'agriculture. Il va falloir, à un moment donné, en tenir compte. En tout cas, la loi nous ordonne d'en tenir compte. C'est un point important.

Troisième point encore dans les généralités, je m'aperçois – et je ne suis pas au comité de bassin depuis très longtemps – que séance après séance, il y a une stigmatisation de la profession agricole qui me gêne. Là encore, on a pointé du doigt des exactions d'une partie de la profession agricole, de quelques personnes à l'égard de l'OFB. Personnellement, je n'ai jamais mis en cause des exactions de certains environnementalistes qui se revendiquent comme tels, qui vident des trains de blé, qui saccagent des ouvrages ou du matériel agricole et qui le mettent sur Internet. Je pense qu'il ne faut pas rentrer dans ce débat-là. Dans toutes les professions, dans tous les secteurs d'activité, il y a des voyous mais cela ne doit pas être mis en exergue pour salir le reste de la profession.

Je pense que si nous voulons continuer à avoir un débat apaisé, nous allons devoir arrêter de rentrer dans ce jeu-là. Je ne suivrai pas ce genre de remarques et d'anecdotes qui ne fait pas avancer le débat.

Concernant les enjeux, à part le premier enjeu qui est un enjeu sur l'atténuation du changement climatique et le deuxième enjeu qui est plus factuel sur la connaissance et les acquis que l'on peut avoir par rapport à la situation, les cinq autres enjeux, peu ou prou, parlent de l'agriculture.

L'agriculture est la deuxième pression identifiée par rapport aux pollutions diffuses. Il est donc très clair que sur ce prochain Sdage, l'agriculture va avoir un rôle tout à fait essentiel à jouer. Je regrette qu'il n'y ait pas eu finalement dans ces enjeux un enjeu agricole identifié à part entière. Si à un moment donné on ne met pas la profession agricole dans la boucle, si on ne l'associe pas, si elle ne peut pas s'approprier les enjeux qui sont aujourd'hui évoqués, nous allons dans le mur. On pourrait écrire tout ce que l'on veut sur le papier, nous allons dans le mur. Ou alors on supprime carrément l'agriculture en France. De cette façon il n'y aura plus aucun problème et nous continuons d'avancer comme cela.

Je pense qu'il va falloir être très attentif à cette donnée. Cela avait été très bien dit par M. Gandrieau tout à l'heure dans son intervention. On se fixe des objectifs qui sont décalés par rapport à la réalité du terrain. Il faut qu'un minimum de pédagogie soit apporté à ce niveau. Je regrette que ce ne soit pas inclus dans les enjeux. Pour moi, c'est un enjeu essentiel si l'on veut atteindre l'objectif d'amélioration de la qualité.

Je suis aussi citoyen. Quelque part, je suis comme tout le monde. Si l'on me demande si demain je veux avoir une eau plus propre et plus consommable, je suis tout à fait d'accord. Je signe à 100 %. Si l'on veut avancer sur cet objectif, il va aussi falloir s'intéresser aux moyens pour y parvenir. Je pense que là, nous sommes un peu passés à côté de quelque chose. Je m'exprime peut-être un peu après la bataille parce que je suis arrivé sur ce mandat. J'ai été nommé depuis le mois d'avril, donc les jeux étaient déjà un peu faits. Je pense néanmoins qu'il va falloir l'intégrer et en tenir compte.

Nous sommes parfaitement en accord avec la partie industrie et d'une façon générale avec le monde économique. Il faut aller vers des améliorations. Nous le souhaitons tous. Quelque part, nous y avons participé. Heureusement que de temps en temps, on montre ce qui va bien, ce qui a été réalisé. Je pense qu'il va falloir avoir une approche extrêmement proche du terrain si l'on ne veut pas aller dans le mur, si l'on veut juste se faire plaisir et arriver sur le constat que cela fait vingt ans que l'on planche sur ces solutions. Or, il ne se passe rien et l'on ne voit pas d'amélioration.

M. NAUGIER :

Sur les futurs enjeux du Sdage, je pense qu'il est important que de manière explicite, on prenne en compte les enjeux de l'industrie et de l'agriculture, c'est-à-dire des usagers économiques. Effectivement, on ne pourra pas mettre en place de politiques fonctionnelles, opérables sur le terrain sans que tous ces aspects soient pris en compte. De manière générale, c'est l'activité économique qui génère les moyens qui nous permettent ensuite de mettre en œuvre une politique. A trop fragiliser cet aspect-là, on risque de fragiliser la totalité de l'édifice.

Pour revenir sur l'enquête publique, il est vrai que la partie qui concernait les CCI et les chambres d'agriculture avait émis un avis négatif parce que toutes les autres composantes de la société ont demandé les efforts aux usagers économiques. Nous nous retrouvions en porte-à-faux. Cela explique que cette barre était à la base de toutes les autres.

M. GUILLAUME :

Je suis un peu étonné de ce qui vient d'être dit parce que les acteurs économiques, c'est une dénomination au niveau de l'instance de l'eau. Les consommateurs et les usagers domestiques de l'eau sont aussi dans un contexte économique. Il ne faut pas oublier qu'actuellement, ce sont eux qui paient la grande partie de tout ce qui est problème au sujet de l'eau.

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a une campagne de l'UFC Que choisir en ce moment qui annonce un chiffre très minimal de 1 milliard d'euros. C'est basé sur une étude de 2011. Imaginez ce que c'est maintenant. C'est une action qui coûte très cher, non seulement actuellement mais aussi pour le futur.

L'aspect économique, il faut absolument le prendre en compte mais pour tout le monde, pour tous les acteurs économiques. Nous ne sommes pas des associations environnementalistes. Bien sûr, il y a des démarches. Si nous voulons une eau en quantité suffisante et de qualité pour faire de l'eau potable, ce sont souvent des actions environnementales qui permettent d'aboutir. En l'occurrence, j'insiste sur le fait que les consommateurs domestiques s'intègrent dans la vie économique, surtout que ce sont eux qui paient tout cela.

Comme c'est de l'eau, je ne dis pas que cela va passer sous le tapis mais dès qu'il y a un problème, ce sont les 68 millions de consommateurs, que nous sommes tous, qui paient en grande partie. Par conséquent, intégrons tout le système économique français et pas qu'une partie. J'étais dans l'industrie pendant vingt-cinq ans, donc je sais un peu ce qui s'y passe.

Mme FELIX, vice-présidente :

J'ai quelques remarques. Nous allons voter de toute façon. Je crois que les choses sont assez calées aujourd'hui. Je voulais revenir sur les différents temps qui aboutissent à ces documents. Un constat acte collectivement que nous ne pouvons plus réfléchir sans prendre en compte les évolutions climatiques et qu'il faut les anticiper. Cela va être plus dur avec les évolutions climatiques qui sont devant nous que si elles n'avaient pas lieu. Nous avons partagé cela ici. Nous avons dit qu'il fallait aller dans ce sens. Nous savons que c'est le plus dur. Cela donne un des axes thématiques de ces différents documents.

Puis, il y a un certain nombre d'enjeux sur lesquels nous avons déjà délibéré. Cela veut dire que nous nous étions mis d'accord pour structurer la réflexion sur les enjeux sur un certain nombre d'axes, en lien avec la vision que nous avons de ce qui était nécessaire pour le bassin et pour l'eau dans le bassin.

Ensuite, il y a eu une consultation. Je trouve que l'exercice a été extrêmement intéressant. Je veux remercier l'agence qui est allée animer des forums ainsi qu'un grand nombre de rendez-vous, mais aussi toutes celles et tous ceux qui ont contribué. Je n'ai plus le chiffre en tête mais nous étions nombreux. Cela veut dire qu'il y a une vraie sensibilité. On pourrait en sourire – d'ailleurs, j'en souris – parce que finalement, quand on les sollicite, les citoyens contribuent à titre personnel. Ils disent un certain nombre de choses. Ils disent leur attente en matière de qualité des milieux.

Puis, vous avez des représentants plus institutionnels, des usagers dits économiques. Cependant, qui avons-nous chez les usagers dits économiques ? Il y a des citoyens qui se sont exprimés par ailleurs aussi. C'est-à-dire qu'ils sont à la fois salariés et citoyens, chefs d'entreprise et citoyens... Ces regards contrastés peuvent traverser les uns et les autres. Ce qui est fort et un peu déstabilisant, c'est de se rendre compte à quel point ils sont différents quand ils sont exprimés par les uns sous un statut ou exprimés par les autres sous un autre statut.

L'agence a tenté de prendre tout cela en compte. C'est un exercice qui n'est pas évident parce qu'au fond, quelles sont les contributions que l'on considère comme devant devenir le corps général du document et quelles sont celles que l'on serait amené à écarter ? On ne vous demande pas là – Dieu merci d'ailleurs – de valider amendement par amendement, mot par mot. L'agence et la commission que M. Hauchecorne préside ont finalement validé un peu en bloc des contributions qui étaient parfois sur des plans assez différents, voire un peu contradictoires.

Quand on lit le document en mode « suivi des modifications », on voit ce qui a changé dans ce document. Un certain nombre de choses ont été changées – cela a été rappelé –, y compris l'introduction d'un certain nombre de préoccupations sur les sols et sur la coordination entre les uns et les autres qui est très utile.

Ce que l'on voit surtout, c'est la place qu'a prise la réinsertion de toutes nos réflexions et de tout ce document d'enjeux dans un contexte économique. C'est très marquant. C'est très marqué. Cela veut dire que les contributions ont été prises en compte. Cela se voit. Il faut lire le document corrigé pour oser dire que cela se voit. Il y a bien eu une écoute de la prise de position des uns et des autres, parfois jusqu'à l'incohérence.

En tout cas, il y a eu une écoute. A partir du moment où l'on intègre ces éléments-là, cela veut dire que nous avons un respect des prises de position des uns et des autres. Cela veut dire que nous actons tout cela. Est-ce que cela veut dire qu'il faudrait aller plus loin, c'est-à-dire avoir une espèce de chapitre agricole ? Je ne sais pas. On peut avoir un travail particulier mais j'alerte tout de même : nous ne ferons pas le travail du ministre de l'Agriculture. Ce n'est pas notre rôle.

Il y a sans doute un problème de politique agricole européenne et nationale. Nous devons demander à notre comité de bassin, à notre agence d'en avoir la conscience et de le prendre en compte. Par contre, nous ne pouvons pas leur demander de corriger. Cela n'est pas possible. J'ai peur qu'écrire un chapitre purement agricole nous emmène dans quelque chose qui n'est pas dans notre mission.

En revanche, se demander comment on continue de cheminer avec l'ensemble des représentants agricoles en tenant compte d'un certain nombre de leurs alertes, je crois que c'est ce que nous essayons de faire chacun dans nos territoires. Nous pouvons peut-être le formaliser un peu plus mais attention, nous ne deviendrons pas le ministère de l'Agriculture. Nous ne pouvons pas faire cela, donc nous ne résoudrons pas un certain nombre de difficultés.

Je pense qu'un certain nombre de questions que Mme Daval a soulevées sont prises en compte, notamment ce document n'écarte pas l'idée de faire des réserves d'eau. Il le prévoit même explicitement. Tout le débat, c'est comment, à partir de quelle eau, pour quoi faire, etc. Je me permets de revenir là-dessus parce qu'il ne faudrait pas que dans l'esprit de nos collègues, il y ait une ambiguïté par rapport à cela, quand bien même cela peut faire débat.

J'avais proposé que nous prenions la parole à ce stade de la présentation des différents documents. Je clos maintenant le débat et propose que nous passions au vote. Le vote est ouvert.

- *Avis portant sur les enjeux et le programme de travail pour la révision du Sage Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (83 voix pour, 19 voix contre, 8 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-24 du 10 décembre 2025.

M. HAUCHECORNE :

Je voudrais remercier les membres du comité de bassin pour avoir validé ces trois textes avec une forte majorité. Il ne faut pas oublier ce que M. Sterlin ou M. Nogier ont dit. Cela va nous permettre de partir au printemps prochain sur la construction du Sdage avec un certain nombre d'enjeux forts. Il ne faut pas oublier, laisser sur la route ceux qui nous ont fait quelques réflexions, des remarques. Il faudra vraiment construire ensemble. D'ailleurs, lors de notre commission Planification, je pense que nous avons écouté tout le monde. Cela étant, des choix ont dû être faits.

Je voudrais aussi remercier l'équipe de Mme Clément pour l'énorme travail qui a été réalisé, non seulement le travail de fond mais aussi de pédagogie et d'explication. Merci à tous.

Mme FELIX, vice-présidente :

Merci pour elles et pour eux. Permettez-moi de vous remercier d'avoir présidé tous ces travaux de la commission Planification, de vous saluer aussi parce que j'ai cru comprendre que vous poursuivrez autrement votre chemin. Je pense que chacun apporte sa part à un moment donné et qu'il faut saluer chacune et chacun dans la part qu'il apporte. Merci, M. Hauchecorne.

PAPI DES VALS DE L'ORLEANAIS

Point « inondations » n°1 de l'ordre du jour

M. PAVILLON :

Je fais une petite dédicace à M. Gandrieau. Si je suis président de cette commission, c'est parce que nous avons pu travailler avant avec lui. Il m'a tracé un chemin que j'essaie de suivre.

Ce PAPI a été proposé par le président d'Orléans Métropole le 30 juin dernier. Il représente 63 communes sur un territoire à risque important d'inondation qui est le TRI d'Orléans. C'est un PAPI qui est estimé à plus de 10 M€ sur une période de six ans (2025-2031). La part financée par l'Etat est aux alentours de 2,7 M€.

Le PAPI doit être labellisé aujourd'hui afin que la préfète de bassin puisse le signer après l'avis du comité de bassin de ce jour.

Le PAPI a été présenté en commission. Il a pour objectif de maintenir un niveau de protection apportée par le système d'endiguement des Vals d'Orléanais et d'améliorer la résilience des populations.

Il a aussi pour objectif de protéger contre les autres aléas. Ce sont des choses nouvelles. On parle de changement climatique. On parlait beaucoup d'inondations liées au débordement de fleuves.

Dans ce PAPI, nous avons également tout un travail sur le ruissèlement, avec des enjeux importants. 19 actions portent sur l'amélioration des connaissances et sur la connaissance du risque.

Nous avons eu une séquence de questions/réponses qui s'est bien déroulée. Au regard de cela, nous vous proposons d'émettre un avis favorable avec trois recommandations à ce PAPI.

Les recommandations sont :

- rechercher l'implication de l'ensemble des acteurs, notamment les représentants des agriculteurs, les associations de protection de l'environnement et les sinistrés, les gestionnaires de réseau, y compris par la participation au comité de pilotage et au comité technique ;
- caractériser les phénomènes de ruissèlement jusqu'à une pluie d'occurrence cent ans pour pouvoir traduire le risque dans les documents d'urbanisme ;
- réaliser rapidement les DICRIM et PCS sur les communes qui ne sont pas pourvues et mettre en place sans délai des indicateurs pertinents dans les documents d'urbanisme et les suivre.

Au regard de tout cela, la proposition de la commission était de donner un avis favorable. Je vous remercie de votre attention.

Mme FELIX, vice-présidente :

Merci, M. Pavillon. Je vous propose que nous votions sur ce document.

- *PAPI des Vals de l'Orléanais.*
- **Adoptée à la majorité (94 voix pour, 3 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2025-26 du 10 décembre 2025.

Mme FELIX, vice-présidente :

Je félicite nos amis de l'Orléanais et leur souhaite bonne route sur ce plan d'action contre les inondations.

Nos séances plénières du comité de bassin en 2026 auront lieu le 25 février*, le 2 juillet, le 24 septembre et le 3 décembre.

Je vous remercie d'être restés jusqu'au bout, en ligne ou en présentiel. Je vous souhaite de bonnes fêtes. A l'année prochaine et merci pour l'ensemble de nos échanges.

La séance est levée à 17h05.

**Post séance : réunion plénière annulée*

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 10 décembre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme GALLIEN Cécile M. MARTINS Elmano
En présentiel	P	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	M. LECUYER Arnaud M. BOIVENT Joseph
Excusée	A	Mme ARCANGER Jacqueline		
Visio	P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
Visio	P	M. AUZEMERY Alain	SIGNÉ	
Visio	P	M. BACCONNIER Gérald	SIGNÉ	
	A	M. BARRY Philippe		
Visio	P	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
Excusé	A	M. BEAUSSANT Benjamin		
Visio	A	Mme BEAUVAL Anne R. par Mme BURDIN Camille	SIGNÉ	M. FISSE Eric Mme GOURLET Sandrine
Visio	P	M. BELE Christophe	SIGNÉ	
Visio	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	Mme ARCANGER Jacqueline

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	Mme BERNARD Nathalie	SIGNÉ	
Visio	A	Mme BERTRAND Julie R. par M. GIANNASI Paul	SIGNÉ	M. VAN DE MAELE Philippe
Excusée	A	Mme BERVAS Viviane		
Visio	P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
Visio	P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
	A	M. BOIVENT Joseph		
Excusé	A	M. BONNET Bernard		
Excusé	A	M. BORDEAU Bruno		
Visio	P	Mme BOUVET Françoise	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme BRENON Catherine	SIGNÉ	M. GRELICHE Eric
Excusé	A	M. BRIDET Jean-François		
En présentiel	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	
Visio	P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	
En présentiel	A	M. BRULE Hervé R. par M. LEWIS Florian	SIGNÉ	M. LEGENDRE Rodolphe M. VUITTENEZ Lionel
En présentiel	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme MEZIERE-FORTIN Marie

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme BUCCIO Fabienne		
En présentiel	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	Mme DARMENDRAIL Dominique
Visio	P	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine	SIGNÉ	
	A	Mme CARRE Véronique		
En présentiel	P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	
Excusé	A	M. CATHELINE Jean-Louis		
Excusée	A	Mme CHALOT Marion		
Visio	P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	
	A	M. CHITO Christian		
En présentiel	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	Mme CHALOT Marion
Visio	P	Mme COSSARD-RABE Enora	SIGNÉ	
Visio	P	M. COUE Thierry	SIGNÉ	
Visio	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
En présentiel	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	M. MERY Yoann Mme GERARD Faustine

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio Uniquement le matin	A	M. DAVID Olivier R. par Mme POJER Katy	SIGNÉ	
	A	M. DE BOISSIEU Bertrand		
En présentiel	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	M. MASSON Rodolphe
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme FOURTUNE Marion
	A	Mme DELATTRE Flavie		
En présentiel	P	M. DELAVOËT David-Anthony	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
Visio	P	Mme DELMOULY Véronique	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusé	A	M. DOUCET Claude		
En présentiel	P	M. DUBOST Antoine	SIGNÉ	
	A	M. DUPUY Paul-Henry		
Visio	A	M. DURAND Renaud R. par Mme GRAVIER Marie-Hélène	SIGNÉ	Mme BUCCIO Fabienne
Excusé	A	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
En présentiel	P	Mme FAYARD Stéphanie	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	M. HERVE Pascal

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	Mme VINCENT Marylise
Visio	P	M. FERRAND Emmanuel	SIGNÉ	
Excusé	A	M. FISSE Eric		
Visio	P	Mme FISSELIER Maëlle	SIGNÉ	M. CATHELIN Jean-Louis Mme DELATTRE Flavie
Visio	P	M. FOUILLET Olivier	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme FOURTUNE Marion		
En présentiel	P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	P	M. GANDRIEU James	SIGNÉ	
Visio	P	Mme GARAND Annabelle	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GARCON Agnès		
Visio	P	M. GEAY François	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme GERARD Barbara	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GERARD Faustine		
Visio	P	Mme GERVES Valérie	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
Excusée	A	Mme GOUIN Véronique		
Excusée	A	Mme GOURLET Sandrine		
Excusé	A	M. GRELICHE Eric		
Visio	P	M. GUERET Jean-Pierre	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	
	A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
Visio	A	M. GUYOT Etienne R. par M. GOUPIL Sébastien	SIGNÉ	
En présentiel Uniquement l'après-midi	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. GUITTON Jean- Sébastien
Excusée	A	Mme HAMARD Marie-Josèphe		
En présentiel	P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. HENRY Philippe	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
Excusé	A	M. HERVE Pascal		
	A	M. HOULLIER François		
	A	M. HUET Gilles		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme HUET Solange		
Visio	A	M. JECHOUX Vincent R. par M. TREHEIN Hervé	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	M. BEAUSSANT Benjamin
Visio	P	Mme KERBORIOU Edwige	SIGNÉ	
Visio	P	M. KRABAL Guillaume	SIGNÉ	
Visio	P	M. LABROUSSE Mathieu	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	M. BORDEAU Bruno
Excusé	A	M. LE COAT Robert		
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
Visio	P	M. LE GAL Philippe	SIGNÉ	
Excusé	A	M. LE GOFF Roger		
Visio	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
Visio	P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	Mme BERVAS Viviane
Excusé	A	M. LECAMP Pascal		
	A	M. LECUYER Arnaud		
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. LEFRANC Hugues	SIGNÉ	
Excusé	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
Excusée	A	Mme LOUBIERE Delphine		
Visio	P	M. LOUVET Thomas	SIGNÉ	
	A	Mme MAHE Laurence		
Visio	P	M. MARTIN Lionel	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MARTINS Elmano		
Visio	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MASSON Rodolphe		
	A	M. MATHIEU Sylvain		
En présentiel	P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MERY Yoann		
Visio	P	Mme METAYER Béatrice	SIGNÉ	
	A	Mme MEZIERE-FORTIN Marie		
Visio	P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	Mme LOUBIERE Delphine
	A	M. MOELO Didier		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. MOREAU GUY	SIGNÉ	
Visio	P	M. MOREL Gilles	SIGNÉ	
Visio	P	M. MOURIER Paul	SIGNÉ	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles
Visio	P	M. MURZI Lucien	SIGNÉ	
Visio	P	Mme NICOLAS Manon	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. ODEAU Michel	SIGNÉ	
	A	M. ORFEUVRE Jean-Jacques		
	A	Mme OUDART Bénédicte		
Visio	P	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	M. DOUCET Claude M. POINTEREAU Rémy
Visio	P	M. PAINCHAUX Gilles	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. PAOLETTI Jacques	SIGNÉ	
Visio	P	M. PATEY Philippe	SIGNÉ	M. EL ARRASSE Abdelmajid
En présentiel	P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusé	A	M. PERROCHON Serge		
Visio	P	Mme PERTHUISOT Johanne	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme PEYSSELON Valérie		
Visio	P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
Visio	P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
Visio	P	M. PISKOROWSKI David	SIGNÉ	Mme GARCON Agnès
En présentiel	A	M. POINSSOT Christophe R. par M. SAADA Alain	SIGNÉ	
	A	M. POINTEREAU Rémy		
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. PONTOIZEAU Charles	SIGNÉ	
Visio	P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	
	A	M. QUERAT Jean-François		
Excusé	A	M. QUÉNÉHERVÉ Gilles		
En présentiel	P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	Mme SIBILLOTTE Myriam
	A	M. RIGLET Jean-Luc		
Visio	A	M. RIGOULET-ROZE Fabrice R. par M. DAULT Jean-Charles	SIGNÉ	
Excusé	A	M. ROBINE Franck		
Visio Uniquement le matin	P	Mme ROBY Aude	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Visio	P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
Visio	P	Mme RONOT Corinne	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
Visio	P	M. ROUSSEL Pierre	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	M. BONNET Bernard M. PERROCHON Serge
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
En présentiel	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
Visio	P	Mme SEYSSIECQ Christelle	SIGNÉ	
	A	Mme SIBILLOTTE Myriam		
Visio	A	Mme SOLERE Véronique R. par Mme SERRE Anne	SIGNÉ	
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé
En présentiel	P	M. STERLIN Nicolas	SIGNÉ	
	A	Mme SUTEAU Carmen		
Visio	A	M. TOURMENTE Hervé R. par Mme HELMER Géraldine	SIGNÉ	
	A	M. VACHELARD Jean-Luc		
En présentiel Pas de déjeuner	P	M. VALETTE Charles	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. VALLEE Mickaël		
Excusé	A	M. VAN DE MAELE Philippe		
Visio	P	M. VAURS Christophe	SIGNÉ	
Visio	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	
Visio	A	M. VILLAGEOIS Jean-Rémy R. par Mme COTONNEC Gwenäelle	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme VINCENT Marylise		
En présentiel	P	Mme VOYET Vanessa	SIGNÉ	
Excusé	A	M. VUITTENEZ Lionel		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	152

Quorum $177 / 2 = 89$

Présents (hors représentations et pouvoirs) : 99
 Représentés : 13
 Pouvoirs donnés : 40
 Absents : 79

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
Visio	A	M. DINGREMONT Benoît R. par Mme SOUCHE Hélène	SIGNÉ
	A	Mme FIOLET Emeline	
	A	Mme MENEZ Véronique	
En présentiel	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 10 décembre 2025

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Participant également

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. BOURMAUD David <i>Rhin-Meuse</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
En présentiel	P	M. GUILHEN Valérian <i>OIEAU</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. THIBAUT Olivier <i>Directeur de l'eau et de la biodiversité</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. WALCH Laurent <i>DRAAF CVL</i>	SIGNÉ

Délégation Cambodgienne

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. LIM Puy <i>Vice-Président de l'Autorité du Tonle Sap</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. OUK Kim San <i>Président du comité de bassin du Stung Sen, Vice-Gouverneur de la province de Preah Vihear</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PRAK Chanvoitna <i>Directrice Ajointe de Département de l'autorité du Tonle Sap</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. PRIM Ratha <i>Vice-Président du comité de bassin du Stung Sen, Vice-Gouverneur de la province de Kampong Thom</i>	SIGNÉ

Invités

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ
En présentiel	P	M. PELICOT Joël	SIGNÉ
En présentiel	P	M. PELLERIN François-Marie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme RENOUX Nathalie	SIGNÉ
En présentiel	P	M. SAILLARD Vincent	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme SHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme BLANQUART Stéphanie	SIGNÉ
En présentiel	P	M. BOUJU Etienne	SIGNÉ
En présentiel Pas de déjeuner	P	M. CISSOKHO Sambaly	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DARDAINE Amandine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
En présentiel	P	M. DUGRAIN Bertrand	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
Visio	P	M. DUPONT Aymeric	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme GAGNEUX Claire	SIGNÉ
En présentiel Pas de déjeuner	P	Mme GENESTOUX Laura	SIGNÉ
Visio	P	M. GENETTAIS Thierry	SIGNÉ
En présentiel	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme JANVOIS Fabienne	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
En présentiel Uniquement le matin	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MAURIN Sandrine	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
Visio	P	Mme NIHOUL Marie-Claude	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
Visio	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
Visio	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
En présentiel Pas de déjeuner	P	M. RATHEAU David	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
En présentiel	P	M. SAPPEY Alain	SIGNÉ
En présentiel	P	M. TOUZAC Pierre	SIGNÉ